



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 29 mars 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu intégral de la séance des lundi 14 et mardi 15 décembre 2009 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 9 février 2010 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

2010, DASES 134 G - DDEE 25 G - Approbation du Programme Départemental d'Insertion pour 2010.

2010, DASES 133 G - DDEE 24 G - Signature d'une convention entre "Pôle emploi" et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en place du Revenu Parisien Universel.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la constitution d'un groupe de travail sur le bouclier social parisien.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au recours aux sociétés d'intérim pour le placement direct en emploi.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux programmes d'accès direct à l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du Plan départemental d'insertion.

Mes chers collègues, ce Plan départemental d'insertion, dont nous débattons ce matin, répond à une situation d'extrême urgence. Nous sommes au coeur d'une crise très grave, qui plonge une partie importante de la société française dans la précarité, parfois dans l'exclusion et presque toujours dans l'incertitude du lendemain.

Chers collègues, on va parler d'exclusion, d'insertion, est-ce qu'il pourrait y avoir un peu moins de conversations privées ou en tout cas un volume sonore moins élevé ? S'il vous plaît !

Je vous rappelle qu'en un an le chômage a augmenté de 16 % et le nombre d'offres d'emploi a diminué de près d'un tiers. Dans cette situation, l'Etat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité.

Prenons l'exemple affligeant et révélateur de "Pôle emploi". Issue de la fusion de l'A.N.P.E et de l'U.N.E.D.I.C, cette structure était supposée être un grand service public, offrant aux chômeurs à la fois un lieu d'accueil et d'écoute, des interlocuteurs et des outils concrets pour leur réinsertion.

Or, quelle est la réalité ? Celle d'une énorme machine en panne, qui n'a pas assez de personnel, pas assez de moyens et qui ne peut pas remplir convenablement sa mission.

Aujourd'hui, à "Pôle emploi", il y a un conseiller pour 217 chômeurs, alors que la norme efficace se situerait à un pour 60.

J'ai déjà eu l'occasion de tirer la sonnette d'alarme et j'ai reçu de nombreux témoignages de détresse des salariés de "Pôle emploi" qui évoquent l'immense difficulté de leur tâche et l'indifférence à laquelle ils se heurtent.

Je souhaite ici me faire à nouveau l'écho de leurs légitimes inquiétudes et je tiens de même à rappeler une triste réalité. Au cours de l'année 2010, un million de chômeurs se retrouvera en fin de droits.

Un million de Français qui, du jour au lendemain, risquent de basculer dans la spirale de l'exclusion, de ne plus pouvoir payer leur loyer ou de plonger dans le surendettement.

Face à de telles menaces, une fois de plus, une grande part de la responsabilité va reposer sur les collectivités locales.

Elles vont devoir, avec leurs moyens, assumer les conséquences directes, notamment financières, de la politique gouvernementale.

La dette de l'État envers Paris, au titre du R.M.I. et du R.S.A., a ainsi augmenté en un an de 15 millions d'euros pour se situer aujourd'hui à 134 millions d'euros.

Nous n'avons aucune raison de l'accepter.

Le Département de Paris a donc engagé un recours au contentieux pour que cette somme soit restituée aux Parisiens.

Voilà, mes chers collègues, dans quel contexte nous avons préparé notre Plan départemental d'insertion pour 2010.

Malgré les contraintes que je viens d'évoquer, l'objectif de ce Plan demeure très volontariste. Notre politique de lutte contre le chômage devra, cette année encore, permettre directement le retour à l'emploi d'un chômeur parisien sur cinq, soit 21.000 personnes.

Notre P.D.I., qui augmente encore cette année, pour atteindre la somme de 59,6 millions d'euros, donne la priorité aux mesures d'accompagnement pour ceux qui sont très éloignés de l'emploi.

Trois exemples. D'abord, la Ville assume pleinement son rôle de premier employeur de personnes en insertion pour l'Ile-de-France. Notre objectif pour 2010 est de conclure 1.700 contrats aidés.

Pour combattre le chômage, il faut en effet s'appuyer sur toutes les énergies, publiques, associatives et privées.

Nous lançons ainsi, deuxième exemple, une double opération d'accompagnement et de réinsertion d'allocataires du R.S.A. à bas niveau de qualification.

D'une part, dans le cadre d'une convention avec "Pôle emploi", Paris verse deux millions d'euros au service public de l'emploi, ce qui permet à 55 agents d'intervenir dans les espaces insertion de la Ville.

D'autre part, en partenariat avec des prestataires privés, nous accompagnerons individuellement 300 chômeurs sur trois ans. Il s'agit de personnes très éloignées du monde du travail, que "Pôle emploi", malheureusement, n'a pas eu les moyens de soutenir à la mesure de leurs besoins.

Enfin, troisième exemple, je tiens à souligner le dynamisme de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci, sous l'impulsion de Mme Seybah DAGOMA, a permis en 2009 à Paris le retour à l'emploi de près de 3.000 allocataires du R.S.A.

Cet effort va s'intensifier. Dans les mois qui viennent, nous labelliserons deux nouvelles régies de quartier dans les 10e et 12e arrondissements et nous financerons une huitième coopérative.

Pour conclure, je voudrais rappeler que notre politique en faveur de l'emploi s'appuie aussi sur une action très soutenue en direction des entreprises et notamment des P.M.E. qui représentent 80 % de l'emploi marchand à Paris.

Nous avons ainsi fait passer à 20 % l'acompte versé par la Ville pour toutes les commandes aux P.M.E. Dans le même esprit, nous encourageons l'initiative et la créativité de celles et de ceux, souvent jeunes, qui ont décidé de tenter de monter leur propre entreprise.

La Ville a ainsi mis en place un fonds "Paris Innovation Amorçage", pour aider et conseiller les jeunes entrepreneurs. Parce que les créateurs d'entreprise ont besoin d'espace, nous doublerons d'ici 2014 les surfaces dédiées aux pépinières et aux incubateurs.

Mes chers collègues, notre Plan départemental d'insertion tente donc de s'attaquer au chômage sur tous les fronts : emplois publics et privés, aide à la création d'entreprise et développement des contrats aidés, réinsertion des exclus et soutien aux jeunes diplômés.

Je veux remercier particulièrement M. Christian SAUTTER et Mme Olga TROSTIANSKY pour leur engagement et leur compétence.

Je dis une fois de plus toute notre gratitude aux fonctionnaires de la Ville et du Département, qui contribuent énergiquement à la cohésion de la société parisienne, et je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce Plan départemental d'insertion.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du groupe Centre et Indépendants, je suis intervenue depuis le début de la mandature à cinq reprises sur le thème de l'insertion.

Malgré l'intérêt crucial du sujet, j'ai la désagréable impression que, vous comme moi, avons épuisé le sujet et que l'intervention de ce matin apporte trop peu par rapport à 2009 et à la complexité de la tâche à accomplir.

Autant évacuer le sujet immédiatement. Je ne valide pas votre stigmatisation constante de l'Etat démissionnaire ou votre tendance à trop blâmer l'action de "Pôle emploi".

Vous axez principalement le P.D.I. 2010 sur le retour à l'emploi du plus grand nombre, comme des allocataires parisiens du R.S.A. en hausse de 10 % en un an.

Vous proposez une amélioration du suivi des allocataires et une attention particulière à de nouveaux publics, l'objectif des 20.000 mesures individuelles de retour à l'emploi, les 1.700 contrats aidés et un budget en hausse. Aussi, malgré tout, nous voterons le P.D.I. 2010.

Mais, en juillet 2008, nous avons pris acte de votre volonté de lutter contre une situation insoutenable pour une ville comme Paris où 12 % de la population parisienne vivait avec moins de 750 euros par mois et comptait alors 58.000 "R.M.istes".

Vous nous annonciez alors votre volonté de remettre à plat en 2009 certains dispositifs et nous vous recommandions des mesures destinées à encourager un réel retour à l'autonomie, axé sur de véritables projets professionnels, nous redoutions déjà la mise en place d'usines à gaz.

En février 2009, en réponse à votre intervention, Monsieur le Président, relative au P.D.I. de transition avant la mise en œuvre du R.S.A. - sur lequel le groupe Centre et Indépendants, déçu par un document trop déclaratif, s'était abstenu - nous déplorions le manque d'envergure face aux nouvelles contraintes qu'imposait la crise.

Je conclusais alors sur l'oubli conscient de certains arrondissements, quartiers trop riches pour que nos concitoyens aient droit à l'attention du Département de Paris.

La situation du 16e arrondissement ne s'est pas améliorée depuis, Monsieur le Président, et le Centre Corot apporte encore et toujours au quotidien une aide alimentaire à un nombre toujours plus grand de familles.

Il est à Paris des difficultés sociales plus visibles que d'autres. Comment justifier que Paris concentre trop souvent ses moyens aux quartiers qui votent à gauche ?

Aujourd'hui, et ma collègue Mme BRUNO approfondira certains points, les priorités 2010, comme les mesures présentées, manquent de vision d'ensemble. Paris à un rôle d'impulsion et de coordination des différents acteurs.

Poursuivre l'ambition de la réinsertion professionnelle est un aspect social autant qu'économique. Les actions nouvelles que vous proposez sont inégales, voire insuffisantes, même celles relatives au soutien à la création d'activité.

L'objectif du retour à l'autonomie est un facteur essentiel pour leur apprendre le respect de soi-même, retrouver la confiance en soi, sa dignité. Prenez garde à ne pas créer une bureaucratie de support et d'assistantat. Les objectifs quantitatifs des dispositifs imposent une approche qualitative très contraignante sauf que derrière chaque dossier se cache une histoire humaine chargée qui a besoin d'un suivi individualisé. Nous attendions de véritables propositions innovantes expérimentales, non un nouveau catalogue. Est-ce une réelle volonté de faire ou un effet de communication de plus ? Nous espérons davantage de votre volonté de rendre indissociables les politiques sociales, de véritables initiatives d'ordre proprement économique, liées à l'investissement et au soutien aux entreprises.

Malgré le renforcement des marchés d'accompagnement pour un accès direct à l'emploi, malgré le soutien à la création d'entreprise, la multiplication des forums, autant d'initiatives que nous saluons, les objectifs seront difficiles à atteindre, car la création d'emploi ne se décrète pas ; il faut la confiance en l'avenir de notre Ville, une culture entrepreneuriale, et surtout le retour de la croissance même localement.

Paris doit attirer et retenir les entreprises et les entrepreneurs, pas seulement mettre en place des solutions de secours provisoires. Le classement 2009 des villes européennes préférées des entrepreneurs est alarmant. Paris est 33e sur les 37 métropoles européennes en matière d'attractivité pour la création d'entreprise.

Selon le dernier classement mondial KPMG 2010 en matière d'attractivité, Paris ne séduit que 8 % des entrepreneurs interrogés à l'instar de Hong Kong et pointe en 6e position au sein des métropoles qui comptent.

Etablir une culture d'évaluation nous semble indispensable pour mieux rationaliser les méthodes. Nous soutenons la mise en place d'une prise en charge globale personnalisée par les missions locales. Elles sont les structures incontournables et ont l'expérience de tous les publics. Nous recommandons l'expérimentation et renouvelons comme l'an passé notre soutien au marché direct à l'emploi en partenariat avec ADECCO, et nous vous encourageons à multiplier ces initiatives.

Enfin, nous prenons acte de la mobilisation du Département envers les jeunes et je salue les travaux de la mission qui leur sont dédiés, mais aussi envers les femmes, les sans domicile fixe.

En France, depuis 25 ans, avec une croissance au ralenti, les jeunes servent souvent de variable d'ajustement et sont les plus frappés, mais l'exclusion touche aveuglément les plus fragiles quel que soit leur âge. Précarisation, pauvreté, les séquelles psychologiques qui l'accompagnent sont une responsabilité collective et partagée. Aux difficultés pratiques s'ajoutent des raisons profondes comme l'impression que nous ne sommes pas adaptés au monde globalisé. L'angoisse que l'avenir nous échappe, liée à une angoisse transgénérationnelle.

Malheureusement, les dispositifs actuels censés favoriser l'emploi sont d'une complexité désarmante. D'un diagnostic commun, la multiplication des initiatives crée un élément supplémentaire de complexification. Régions, départements, communes contribuent aux politiques d'insertion ; c'est un mal français que d'empiler les dispositifs, les structures au lieu de simplifier. Aussi, Paris ne doit pas rajouter d'autres lourdeurs administratives et se doit de mettre en place des politiques aussi préventives que curatives. Attention au problème de cohérence pour ne pas mettre en place des dispositifs qui s'enchaînent et qui vont rendre les paysages confus. Aussi nombreux sont les plus fragiles qui errent d'un type de dispositif à l'autre.

Attention à ne pas engendrer un partenariat entre les acteurs de l'insertion relevant plus de l'obligation de résultat que d'une véritable dynamique d'insertion.

Attention donc à ne pas rendre les dispositifs trop sélectifs quand leur financement dépend de critères de réussite, car si ceux-ci ne sont pas adaptés les plus fragiles sortiront des dispositifs.

Il faut construire une interdépendance maîtrisée entre insertion sociale et insertion professionnelle, créer des passerelles entre les dispositifs.

En même temps que de résoudre les difficultés pratiques du personnel, accéder à une formation qualifiante, ou être soutenu pour le recrutement, il faut accéder à l'information sur l'offre. Il faut faire rencontrer l'offre et la demande.

La multiplication des forums, des réseaux est utile, mais encore faut-il qu'il y ait de réels emplois à la clef.

Nous soutenons les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, la mise en place d'incubateurs, de pépinières, d'hôtels d'entreprise, de fonds "Paris Innovation Amorçage".

Nous nous félicitons que le Département de Paris consacre 3 millions d'euros par an à la formation professionnelle, mais en période de restriction budgétaire le Département n'a pas de raison d'embaucher et n'a pas vocation à être employeur en lieu et place de l'entreprise privée.

Pour qu'il y ait de vrais emplois, il faut un environnement propice, c'est là que Paris, moteur du Grand Paris, porte d'accès au marché européen doit tout mettre en œuvre pour attirer et retenir les investisseurs, les entreprises. Ce sont les entreprises qui offriront les métiers de demain.

Je souhaite conclure sur la responsabilité sociale des entreprises. A l'usage, les P.M.E. s'avèrent plus ouvertes que nos grands groupes pour mettre en place des actions efficaces d'insertion, pour faire face à la frilosité des employeurs comme l'extrême rigidité des processus de recrutement des grandes entreprises, au frein trop fort du diplôme, à l'archaïsme franco français de la grande école, à la discrimination par l'âge.

A 44 ans, une femme ne serait plus apte à l'emploi comme "La HALDE" nous l'a rapporté ?

L'insertion est une notion emprunte d'une action personnelle. Pour la définir, il est d'usage de citer Durkheim, "l'insertion est réelle quand les membres d'une société se sentent liés les uns aux autres par des croyances, par des valeurs". Le concept d'insertion est indissociable de celui de socialisation trop souvent oublié par nos élites. Sacrifier nos jeunes, c'est nous priver d'avenir, sacrifier nos seniors, c'est nous priver d'expérience et de mémoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le Programme départemental d'insertion que nous examinons ce matin témoigne de l'importance des efforts que fait notre collectivité pour soutenir les Parisiens en cette période de crise et dans un contexte économique qui s'est aggravé au cours de l'année 2009.

L'état des lieux est inquiétant. Le taux de chômage parisien, même s'il reste inférieur au taux national a fortement augmenté en un an, pour atteindre 8,8 % à la fin 2009.

Et les prévisions sont pessimistes, car une éventuelle amélioration de la situation de l'emploi ne devrait intervenir qu'à la fin 2011.

Les chiffres du chômage sont d'ailleurs d'autant plus alarmants qu'ils ne prennent pas en compte tous les demandeurs d'emploi, ceux qui n'ont plus de droit à indemnisation n'étant pas comptabilisés.

Alarmante aussi, l'incapacité du Gouvernement à faire aboutir les négociations pour trouver enfin une solution aux chômeurs qui arriveront en fin de droit cette année, et notamment aux 360.000 de nos concitoyens qui se retrouveront sans aucun autre revenu que le R.S.A.

La dégradation de l'emploi intéresse donc directement la collectivité parisienne puisqu'elle aura pour effet mécanique d'accroître de manière significative le nombre d'allocataires du R.S.A. dont le Département a la charge. Depuis un an, le nombre d'allocataires parisiens a déjà augmenté de 10 % et 73.000 personnes en bénéficient aujourd'hui à Paris.

Nous pensons également aux jeunes qui arrivent aujourd'hui sur le marché du travail et auxquels sera fort justement dédié au mois de juin un nouveau forum de recrutement et d'accès à l'emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

De fait, ce P.D.I. le démontre, Paris a fait de l'insertion professionnelle l'une de ses grandes priorités.

Paris a mobilisé tous ses partenaires et engagé des moyens budgétaires conséquents.

Aux 300 millions estimés pour le versement des allocations R.S.A. en 2010 et pour lequel, vous l'avez souligné, Monsieur le Président, la dette de l'État auprès de notre Département a atteint 134 millions d'euros à la fin de l'année dernière, à ces 300 millions d'allocations s'ajoute l'augmentation du budget alloué à l'accompagnement dans l'emploi, qui sera portée cette année à près de 60 millions d'euros dont 14 seront affectés directement à des mesures d'insertion professionnelle.

Mais au-delà de ces moyens budgétaires, je veux saluer rapidement, parce que d'autres orateurs de mon groupe y reviendront, les innovations contenues dans les projets de délibération qui nous sont soumis ce matin, en précisant que nous ne partons pas de rien, puisque les efforts accomplis en partenariat par notre collectivité font qu'un chômeur parisien sur cinq reprend une activité professionnelle par le biais d'une action d'insertion soutenue par le Département de Paris.

Tout d'abord, la nouvelle convention entre Paris et "Pôle emploi" dont nous connaissons les conditions de travail déplorable de ses agents en raisons du manque criant de moyens alloués par le Gouvernement. Cette nouvelle convention permettra la mise en place d'un véritable suivi mensuel professionnel grâce à de nouveaux moyens en personnel du Département, notamment dans les espaces insertion qui ont fait la preuve de leur efficacité.

L'installation d'un comité de pilotage au niveau des élus est également une excellente initiative.

Ensuite, le Programme départemental d'insertion proprement dit.

Nous ne pouvons que souscrire à la définition de son principal enjeu consistant à améliorer le suivi des allocataires du R.S.A., tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif.

Quantitativement, ce P.D.I. fixe de nouvelles frontières à atteindre :

- tendre à une couverture exhaustive des publics allocataires qui, à l'heure actuelle, est légèrement inférieure à 90 % ;

- parvenir à l'objectif de 20.000 allocataires bénéficiant d'une mesure pour l'emploi ; et c'est très bien ainsi.

Sur le plan qualitatif, la cible privilégiée des actions d'insertion, à savoir les allocataires les plus éloignés de l'emploi, nous semble particulièrement judicieuse. En outre, il est juste de redoubler d'effort pour des publics prioritaires :

- les jeunes, que j'ai déjà évoqués ;

- les femmes, les Parisiennes qui, avec l'entrée des anciens bénéficiaires de l'allocation parent isolé dans le dispositif départemental d'insertion, représentent désormais plus de 40 % des allocataires du R.S.A. ;

- enfin, les artistes qui sont de plus en plus nombreux à travailler sous un statut précaire et dont seulement la moitié des intermittents du spectacle parisiens sont indemnisés par l'assurance chômage.

Ces nouvelles orientations, ces innovations passent par l'extension ou la mise en œuvre de nouveaux dispositifs. Les citer tous serait impossible. Qu'il me soit permis simplement de signaler l'élargissement du plan local d'insertion par l'emploi des 18e et 19e arrondissements au 20e et le renforcement du partenariat avec "Emmaüs Défi".

Mes chers collègues, pour conclure cette brève intervention, je dirai simplement que ces projets de délibération honorent notre collectivité qui, comme les autres, se trouve en première ligne face à la crise et à la souffrance sociale qu'elle engendre. La confiance qui nous a été renouvelée il y a quelques jours seulement constitue pour nous un puissant encouragement à continuer à travailler encore et toujours à plus de solidarité dans notre société ou, pour le dire plus simplement, pour la justice sociale.

Mon groupe adoptera donc l'ensemble de ces projets de délibération avec enthousiasme et détermination mais aussi avec gravité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT. - Merci, Monsieur le Président.

Dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale, tous les indicateurs de la pauvreté sont au rouge : les inégalités économiques s'accroissent, le nombre de travailleurs pauvres progresse, les exclus sans logement, sans emploi, sans papiers, sans droit, sont de plus en plus nombreux. On compte à Paris 10 % de plus d'allocataires du R.S.A. en un an. Les ménages issus des classes moyennes sont absorbés peu à peu vers la pauvreté. Le sentiment d'absence de confiance et d'avenir bouché touche une catégorie de plus en plus large de nos concitoyens. Le sociologue Éric MAURIN l'a très finement décrit dans son ouvrage "La peur du déclassement".

Je vous conseille aussi la lecture du "Quai de Ouistreham", le livre de Florence AUBENAS, qui aurait pu s'appeler "Dans la peau d'une demandeuse d'emploi" et qui décrit fort bien une réalité trop souvent occultée de notre pays : le désarroi de ces chômeurs prêts à accepter n'importe quel boulot, même mal payé, dans des conditions dignes du XIXe siècle, qui s'accrochent pour ne pas sombrer, un livre qui montre aussi le dévouement des agents de "Pôle Emploi" qui travaillent souvent dans des conditions difficiles et avec trop peu de moyens.

Les travailleurs pauvres, celles et ceux qui survivent des minima sociaux, étaient, avec le collectif "Ni pauvre, ni soumis", samedi dernier sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro. Ils nous ont rappelé notamment que la plupart des personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Et, dans le même temps, les entreprises du CAC 40 engrangent des profits records et les revenus d'une minorité de la population, celle déjà la plus favorisée, atteignent des sommets.

Sourd au bruit des urnes, refusant d'entendre les mobilisations qui grondent, le Gouvernement maintient le cap : bouclier fiscal pour les riches et fiscalisation des indemnités d'accident du travail pour les autres.

Plus d'un million de chômeurs va, dans les mois prochains, se retrouver sans indemnisation, mais le Ministre du Travail se montre incapable de trouver une solution. Dès lors, la politique d'insertion sert à pallier les carences d'une politique économique et sociale indigente du Gouvernement. Or, l'Etat ne donne pas au Département les moyens d'accomplir ses missions d'insertion correctement. A Paris, l'insuffisance de compensation de l'Etat pour les missions de R.M.I. et R.S.A. s'élève désormais à 134 millions d'euros. Pourtant, si l'effort de notre collectivité est important, il pourrait être mieux orienté.

Nous nous réjouissons de l'intervention du Département en faveur de l'économie sociale et solidaire, de la création de nouvelles régies de quartier et des coopératives d'activité et de l'emploi, mais nous pensons que la collectivité devrait consacrer un effort plus important à l'aide à l'embauche dans le secteur de l'économie non lucrative. A peine 10 % des sommes consacrées au P.D.I. y sont destinées.

Or, il est beaucoup plus juste d'aider à l'embauche et de pérenniser des emplois au sein des organisations orientées vers la création des richesses autres que financières plutôt que vers les entreprises qui ont pour but la création de profits. Les initiatives de l'économie sociale et solidaire sont créatrices de richesse sociale, de citoyenneté, de lien social, de solidarité, en même temps que productrices de biens et de services collectifs.

Je crois aussi que la Ville devrait intégrer plus largement les clauses d'insertion sociale dans ses marchés et enfin prendre la décision de s'engager durablement auprès des associations d'insertion en signant des conventions pluriannuelles.

A ce titre, je tiens à souligner l'initiative de Mme Fabienne GIBOUDEAUX qui vient de signer une convention avec l'association d'insertion "Espace" pour l'entretien des abords des voies de chemin de fer et des espaces naturels.

Autre omission du P.D.I. : il ne dit rien sur les emplois verts. De nouveaux métiers vont émerger dans le bâtiment, les transports, le réemploi des objets, l'entretien des espaces verts, etc. "Pôle Emploi" les estime à 200.000 environ en France dans les années qui viennent.

Il serait dommage de passer à côté et de ne pas envisager des formations à ces emplois de demain dont la plupart sont non délocalisables. La transformation écologique de notre territoire doit être un facteur favorisant l'insertion et le retour à l'emploi, notamment de ceux qui en sont le plus éloignés. Une fiche Action pourrait être consacrée à ce thème dans le prochain P.D.I.

Par ailleurs, convaincu que l'insertion ne passe pas uniquement par l'emploi et afin que personne à Paris ne vive en dessous du seuil de pauvreté, le groupe "Les Verts" a déposé un vœu pour que soit expérimenté à Paris un revenu universel. Cette nouvelle allocation permettrait de développer les contrats d'activité mixant les revenus liés à un emploi marchand et à des activités d'utilité sociale et environnementale. Ce point sera développé lorsque nous présenterons notre vœu.

Notre Plan départemental d'insertion retient, au côté des jeunes et des artistes, les femmes comme public prioritaire et notamment les femmes isolées avec enfants. Les femmes sont en effet bien souvent les premières victimes des licenciements et leur retour à l'emploi est plus difficile que pour les hommes, y compris à compétence égale.

Pourtant, il semble que nous pourrions aller plus loin dans la connaissance de ces phénomènes inégalitaires, en mettant en place des statistiques genrées, telles que les préconise l'U.N.E.S.C.O. depuis 1993.

Il est aussi indispensable de renforcer l'accompagnement culturel linguistique pour les femmes qui viennent d'ailleurs et de mobiliser les acteurs de la petite enfance sur la question des modes de garde et de leur coût, tant celle-ci est centrale dans l'entrée en formation, comme pour la reprise d'une activité professionnelle.

A ce sujet, je tenais à féliciter "La Clairière", une association d'insertion du 2^e arrondissement qui mène une activité remarquable dans ces domaines, en lien avec M. Christophe NAJDOVSKI.

En matière d'aide aux artistes, je souhaite souligner l'intérêt des mesures d'accompagnement personnalisé qui leur est destiné et l'excellent travail de retour à l'emploi mené par des associations, comme "Le Socle", rue de Charenton.

Enfin, en ce qui concerne les jeunes, si le groupe "Les Verts" approuve les mesures contenues dans le P.D.I., il s'étonne de la disparition du poste de psychologue de la mission locale "Paris Centre". La non-reconduction de ce poste est contradictoire avec la politique annoncée d'un accompagnement et d'une aide personnalisée aux jeunes. Les personnels des missions locales ne doivent pas faire l'objet des dégâts collatéraux de la lutte que se livrent le Département et l'Etat. Il serait dommage que cette mesure de licenciement économique ternisse l'ambitieuse politique d'insertion à Paris menée en direction des jeunes.

Le groupe "Les Verts" a déposé, avec le groupe communiste un vœu demandant le maintien de ce poste de psychologue.

Pour terminer, je nous invite collectivement à rester vigilant sur un point. Alors qu'à partir de septembre 2010, le R.S.A. jeunes devrait voir le jour, ce dont nous nous réjouissons, nous espérons que l'Etat fera preuve de responsabilité et ne se défasse pas sur le Département pour la prise en charge des quelque 18.000 nouveaux ayant droits que cette mesure va considérablement aider.

Mesdames et Messieurs, dans un contexte très difficile que nous connaissons, et souhaitant avoir été entendu, le groupe "Les Verts" approuvera le Programme départemental d'insertion pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, c'est dans un contexte de crise qui continue de s'aggraver que nous examinons aujourd'hui le programme départemental d'insertion pour l'année 2010 qu'il nous est demandé d'approuver.

Le chômage atteint désormais 10 % de la population active. S'il est dramatique, ce chiffre est aussi trompeur : il laisse hors des statistiques l'explosion du phénomène des travailleurs pauvres. Les indicateurs économiques du pays donnent la mesure des dégâts sans précédent de la politique menée à l'heure actuelle au plan national. Le secteur privé compte 380.000 emplois détruits en 2009, auxquels viendront s'ajouter selon les prévisions de l'I.N.S.E.E. 74.200 emplois détruits au premier trimestre 2010.

La dégradation de la situation internationale ne peut être invoquée par le Gouvernement pour justifier ces chiffres. Il est trop facile de rejeter la faute sur les autres ; il est indéniable que sa responsabilité est entièrement engagée dans ce résultat et en particulier par le recours massif aux heures supplémentaires qui ont bloqué la création d'emplois, mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Sa responsabilité est encore plus criante dans son acharnement à détruire massivement les emplois publics, y compris et c'est un comble, lorsqu'il s'agit du service public de l'emploi. Vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, la fusion de l'A.N.P.E. et des ASSEDIC, devenus "Pôle Emploi", a été gérée en dépit du bon sens. Malgré les mises en garde exprimées notamment par les représentants du personnel, cette fusion devait permettre selon le Gouvernement de confier 60 demandeurs d'emploi par agent de "Pôle Emploi", mais l'Etat ne veut pas recruter et la charge actuelle est de 200 demandeurs par agent. Mais qu'importe : la politique du chiffre, voilà la religion de l'U.M.P., injuste, inefficace, certes, mais il n'y a pas là de quoi faire douter un Président de la République et un Gouvernement droit dans ses bottes.

Bref, le bilan de la politique du Président de la République est accablant. Les Français ont d'ailleurs fait savoir aux dernières élections régionales qu'ils aspiraient à davantage de justice et de solidarité et qu'ils faisaient en cela confiance aux collectivités gouvernées par une majorité de gauche.

Le programme départemental d'insertion 2010 qui nous est présenté témoigne de la volonté de notre majorité de proposer un dispositif d'insertion adapté aux divers besoins des allocataires parisiens. Ses besoins sont importants. À Paris, le taux de chômage a augmenté de plus de 16 % entre janvier 2009 et janvier 2010, soit plus de 120.000 Parisiens en recherche d'emploi. Le nombre d'allocataires du R.S.A. a augmenté de 10 %.

Face à cette situation inquiétante et qui risque fort de s'aggraver, nous pouvons souligner que les dispositifs mis en place par le Département en 2009 ont permis le retour à l'emploi de 21.000 Parisiens, soit 20 % des chômeurs de notre ville et cela, alors que l'Etat rechigne toujours à assumer ses obligations financières ; sa dette à l'égard de Paris s'élève maintenant à 134 millions d'euros au seul titre du R.S.A.

Permettez-moi maintenant d'insister sur quelques-uns des dispositifs prévus dans ce P.D.I. Il y a à nos yeux, dans ce programme, des motifs de satisfaction et aussi quelques motifs d'inquiétude, j'y viendrai.

Motifs de satisfaction d'abord.

Lorsque le Département fait le choix de renforcer les missions confiées aux espaces insertion, nous nous en réjouissons. Ces espaces travaillent à une appréciation globale de la situation de chaque allocataire du R.S.A., ce qui permet de l'orienter vers le dispositif ou le partenaire institutionnel le plus pertinent. Les besoins des allocataires sont divers. Ils peuvent toucher aux difficultés sociales, au manque de formation, ou être liés à des difficultés financières importantes. Cette diversité dans l'offre de structures d'orientation et d'accompagnement des allocataires nous paraît donc fondamentale.

Lorsque le Département fait le choix de donner plus de moyens au plan local pour l'insertion et l'emploi - le P.L.I.E. des 18e et 19e arrondissements qui s'étendra en 2010 au 20e arrondissement - nous nous en félicitons également. Nous saluons l'extension du P.L.I.E. au 20e et il nous paraît fondamental que cette ouverture se fasse le plus tôt possible dans l'année 2010 et soit doté de moyens conséquents.

Lorsque enfin nous investissons à plein le champ de l'économie sociale et solidaire, nous considérons aussi que nous faisons œuvre utile. Cet effort en faveur de l'économie sociale et solidaire représente pour 2010 un investissement de plus de 5 millions d'euros, en hausse de près de 6 %.

Je souhaite en particulier saluer le travail remarquable des régies de quartier et leur développement depuis 2001, celles-ci passant d'une à onze actuellement. 250 emplois ont été créés dans ce cadre particulièrement favorable à l'insertion durable en raison de la qualité de l'encadrement et des actions de formation mises en œuvre.

Je souhaite souligner également le rôle particulier joué par les régies de quartier dans l'entretien et l'embellissement des espaces publics et des logements sociaux et dans la création de lien social dans les quartiers, exprimer l'attachement de mon groupe à leur développement.

Parmi les actions du P.D.I., je voudrais également me réjouir de compter le "carré des biffins" dans le 18e arrondissement piloté notamment par mon ami Gérald BRIAND, adjoint au maire du 18e en charge des affaires sociales.

À travers toutes ces actions, nous jouons notre rôle de bouclier social en ces temps de crise et notre groupe s'en félicite.

En revanche, je veux le dire et y insister : lorsque le Département choisit d'avoir recours aux sociétés d'intérim pour le placement des personnes très éloignées de l'emploi, nous considérons que nous faisons fausse route.

Je regrette vivement de trouver en effet dans les priorités du P.D.I. un projet visant à confier 1.000 allocataires du R.S.A. à des entreprises d'intérim. C'est une question de principe ; il nous paraît particulièrement malvenu de confier les plus fragiles aux plus cupides. Lorsqu'on confie des chômeurs de longue durée, des hommes et des femmes éloignés depuis longtemps de l'emploi, à des sociétés d'intérim, de fait, on confie les plus fragiles aux plus cupides.

Ces sociétés, nous le savons tous, prospèrent sur la précarité et la flexibilité à outrance. C'est une question de principes, je l'ai dit, mais c'est aussi une question d'efficacité : le cœur de métier de ces entreprises d'intérim est à mille lieues du suivi global et social des personnes en difficulté d'insertion. Or, c'est cela qui est absolument indispensable.

Ces entreprises obtiennent d'ailleurs de médiocres résultats selon les chiffres que l'on trouve dans le P.D.I. lui-même ; je cite : 735 entrées en 2009, 439 personnes qui ont intégralement suivi l'action, 194 seulement qui ont trouvé un C.D.I. ou un C.D.D. de plus de six mois, soit un retour à l'emploi durable de 26 % rapporté au total des entrées. C'est d'ailleurs dans cette mauvaise direction que Mme Fadela AMARA, secrétaire d'Etat à la politique de la ville, a engagé son plan "Espoir banlieues" en confiant à des sociétés privées une mission de coaching censée garantir le placement des jeunes issus des quartiers défavorisés. Pour quel résultat ? 34 millions d'euros dépensés pour un résultat final affligeant de 1.160 emplois ou formations, soit 29.310 euros dépensés par emploi ou formation trouvée.

Cette expérience devrait nous inciter à nous détourner définitivement de ce type de partenariats, inefficaces et ruineux pour tous, sauf pour les sociétés privées de placement.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu rattaché à ce projet de délibération visant à ce que le Département ne recoure plus aux sociétés d'intérim pour le placement direct en emploi. Nous demandons à ce que les crédits prévus pour ces sociétés soient tous réorientés vers les structures publiques comme le P.L.I. car, et c'est une citation : "la plus-value du service public de l'emploi, quand il met les moyens, est nettement supérieure à celle des opérateurs privés".

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des Comptes. Quand allons-nous enfin suivre les sages recommandations de la Cour des Comptes ?

Monsieur le Président, chers collègues, pour toutes ces raisons, tout en votant ce P.D.I., nous souhaitons vivement que le vœu rattaché que nous présentons soit voté et que nous donnions la priorité aux structures publiques pour venir en aide aux hommes et aux femmes qui sont les plus éloignés d'emploi.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Président.

Les années se suivent et se ressemblent, ai-je envie de dire. En effet, ce P.D.I. ressemble à s'y méprendre à celui de 2009.

Il n'y a aucune innovation, aucune volonté forte de mettre les moyens importants pour lutter contre les effets de la crise et pire, on nous ressert comme une litanie, pour mieux masquer les insuffisances de l'Exécutif départemental, la soi-disante augmentation de la dette de l'État au titre des dépenses d'allocations.

Vous vous contentez d'utiliser de manière restrictive les outils qui ont été mis en place par l'Etat, notamment les contrats aidés, si utiles, on le sait, en période de crise.

En un mot, face à la détermination du Gouvernement de François FILLON à soutenir massivement l'emploi afin d'amortir le choc de la crise et en misant sur l'avenir, en donnant les moyens aux victimes de la crise de rebondir vers un nouvel emploi, vous vous contentez de suivre et d'utiliser les moyens mis à la disposition par le Gouvernement sans aucun plan de relance à l'échelle de notre Capitale.

Je voudrais tout d'abord revenir sur la supposée dette de l'État, derrière laquelle vous vous cachez, pour camoufler la faiblesse de votre plan.

Je vous en prie, Monsieur le Président, arrêtons cela une fois pour toutes.

Ce sont des recettes qui ne marchent plus et ce n'est pas digne de notre Assemblée. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux et des défis qui nous sont lancés en cette période de crise et ce n'est pas non plus ce qu'attendent toutes les personnes qui sont dans l'attente d'un emploi ou d'une aide.

Vous nous parlez cette année d'une dette de l'État au titre des dépenses d'allocation de 134 millions d'euros alors que l'année dernière elle était de 107 millions d'euros selon vous.

Vous le savez très bien, constitutionnellement, c'est une situation qui n'est plus possible aujourd'hui, et notre collègue Mme Christine LAGARDE l'a rappelé à maintes reprises dans cet hémicycle.

L'État a bien respecté ses obligations constitutionnelles à la lettre quant à la compensation financière du transfert de la compétence du R.M.I. au Département de Paris.

L'argument de la dette supposée est totalement fallacieux et vous le savez très bien. Vous en êtes d'autant plus conscient que l'effort de l'État ne se limite pas à la simple compensation financière du transfert du R.M.I. Je citerai :

- l'aide personnalisée au retour à l'emploi,

- l'accompagnement des allocataires du R.S.A. par "Pôle Emploi" que vous avez tant décrié ou par la C.A.F., les emplois verts de Valérie LÉTARD,

- la mise à disposition de personnel de "Pôle Emploi",

- le R.S.A. jeunes moins d'un an après la mise en place du R.S.A. est dans la lignée de ce que le Président de la République a annoncé en septembre dernier. Il s'agit donc aujourd'hui de valider son volet jeunes.

Et c'est une bonne chose que de pouvoir faire bénéficier de cette allocation aux jeunes de moins de 25 ans. C'est même, comme le dit fort justement M. Martin HIRSCH, une question de Justice sociale car, dit-il, rien ne justifie que l'on traite différemment un jeune de 24 ans qui a travaillé et un jeune de 25 ans qui serait dans la même situation. Je note le peu d'entrain avec lequel vous abordez cette avancée majeure qui concernera près de 1.800 jeunes Parisiens et peut-être même davantage. Je poursuis :

- les mesures en place aussi pour l'emploi des seniors, dont mon collègue Vincent ROGER parlera tout à l'heure,

- la participation financière massive au financement des missions locales,

M. LE PRÉSIDENT. - Ecoutez au moins l'orateur !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Il permet de consacrer du temps à des missions d'intérêt général. Cette étape de vie est ainsi reconnue et valorisée. Il s'agit bien d'une forme d'insertion pour les jeunes, pourtant vous ne l'envisagez pas comme telle.

Il s'adresse aux jeunes jusqu'à 25 ans, qui souhaitent s'engager pour une durée de six mois à deux ans dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.

En 2009 pourtant, à l'occasion de votre communication sur les politiques de solidarité, vous aviez mis en avant la troisième promotion des jeunes volontaires de la Ville, principalement axée sur la lutte contre l'isolement auprès des Parisiens âgés et isolés.

Vous souhaitez à l'époque, je vous cite, "monter en puissance sur ce dispositif" en diversifiant leurs missions. Vous vous fixiez alors pour objectif de disposer de 300 jeunes en service actif à la fin 2009. Qu'en est-il ? Certainement encore un effet d'annonce.

Ce silence est d'autant plus étonnant que le nouveau service civique est particulièrement avantageux pour le volontaire : indemnité imposable de 440 euros nets par mois, couverture maladie, maternité et cotisation retraite, accompagnement dans sa mission, valorisation de sa mission dans son parcours.

Il l'est également du point de vue de la structure accueillante dans la mesure où c'est l'État, encore, qui verse directement l'indemnité et qui assume les coûts afférents à la protection sociale.

Grâce à ce dispositif, vous pourriez aisément constituer des viviers de volontaires pour les besoins des établissements publics, associations parisiennes, dans des domaines variés comme la culture, les loisirs, l'informatique ou le sport.

Les mesures qui seront mises en place sont autant de mesures qui sont mises et financées par l'État. Vous le voyez bien, l'État n'est pas absent comme vous voulez le faire croire concernant l'insertion sociale et professionnelle.

De grâce, oubliez l'argument de la dette qui ne tient pas.

Je voudrais également revenir, si vous me le permettez, sur les contrats aidés que vous nous proposez et qui ont été mis en place par Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'État à l'emploi.

Je veux parler du C.U.I., contrat unique d'insertion. Pour ceux qui ne le savent pas, ce contrat est un contrat simple avec un régime juridique aligné sur les deux contrats antérieurs, le C.I.E., contrat initiative emploi pour le secteur marchand et le C.A.E., contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le secteur non marchand.

Notre Président, Nicolas SARKOZY, et le Premier Ministre, François FILLON, s'étaient engagés à soutenir les contrats aidés, comme le souhaitaient d'ailleurs l'ensemble des acteurs de l'insertion.

C'est aujourd'hui chose faite. Ce nouveau contrat aidé, entré en vigueur depuis 2010, va progressivement se créer par la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005.

En effet, la multiplicité des anciens contrats, quatre types de contrat selon l'activité de l'employeur et le statut du bénéficiaire, représentait plutôt un frein à l'embauche de ces personnels et finalement peut être assez décourageante pour les employeurs éventuels.

Le C.U.I. est souple et c'est un contrat de travail C.D.I. ou C.D.D. avec une durée de durée de travail comprise entre 20 heures et 35 heures.

Il y a une aide de l'État à l'employeur pour le C.A.E. plafonnée à 95 % du S.M.I.C. et, pour le C.I.E., plafonnée à 47 % du S.M.I.C.

Le taux de prise en charge peut aller jusqu'à 105 % du S.M.I.C. dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion. Ces taux sont fixés au niveau régional, selon le public en difficulté, les actions de formation et d'accompagnement prévues, la catégorie et le secteur de l'activité de l'employeur.

Il existe des possibilités de prolongation de la durée du C.U.I. au-delà de 24 mois, sous conditions, sur demande de l'employeur et analyse de la situation du salarié par le prescripteur ; jusqu'à 60 mois pour un salarié bénéficiaire d'un minimum social âgé de 50 ans ou plus, à l'expiration de la durée maximale des 24 mois ; jusqu'à 60 mois enfin pour un salarié reconnu travailleur handicapé sans condition d'âge ou bénéficiaire de l'A.A.H.

Le C.U.I. est enfin plus équitable. En effet, tous les salariés en C.U.I. bénéficient dans les conditions de droit commun du R.S.A. dit chapeau ou pour les allocataires de l'A.S.S. et de l'A.A.H. des mécanismes d'intéressement spécifiques.

Le C.U.I. est bien un outil performant pour lutter contre le chômage, si bien que depuis sa création et son entrée en vigueur le 1er janvier dernier, ce sont 114.472 C.U.I. qui ont été signés.

Depuis le 1er janvier, 45 départements ont déjà signé la convention avec l'État, concernant le cofinancement de ces contrats lorsqu'ils sont signés avec des allocataires du R.S.A.

Alors que Paris, capitale de la France, devrait montrer l'exemple, vous, Monsieur le Président, vous êtes seulement contenté de ne signer qu'une convention provisoire jusqu'au 30 juin 2010.

Or, c'est cette convention qui va déterminer les conditions de financement de l'aide départementale légale que le Département devra verser aux employeurs de bénéficiaires du R.S.A. embauchés en C.U.I.

Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas non plus à la hauteur de l'enjeu en cette période de crise pour la Capitale de la France quand vous nous annoncez le chiffre très modeste de 1.700 C.U.I. d'ici fin 2010 dans vos services.

Notons que dans le cadre de ce contrat, des actions de formation sur le temps de travail, des actions d'accompagnement et des temps d'immersion en entreprises sont désormais prévus et cela crée de bonnes conditions pour le retour à un emploi durable des bénéficiaires.

Reste donc maintenant à le mettre en œuvre au plus vite, que ce soit au sein même des services de la collectivité parisienne ou au niveau des autres employeurs.

En effet, du bilan 2009 de la politique départementale par rapport aux contrats aidés, nous pouvons tirer notamment un enseignement : le manque de communication de votre part auprès des employeurs parisiens.

En 2009, seuls 1.000 contrats aidés ont été signés avec des employeurs autres que la collectivité parisienne. 1.000 C.U.I., c'est également l'objectif qu'a fixé le Département dans le P.D.I. 2010.

Pour ce qui est de l'embauche de contrats aidés par d'autres employeurs que la collectivité parisienne, là encore, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

C'est très peu en comparaison du nombre de demandeurs d'emploi et d'allocataires du R.S.A. à Paris et ce malgré le nombre important d'employeurs potentiels.

La collectivité envisage-t-elle une campagne de communication particulière dédiée à inciter les employeurs à l'embauche de chômeurs en contrats aidés ?

Vous nous annoncez aussi le recrutement de 100 C.A.E. passerelles, contrats d'accompagnement vers l'emploi passerelle. Que représentent 100 contrats par rapport à une Ville comme Paris ? Ce chiffre que vous nous proposez n'est pas non plus à la hauteur de l'enjeu pour la Capitale de la France.

En effet, pour ceux qui ne le savent pas, le C.A.E. passerelle, le contrat d'accompagnement vers l'emploi passerelle est un contrat aidé qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.

C'est le Gouvernement de François FILLON qui l'a mis en place et son objectif est clair : permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, prioritairement dans les collectivités locales et de développer ou de consolider des compétences transférables vers les entreprises.

Le but ultime est de pouvoir à terme travailler dans le privé. Ce contrat prévoit des périodes d'immersion auprès d'un employeur privé. C'est un contrat de travail à durée déterminée, de 12 mois, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle.

De plus, 90 % du salaire sur la base du S.M.I.C. sont pris en charge par l'État et l'embauche par l'entreprise ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales.

Ces contrats aidés doivent être un tremplin pour la suite et non une fin en soi. Ils ne visent en aucun cas l'intégration au sein de la fonction territoriale mais, au contraire, dans l'entreprise.

C'est pour cela que je vous le dis, Monsieur le Président, qu'avec tous les avantages que ce contrat procure, tant aux jeunes qu'à la collectivité, la centaine que vous nous proposez est parfaitement ridicule au regard de nombre de jeunes à la recherche d'un emploi à Paris. Ce n'est pas digne d'une véritable politique de l'emploi. Je suis, je dois le dire, abasourdi par cette proposition dérisoire.

Enfin, Monsieur le Président, vous nous dites que vous allez poursuivre et étendre l'expérimentation menée avec la mission locale "Bélliard", concernant les jeunes décrocheurs. Très bien. C'est un sujet plus qu'important et c'est dans la droite ligne de la politique voulue par le Gouvernement, dans le cadre des expérimentations lancées par M. Martin HIRSCH.

D'ailleurs, l'Etat cofinance ces expérimentations avec le Département. Mais, là encore, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu, Monsieur le Président. Aucun moyen financier supplémentaire - si, 135.000 euros dérisoires à côté de l'action de l'Etat - n'est accordé par le Département pour aider les missions locales parisiennes dans leur action.

Pour notamment aider à l'embauche de conseillers supplémentaires, permettant la diminution du nombre de jeunes suivis par chaque conseiller. N'oubliez pas que les missions locales sont reconnues pour leur savoir-faire en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce serait une mesure efficace. Ainsi, chaque jeune serait mieux accompagné.

Le Président de la République, lui, l'a bien compris puisque pour le Projet de loi de finances 2010, il a mis, à la demande de Laurent WAUQUIEZ, 80 millions d'euros supplémentaires pour le civisme et 40 millions d'euros supplémentaires pour renforcer les moyens des missions locales, qui doivent être selon lui le véritable pivot de l'accompagnement des jeunes.

A côté de cet effort sans précédent du Gouvernement de François FILLON, je le répète, le Département de Paris, que vous présidez, Monsieur le Président, n'attribue aucun moyen supplémentaire, tant financier qu'humain, pour les missions locales parisiennes, donc en conséquence pour les jeunes qui y sont accueillis.

Pire, il a fallu une grève le 18 mars dernier des salariés - du jamais vu à Paris - une mobilisation des syndicats CGT et CFDT, que je félicite pour leur engagement ainsi que des conseillers de Paris, communistes et verts, pour que la présidente de la mission locale "Paris Centre", votre collègue, Monsieur le Président, revienne sur le licenciement envisagé de la psychologue.

Quand on connaît les problèmes de santé mentale que rencontre un nombre croissant de jeunes accueillis en mission locale, on peut penser que c'est presque de l'irresponsabilité que de vouloir supprimer de tels postes, qui s'avèrent indispensables aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire de votre Plan départemental de l'insertion. Peu de changements par rapport à l'année passée, peu de volonté politique et surtout aucune mesure nouvelle significative qui puisse venir en appui du plan de relance du Gouvernement de François FILLON pour lutter efficacement contre le chômage et préparer efficacement la sortie de crise.

Néanmoins, le groupe U.M.P. votera, comme chaque année, ce petit P.D.I. sans enthousiasme, car le sujet est grave, et nous ne souhaitons pas pénaliser encore plus ceux qui sont dans la difficulté. Il vaut mieux un petit P.D.I. que pas de P.D.I. du tout.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. LE PRÉSIDENT. - M. Georges SARRE a la parole.

M. Georges SARRE. - Monsieur le Président, chers collègues, en tant que conseiller de Paris du Mouvement républicain et citoyen, je tiens à apporter le soutien des républicains de gauche à la démarche volontariste de notre majorité départementale, face à l'enjeu, que je n'hésite pas à qualifier de dramatique, de l'insertion dans l'emploi.

Dans le peu de temps de parole qui m'est imparti, je ne pourrai pas souligner la totalité des initiatives pertinentes prises par notre collectivité, pour apporter un soutien maximum à nos concitoyens en recherche d'emploi à Paris.

Mais l'ambition est claire d'accompagner chacune et chacun dans son parcours vers l'emploi, en lui fournissant l'assistance matérielle, sans laquelle la spirale du chômage est fatale, en l'aidant à se former, en l'aidant à valoriser ses compétences, en l'aidant enfin à rencontrer l'offre qui lui correspond.

Ceci étant dit, notre approbation du volontarisme de la collectivité parisienne ne doit pas occulter l'enjeu central au cœur du problème de chômage à Paris, comme partout ailleurs.

Depuis des années, des décennies et plus encore depuis quelques mois, avec ce qu'on appelle la crise, qui est en réalité la faillite annoncée du capitalisme financier mondialisé, notre pays et notre continent souffrent d'un équilibre de sous-emploi, qui se traduit par du chômage par millions.

Le Département de Paris ne peut pas compenser cette réalité en créant des dizaines de milliers d'emplois directs. Nous créons, certes et heureusement, des emplois aidés, ce qui est utile, mais ne feignons pas de croire que le traitement social du chômage est une résolution du chômage.

Nous pouvons aider à la création d'emplois grâce à notre politique volontariste d'investissement. Je salue l'audace de notre collectivité en la matière. Nous pouvons soutenir la création d'emplois à travers notre politique d'achats : vous savez combien j'aspire, avec les républicains de gauche, à ce que notre politique d'achat soit plus résolument orientée vers cet objectif.

Mais reste que l'équilibre de sous-emploi européen et français, et donc parisien, résulte des choix macro-économiques faits en notre nom à l'O.M.C. à l'échelle européenne. Nous sommes plombés par un euro surévalué qui s'est apprécié de 78 % entre son niveau de l'an 2000 et son plus haut niveau de 2009. C'est un handicap compétitif suicidaire. Si l'euro nous plombe, le libre-échange, lui, nous achève avec son cortège de dumping social, environnemental, de localisation et de fermeture d'entreprises.

Oui, nous pouvons être fiers de la politique départementale d'insertion, mais nous devons aussi préparer, je le dis solennellement, l'alternative politique à ce renoncement néolibéral qui maintient la France et l'Europe dans un sous-emploi terrible, sans quoi les centaines de milliers de chômeurs, de précaires parisiens, n'auront vraiment pas le sentiment que nous leur apportons des réponses suffisantes.

Ce n'est pas de la Droite que viendra ce sursaut, c'est de nous. Commençons donc par en parler !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne la parole à Mme BRUNO pour qui il reste une minute et 11 secondes. Faites comme vous pouvez !

Mme Catherine BRUNO. - Oui, Merci, Monsieur le Président.

J'ai effectivement une minute pour vous dire que nous regrettons le manque d'ambition et de vision d'ensemble cohérent de votre P.D.I. Nous regrettons l'éparpillement des moyens et le saupoudrage des aides dispensées au détriment d'une politique d'ampleur globale. Nous regrettons l'absence de critères objectifs d'évaluation et de réussite.

La visibilité des divers dispositifs mis en œuvre n'en ressort pas accrue.

J'ai le regret de vous le dire, Monsieur le Président, le logement est le parent pauvre de votre P.D.I. La priorité pour les Parisiens en situation de précarité est d'avoir un toit au-dessus de la tête. Peut-on tolérer que Paris soit la Capitale du mal logement ou que les jeunes soient les victimes collatérales du mal logement, vivant douloureusement la situation faite à leurs parents ? Peut-on tolérer que ces jeunes, ces enfants, soient soumis à une double peine ? Les retombées d'une telle situation pouvant les pénaliser pour leur vie d'adulte.

J'aurais voulu parler aussi des personnes âgées, S.D.F. vieillissants, migrants âgés en foyer, mais aussi hommes et femmes de tous âges qui se clochardisent à domicile, car leurs ressources financières s'amenuisent.

J'aurais voulu parler des 29 % de seniors bénéficiaires du R.S.A. Est-ce une portion négligeable : 29 % de bénéficiaires du R.S.A. qui ont plus de 50 ans ? Ils ne font pas de manifestations bruyantes, ils restent discrets dans leur pauvreté, mais nous ne devons pas les oublier. Alors, que leur proposez-vous ?

En conclusion, malgré les écueils que je viens de pointer rapidement du doigt, malgré des attentes insatisfaites et déçues, je reconnais que beaucoup de choses sont faites pour aider de nombreuses catégories de personnes à s'insérer dans notre société. Je reconnais aussi un travail formidable de la part des associations et des travailleurs sociaux.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera en faveur de ce P.D.I.

J'ai tenu mon temps de parole.

M. LE PRÉSIDENT. - J'avoue que je suis ravi de la conclusion, mais je n'avais pas compris au début de l'intervention que cela allait se conclure comme cela.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mes chers collègues, le Plan départemental de l'insertion est un plan ambitieux. Notre collectivité, plus que jamais, poursuit ses efforts.

Alors que certains osent nous parler de reprise ou faire le panégyrique des actions du Gouvernement, ce que nous vivons au quotidien démontre au contraire que la crise ne cesse de faire basculer toujours plus de Parisiennes et de Parisiens dans la précarité et dans le désespoir.

Et malgré le long catalogue de mesures avec mode d'emploi, énoncé par M. GIANNESINI, en un an, le chômage a augmenté de 16 %. Un million de Français au chômage arrivent en fin de droits et 600.000 n'auront plus aucune indemnité. Plus de 3.000 Parisiens sont concernés.

Interpellé pour prolonger à titre exceptionnel les indemnités des personnes en fin de droits en raison de la crise, interpellé également pour surseoir aux expulsions, l'Etat reste sourd.

Nous ne pouvons que dénoncer ces refus, cet immobilisme et l'incapacité du Gouvernement et de son président à sortir le pays de la crise. Les emplois diminuent : moins de 30 % d'offres confiées à "Pôle emploi" sur le troisième trimestre 2009 par rapport à 2008. Les plans sociaux se multiplient, plus de 20.000 destructions de postes selon "Pôle emploi" sur le dernier trimestre 2009 sur l'Ile-de-France. Les conditions de vie de nos concitoyens se dégradent. Notre collectivité essaie dans son champ de compétence et au-delà, d'aider les Parisiens, et son budget solidarité est au rendez-vous. Cette dégradation de l'emploi a un impact direct sur la progression du R.S.A. 61.000 allocataires, soit plus de 10 % en un an. Pour ces allocataires, le Département, au travers de son P.D.I. doté de 59,7 millions d'euros est en progression de 1 million. En parallèle, Paris se bat pour l'emploi, pour éviter que le nombre de chômeurs n'augmente, pour assurer le retour à l'emploi des allocataires du R.S.A. En 2008, un chômeur parisien sur 5 soit 21.000 Parisiens ont retrouvé un emploi grâce aux mesures de réinsertion professionnelle portées par Paris.

Paris soutient l'emploi en étant le premier employeur de personnes en insertion en Ile-de-France et en 2010, ce sont 1.700 C.U.I. au sein de nos services qui seront signés. Ces contrats sont nécessaires et permettent à des personnes en insertion de revenir à l'emploi, mais nous savons que ces contrats aidés ne sont pas une fin en soi, que la qualité de la réinsertion dépend de l'encadrement et des formations.

C'est pourquoi il est important que le C.U.I., ce nouveau contrat qui cherche à simplifier le droit du travail assure les mêmes droits à la formation que les précédents, et que l'ensemble des acteurs de la formation soit reconnu et épaulé.

Le Plan départemental d'insertion soutient la formation. En 2009, 30 % des Parisiens ayant effectué une formation ont retrouvé un emploi.

Pour cette année, ce sont 681 places de stage intitulé "passerelle linguistique vers l'emploi" qui proposent 500 heures de perfectionnement à notre langue ainsi qu'une formation pré-qualifiante dans les secteurs tels que l'aide à domicile, la restauration, le nettoyage, la sécurité, car même dans ces secteurs-là, une bonne connaissance du français est exigée pour avoir un emploi. Par ailleurs, 1.217 places de stage qualifiant sont proposées en informatique, hôtellerie, restauration, nettoyage, bâtiment, tous les secteurs en tension.

Je souhaiterais également souligner une opération expérimentale pour offrir à 300 allocataires du R.S.A. de bas niveau, un parcours complet d'accompagnement vers l'emploi. En 2010, nous passerons un contrat exceptionnel avec la Région pour proposer aux 3.000 Parisiens en fin de droit une formation.

Les contrats aidés n'étant qu'un filet, filet d'autant plus vital que nous vivons une crise dure et longue, Paris cherche par ailleurs à soutenir l'emploi et les secteurs pourvoyeurs d'emplois pérennes.

Nous avons inventé et mis en œuvre de nombreux dispositifs spécifiques pour soutenir la croissance et l'emploi. Soutien aux P.M.E. alors que les banques ne font plus leur travail par différents leviers financiers comme le fonds de garantie "Paris finance plus, prêt d'honneur" mais aussi du soutien capital risque, "Paris business Angels".

Rappelons que ce sont les P.M.E. qui drainent 80 % de l'emploi salarié à Paris.

Notre collectivité leur permet de se créer, de se développer, de se loger, favorise leur accès à nos marchés publics par le pacte P.M.E., ou encore en réglant 20 % lors du passage à la commande, les aide dans leur trésorerie.

Paris appuie également le secteur de l'économie solidaire et les services à la personne. En 2009, ce sont 2.800 allocataires du R.S.A. qui ont retrouvé un emploi grâce aux clauses sociales des marchés publics.

Autre élément à souligner, les régies de quartier, dont deux nouvelles cette année dans le 10e et le 12e.

Le développement également de l'insertion dans l'événementiel parisien, les aides apportées par l'ADIE aux femmes et jeunes issus des quartiers relevant des politiques de la ville, etc.

Au-delà du soutien à l'emploi, Paris multiplie les formes d'accompagnement, car comme le disent nos formidables adjoints Mme Olga TROSTIANSKY et M. Christian SAUTTER, un chômeur accompagné est à moitié sauvé. En effet, un demandeur d'emploi accompagné augmente ses chances de retrouver un poste. Paris multiplie les formes et les dispositifs d'accompagnement avec plusieurs principes à relever : la proximité, un maillage diversifié qui permet à chacun de trouver un dispositif par lequel il peut être accompagné par un suivi personnalisé. Nous ne pouvons que nous alarmer du manque de moyens du "Pôle emploi", dont les conseillers suivent plus de 217 chômeurs alors que nous savons que pour être efficace, un conseiller ne peut suivre que 60 demandeurs d'emploi.

On peut citer comme exemple de dispositif spécifique parisien, les forums pour l'emploi. Ces forums doivent favoriser les contacts directs entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. 7.000 personnes ont pu ainsi être embauchées. Au-delà des rendez-vous annuels du "Paris pour l'emploi" sur le Champ de Mars, en 2010 Paris innove encore et propose le 3 juin prochain un forum pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, au 104, ainsi que des forums dans les arrondissements pour favoriser l'emploi de proximité.

Pour chacun de ces forums, les structures qui accompagnent les allocataires les préparent et leur permettent de déposer leur candidature.

Autre formule innovante à signaler, les maisons des entreprises et de l'emploi, les M.D.E.E. En 2008, les cinq M.D.E.E. ont permis à travers leur accompagnement (formations, sessions de prérecrutement, aide à la création d'entreprise) à 1.900 Parisiens de retrouver un emploi durable et parmi eux 480 allocataires du R.S.A. Fort de ce succès, une sixième sera créée dans le 10e arrondissement de Paris.

Je voudrais pour finir revenir sur un des publics ciblés par le P.D.I. : les jeunes.

Entre janvier 2009 et janvier 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de plus de 20 %. Or, nous savons que les chiffres dissimulent une réalité plus dure, car peu de jeunes s'inscrivent au "Pôle emploi", car ils n'ont droit à aucune indemnité. Le marché français intègre très mal les jeunes et en temps de crise ce sont les premières victimes.

Paris investit 2 millions d'euros dans les missions locales cette année pour assurer le suivi social et professionnel des jeunes de moins de 26 ans. En 2009, les missions locales ont suivi 18.615 jeunes et ont permis la signature de 6.690 contrats de travail, dont 2.193 en C.D.I.

885 ont signé un contrat d'apprentissage et 3.700 ont suivi une formation. Au côté de ce budget conséquent pour les missions locales, Paris organise par ailleurs, par exemple, un forum pour les jeunes diplômés pour favoriser leur entrée directe et le contact direct avec les employeurs. Certains vous diront que les jeunes ne sont pas la population la plus importante parmi les demandeurs d'emploi, et que ce ne serait donc pas une priorité.

Au contraire, ne pas permettre le sacrifice d'une génération, lutter contre le bizutage social qui consiste à considérer l'emploi aidé comme seule porte d'entrée pour les nouvelles générations est un choix de société. La jeunesse est notre avenir, et que le P.D.I. en fasse une cible prioritaire est l'illustration des valeurs que nous portons.

Je voterai ce P.D.I. en espérant que l'année prochaine, moins de Parisiennes et de Parisiens aient besoin de notre solidarité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'année 2009 a été une année difficile pour la collectivité parisienne. L'impact de la crise a atteint la Capitale avec son lot d'effets directs sur la situation socio-économique des Parisiennes et des Parisiens. Le P.D.I. s'est attaché à limiter ces effets en permettant au taux de chômage parisien de rester inférieur à la moyenne nationale.

Malgré cela, l'année 2009 a vu le chiffre d'allocataires parisiens du R.S.A. augmenter de 10 %, de 16,4 % pour les demandeurs d'emploi alors que le nombre d'offres a chuté de 32,1 %. Cette situation nécessite une hausse des moyens mis à disposition pour faire face à la crise.

Pour cela, le P.D.I. 2010 prévoit une augmentation de 3,6 millions d'euros par rapport à celui de 2009. Cette somme doit permettre de financer une politique efficace de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle. Cette dimension est fondamentale.

Toutefois, malgré tous les emplois que nous pourrons créer, il est important de s'atteler à la remobilisation et à l'accompagnement des personnes qui sont les moins aptes à retrouver un travail, ceci du fait de problématiques sociales complexes et à des choix nationaux de plus en plus cyniques.

C'est pourquoi, en plus d'une politique de retour à l'emploi, un volet social est indispensable et un accompagnement adapté à la situation sociologique parisienne sera mené en parallèle du travail d'insertion professionnelle afin de rapprocher de l'emploi celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

Un des premiers grands aspects du volet social de ce P.D.I. 2010 est l'association des allocataires du R.S.A. à une démarche participative dans le cadre d'actions de remobilisation et de socialisation pour celles et ceux les plus exclus comme l'a préconisé d'ailleurs la Commission européenne dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Il s'agit de rendre les allocataires acteurs de leur propre parcours en les associant à l'élaboration et à l'évaluation de certaines actions qui leur sont proposées. Cet aspect est tout à fait important dans le sens où il a une valeur symbolique particulière pour les allocataires, leur permettant ainsi de retrouver une estime et une image d'eux-mêmes, qu'ils avaient pour certains perdues. Donner la parole aux usagers, leur reconnaître un droit de regard sur la qualité des prestations proposées, c'est justement l'ambition du P.D.I. 2010 pour que les mesures mises en place soient toujours affinées au plus près des besoins des allocataires. C'est dans cette logique d'inclusion qu'une étude sur l'évaluation du dispositif va être menée avec la participation des allocataires.

Par ailleurs, un club de chercheurs d'emploi va être créé afin de favoriser une remobilisation en s'appuyant sur l'émulation découlant de la dynamique de groupe pour encourager une réflexion collective autour du projet professionnel, tout en assurant parallèlement un accompagnement individuel.

De même, le développement des jardins d'insertion va dans le sens d'une réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale. Au nombre de 3 et de 6 d'ici cette fin d'année, les jardins d'insertion s'adressent à des personnes très défavorisées. Cette activité permet de favoriser le développement personnel et la sociabilité en favorisant la communication par les échanges de savoir, d'expérience et de service.

Un autre axe fondamental de ce P.D.I. 2010 est le ciblage des besoins spécifiques des femmes en insertion, afin d'intervenir de façon cohérente et en adéquation avec leurs besoins. Avec le R.S.A., l'entrée des anciens bénéficiaires de l'"allocation parent isolé" a féminisé le public sous la responsabilité du Département. Les femmes représentent 43 % des bénéficiaires dont 19 % de foyers monoparentaux contre 15 % en 2008, ce chiffre étant en augmentation constante, ce qui doit nous amener à adapter notre politique sociale en la matière.

Selon une étude de l'Observatoire des familles parisiennes, les femmes chefs de famille monoparentale rencontrent davantage de difficultés face à l'emploi : faible qualification, précarité des contrats de travail offerts et problème crucial de la garde de leur enfant. Les familles monoparentales étant en majorité matri-gérées, il semble absolument nécessaire d'effectuer un suivi social de ces femmes en parallèle de l'accompagnement relatif à la réinsertion professionnelle. Les deux démarches sont indispensables et se complètent mutuellement.

Ainsi, a été signé le 1er décembre dernier le Protocole d'accueil des jeunes enfants de personnes en insertion sociale ou professionnelle entre la DFPE et la DASES. Il concerne en priorité les femmes allocataires pour lesquelles l'entrée dans un parcours d'insertion est largement subordonnée à l'accès à un mode d'accueil pour leur enfant. Cette mesure va être doublée d'un suivi social pour mieux gérer vie familiale et professionnelle. Cet accompagnement se fera notamment avec le concours de la C.A.F. qui suivra 1.000 femmes allocataires d'ici fin juin 2010.

Ces différentes dimensions du P.D.I. 2010, Monsieur le Président, que je viens de présenter, s'inscrivent pleinement dans une démarche de soutien social accru des allocataires du R.S.A. pour que leur situation personnelle ne les empêche pas de retrouver un emploi, et donc à terme de perdre leurs droits. Recherche d'emploi et suivi social pour celles et ceux les plus éloignés du marché de l'emploi ne peuvent pas être dissociés et c'est la raison pour laquelle j'insiste particulièrement sur le volet social très riche que nous avons l'occasion d'offrir aux allocataires du R.S.A. par le biais de ce P.D.I. 2010.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Président, chers collègues, parler d'insertion ne peut être l'objet de polémiques, tant il s'agit d'évoquer ceux qui souffrent, ceux qui ont été les plus frappés par l'injustice sociale, ceux dont le parcours est émaillé d'accidents de la vie. Cette approche ne peut être d'ailleurs que renforcée dans le contexte économique et social actuel, tant la crise mondiale fragilise encore davantage les plus démunis. Il serait donc inconvenant de dire que votre Plan départemental d'insertion ne répond pas en partie à la situation difficile à laquelle nous sommes collectivement confrontés.

En effet, certaines de vos décisions me paraissent aller dans le bon sens, à commencer par la progression du budget alloué au P.D.I. L'allocation logement complémentaire au R.S.A., le protocole sur l'accueil des jeunes enfants, le développement du microcrédit, le partenariat avec "Emmaüs Défi" et l'extension du Plan local d'insertion pour l'emploi dans le 20^e arrondissement sont également des mesures que nous approuvons.

De même, la suppression du plafond mensuel pour simplifier et rendre plus pragmatique l'accès aux aides d'urgence versées par les Centres d'action sociale est une bonne décision.

On peut simplement regretter que vous ayez associé cette mesure lors du dernier Conseil d'administration du C.A.S.-V.P. à la suppression du pouvoir des administrateurs bénévoles dans la prise de décisions relatives au versement de l'aide d'urgence. Ces administrateurs bénévoles sont des acteurs sociaux indispensables à la bonne marche de l'aide sociale dans notre ville. Par leur présence dans les commissions permanentes des C.A.S. d'arrondissement, ils permettaient d'humaniser et d'harmoniser l'aide sociale. Votre décision contribuera à la fonctionnariser, tout en visiblement la verrouillant.

Monsieur le Président, j'ai dû relire à deux fois votre Plan départemental d'insertion.

Rassurez-vous ! Il ne s'agissait pas d'un problème de compréhension de votre texte mais d'une incompréhension quant au choix de vos priorités en matière d'insertion.

La deuxième lecture, encore plus attentive, m'a malheureusement conforté dans cette incompréhension.

Oui, j'avoue, Monsieur le Président, qu'il est incompréhensible qu'un tiers des allocataires du R.S.A. ne soient pas considérés par votre majorité comme un public prioritaire. Oui, il est incroyable que les plus de 50 ans soient les grands oubliés de ce P.D.I. Nulle part dans votre projet de délibération, il n'en est fait mention. Nulle part, votre majorité n'exprime sa solidarité vis-à-vis des seniors. Nulle part, il n'est mentionné que c'est un public qui, dans le domaine de l'insertion, doit faire l'objet d'attentions particulières et de mesures spécifiques.

Vous ne pouvez pourtant pas ignorer que c'est un public particulièrement désorienté, profondément inquiet et souvent meurtri face à la perte d'emploi et au risque du dévissage social. Vous avez décidé de ne pas en faire un public prioritaire. Si c'est un oubli, il est encore temps de le réparer. Si c'est une volonté politique, c'est une erreur sociale et c'est une faute morale.

Vous ne pouvez être sans savoir que, lorsque l'exclusion se produit à plus de 50 ans, les conséquences psychologiques, humaines et sociales sont souvent dramatiques pour les intéressés.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir non plus que, pour les plus de 50 ans, la dégradation de leur situation sociale conduit souvent à une dégradation de leur état de santé. Face à la perte d'emploi, face à la menace de l'exclusion, les plus de 50 ans se posent de nombreuses questions : des questions qui torturent, des questions qui doivent, au-delà de nous émouvoir, nous faire réagir pour mieux agir.

Aucun d'entre nous ne peut être insensible à ces questions que se posent souvent en boucle et au quotidien de nombreux Parisiens âgés entre 50 et 65 ans. "Suis-je encore utile ? Puis-je être encore employable ? Suis-je foutu ? Vais-je finir ma vie active sans rien faire ? Pourrai-je avoir une retraite digne ?" : voilà la liste non exhaustive des angoisses permanentes des plus de 50 ans à la recherche d'un emploi.

Ces interrogations, mes chers collègues, la collectivité se doit d'y répondre avec gravité. Je ne peux croire que votre majorité les ait effacés d'un trait de plume administrative, surtout que vous n'êtes pas sans ignorer que le taux d'emploi des seniors à Paris n'est que de 55 %.

L'orientation de votre P.D.I. en est donc plus qu'incompréhensible. D'autant plus inconcevable que, dans beaucoup de départements de gauche comme de droite, l'aide aux seniors en difficulté est au cœur des priorités en matière de politique d'insertion et d'aide au retour à l'emploi.

Vous devriez, Monsieur le Président, vous inspirer de ces départements. Je pense, par exemple, à la Côte d'Or où l'on développe pour les plus de 50 ans des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi, axés sur la prospection et le soutien à l'embauche dans les entreprises susceptibles de les recruter. Il est en de même dans le Loir-et-Cher où une personne de plus de 50 ans, au parcours fragile, ayant connu un licenciement, bénéficie d'un accompagnement systématique et personnalisé.

Ces exemples, je pourrais les multiplier, notamment en citant les départements gérés par la gauche, comme le Gers ou le Val-d'Oise, ce qui ne pourra que donner plus de force à ma question, Monsieur le Président : pourquoi faites-vous différemment ?

Vous devriez, enfin, vous inspirer du Gouvernement de François FILLON, dont je rappelle qu'il a mis en place le R.S.A., mesure attendue depuis plus de 20 ans par tous les professionnels du secteur social et de la solidarité, mesure rêvée par la gauche française mais qui n'avait jamais pris le temps de la mettre en œuvre lorsqu'elle était en responsabilité.

Ce dispositif du R.S.A., comme l'a rappelé M. Jean-Jacques GIANNESINI, est renforcé par l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier du contrat unique d'insertion, dispositif plus souple et plus efficace que les précédents.

Et, surtout, vous devriez prendre en compte le fait que le Gouvernement mène une politique volontariste, incitant les entreprises de plus de 50 personnes à garder et à recruter des salariés âgés. Celles qui ne voudront pas s'associer à cette nécessaire solidarité nationale seront pénalisées. Déjà 10.000 entreprises ont signé ces accords, plus de 80 branches professionnelles ont fait de même, soit plus de 11 millions de salariés dont la protection sera renforcée.

Fort de constat, Monsieur le Président, de cette volonté gouvernementale et de cette mobilisation de tous les acteurs, il n'est pas admissible que Paris soit à la traîne. Notre rôle, c'est d'accompagner les plus de 50 ans, victimes de la crise et frappés par l'injustice sociale. Le P.D.I. qui nous est présenté ce matin ne prend pas en compte cette impérieuse nécessité, c'est regrettable, c'est préoccupant pour des milliers de Parisiens, c'est socialement injuste.

Mes chers collègues, notre société, à juste titre, considère normal, voire indispensable d'aider les plus jeunes à sortir de l'exclusion. Elle se grandirait à ne pas oublier les seniors, pour lesquels, surtout dans les zones urbaines, le regard déshumanisé de certains, voire parfois le mépris, ou pire l'oubli de toute considération élémentaire mènent beaucoup d'entre eux à la désespérance.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Président, vous l'évoquiez à juste titre, la crise frappe durement. En un an, pour Paris, c'est 16,4 % de chômeurs en plus et 32,1 % d'offres d'emploi en moins. Ces chiffres confirment nos craintes et hélas, les résultats franciliens de l'enquête de juin 2009 intitulée "Besoins en main-d'œuvre". Celle-ci montrait que les intentions d'embauche étaient en chute de 18 % par rapport à fin 2008 et que les emplois supprimés étaient désormais majoritairement des C.D.I. Je me souviens avoir évoqué ici cette enquête alors que la droite et les médias nous expliquaient que la crise était finie.

L'actuelle pseudo stagnation des suppressions d'emplois masque une terrible réalité : la précarisation se généralise et les libéraux s'en félicitent.

Ainsi, un article de "l'Express" de mars 2010 se félicite que l'intérim repart. Bien sûr que l'intérim repart une fois que les emplois stables ont été détruits (+ 1,6 % au deuxième trimestre 2009, + 5,5 au troisième, + 5 % au quatrième).

Si nous ajoutons à cela l'augmentation du nombre des auto-entreprises qui ne sont souvent, en pleine crise, que le moyen pour certains patrons de faire payer la soi-disant part patronale des cotisations sociales par leurs anciens employés, on comprend que l'augmentation de 10 % en une seule année du nombre d'allocataires parisiens du "R.S.A. socle" n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Nous aurions pu croire que les élections régionales allaient être l'occasion pour la droite de comprendre cela. Mais non, malgré un désaveu cinglant, le Gouvernement maintient la programmation de la généralisation de la précarité.

Que ce soient les retraites, les conditions de travail ou le pouvoir d'achat, rien ne sera épargné aux salariés, aux chômeurs, aux précaires pendant que les spéculateurs et les banques engrangent les bénéfices et bien sûr, que le bouclier fiscal est maintenu.

"On a perdu, on continue !", semble être la nouvelle devise de la droite.

Heureusement pour les Franciliens, ils peuvent compter sur les villes de gauche comme Paris et sur leur Région pour limiter les dégâts d'une politique dogmatiquement libérale niant toute réalité sociale.

Pour cela, les élues républicaines socialistes apparentées au groupe socialiste se félicitent des deux projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui.

Il est en effet nécessaire qu'en complément de l'ensemble de notre politique en faveur de l'emploi, notamment notre politique d'investissement, d'implantation d'entreprises innovantes, etc., nous nous occupions de ceux que la crise, si nous n'y prenons garde, risque de jeter sur le bas-côté de la route et de relever ceux qui y sont déjà.

Un million, c'est le nombre de personnes dont l'indemnisation sera suspendue début janvier, 230.000 basculant au R.S.A. C'est un million de personnes qui risquent de plonger dans le surendettement, de perdre leur logement, la garde partagée de leurs enfants, leurs moyens de locomotion, etc.

Un million de personnes, et le Gouvernement reste indécemment muet sur la question. Ce n'est même plus de l'autisme, c'est ouvertement du mépris.

Face à ce comportement "socialicide", notre ville garde le cap. Elle se voit contrainte de limiter les dégâts de cette crise à défaut de pouvoir accompagner une quelconque politique contracyclique du Gouvernement.

Je me suis déjà félicitée, lors de l'établissement du budget, de l'augmentation du budget du P.D.I. Cela permettra entre autres une forte augmentation d'embauches de contrats aidés par les services de la Ville et la mise en place d'un parcours complet d'accompagnement vers l'emploi pour les allocataires du R.S.A. non qualifié. Le partenariat avec "Pôle emploi" est renforcé.

En tant qu'élue du 20e, je n'oublie pas que cela va permettre d'étendre le P.L.I.E. dans cet arrondissement après qu'il ait démontré sa pertinence dans les 18e et 19e arrondissements. Cette extension était une nécessité pour le 20e car, avec plus de 12.000 demandeurs d'emploi, il est parmi les arrondissements les plus touchés par le chômage. Les quartiers les plus concernés - Belleville, Amandiers, Porte de Montreuil, Python-Duvernois - ont un nombre d'emplois par actifs cinq fois moins important que pour le reste de Paris.

Le nombre de bénéficiaires du R.S.A. y est supérieur à 7.150. Le 20e comporte une population à faibles revenus qui est moins protégée que d'autres vis-à-vis des accidents de la vie et qui se retrouve très vite en situation de précarité. Une partie de ces populations n'a d'ailleurs même pas les moyens d'accès à l'information.

L'équipe municipale, autour de Mme Frédérique CALANDRA, agit pour soutenir les structures de proximité : centres sociaux, équipes de développement de la politique de la ville, associations, etc.

En plus de l'animation de forums d'emploi, nous avons mis en place un comité emploi. Il regroupe des structures intervenant dans le champ de l'insertion et de la formation. Il permet de faire le point sur la situation de l'emploi dans l'arrondissement et de mieux faire entrer en résonance les efforts de chacun.

Il a également travaillé sur certains dossiers comme les clauses d'insertion des grands travaux à venir ou en cours, chantier du T3, dépôt de bus de Plaine-Lagny, G.P.R.U. du quartier Saint-Blaise. Ce comité emploi a permis une réunion de pré-recrutement à la Maison des entreprises et de l'emploi avec une entreprise travaillant dans le cadre des travaux du tramway ; une visite de dépôt de bus pour les jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre de recrutements spécifiques de la R.A.T.P. et une rencontre avec l'entreprise Eiffage.

Nous avons également mis en œuvre les antennes jeunes avec le dispositif "explor métier", qui permet d'informer les jeunes sur les métiers et les qualifications.

Nous faisons le pari que ces réunions d'information favoriseront les vocations par les échanges qu'elles permettent et par la transmission orale de la passion que les professionnels ont pour leur métier.

L'extension du P.L.I.E. au 20e arrondissement correspond donc aux besoins des habitants du 20e mais aussi à la dynamique que nous avons mise en œuvre depuis plusieurs mois. C'est pourquoi Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e, et les élus de la majorité municipale du 20e, dont moi-même, nous réjouissons de cette décision qui ne fait qu'augmenter notre détermination à poursuivre nos efforts.

La politique d'insertion par l'emploi dans le 20e fait écho à la politique parisienne, et devant l'inertie de l'Etat, nous nous en réjouissons.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Pour répondre à tous les orateurs, je vais successivement donner la parole à M. Christian SAUTTER et Mme Olga TROSTIANSKY.

Vous penserez à donner vos arguments par rapport aux deux propositions de vœu qui ont été déposées, s'il vous plaît.

M. Christian SAUTTER a la parole.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Président, je commencerai par remercier les orateurs de la majorité et certains orateurs de l'opposition, qui ont trouvé du mérite à ce Plan départemental d'insertion qui se situe, vous l'avez dit, dans un contexte d'extrême urgence.

Je commencerai par faire trois remarques en direction de Mme SACHS. Elle a parlé d'usine à gaz ; je profite de sa remarque pour rendre hommage aux personnels des huit espaces insertion, aux personnels des missions locales, aux personnels des services sociaux de la Ville de Paris qui apportent un soutien sur mesure à des personnes en grande difficulté d'emploi et parfois en grande difficulté sociale. L'apparence de complexité vient de ce qu'il faut faire du travail adapté à la situation de chacun, et les espaces insertion gérés par la D.A.S.E.S. sont en quelque sorte une plaque d'orientation vers les différents dispositifs, et je leur rends hommage tout particulièrement.

Un mot aussi pour les agents de "Pôle emploi". C'est vrai que la réforme est mal engagée. C'est vrai qu'ils sont en nombre insuffisant, mais notamment les 55 qui travaillent dans les espaces insertion contribuent, je pense, à la politique de solidarité menée par la Ville.

Sur l'attractivité, chère Madame SACHS, juste un mot. Une citation d'une lettre du président de la Chambre de commerce du 23 février, où il m'écrit : "En 2010, Paris a une très bonne image auprès des décideurs internationaux interrogés". Il s'agit là d'une étude de KPMG, donc anglo-saxonne, donc sérieuse. "Paris est classée troisième métropole mondiale après New York et Londres".

Je crois donc qu'il ne faut pas, sur l'attractivité, dire des choses pessimistes et même inexactes.

Je mentionnerai par exemple que l'on va ouvrir à Paris trois hôtels qui donneront lieu à plusieurs centaines d'embauces tout à fait bienvenues.

Je ne dis rien sur la politique de l'innovation car elle mériterait de longs développements et le président du Conseil général me tirerait les oreilles si je le faisais, mais je crois qu'elle est particulièrement tonique et que Paris et sa région accueillent un nombre exceptionnel de laboratoires européens.

Les forums, troisième remarque brièvement, débouchent sur de vrais emplois, c'est-à-dire des emplois pérennes, soit des C.D.I. soit des contrats à durée déterminée de plus de six mois dans la grande majorité des cas.

J'en profite pour faire un peu de publicité au forum du 1er avril qui aura lieu à la Cité des métiers de la Villette, forum "Diversité, Premier emploi", pour les jeunes des quartiers "politique de la ville" qui butent sur ce que Mme Yamina BENGUIGUI appelle très bien un plafond de verre.

Forum aussi le 3 juin, c'est une innovation voulue par le Maire, pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et le forum classique des 15 et 16 octobre, "Paris pour l'emploi".

M. BOUTAULT a eu raison d'insister sur le rôle de l'économie sociale et solidaire et Mme Seybah DAGOMA, qui n'est pas parmi nous, est tout à fait active. Je mentionnerai deux de ses projets qui n'ont pas encore été évoqués ce matin.

Premièrement, elle lance un nouvel appel à projets pour trouver des solutions innovantes au retour à l'emploi des personnes en difficulté. Je rappelle que l'économie sociale et solidaire assure un quart des retours à l'emploi des titulaires du R.S.A. Et les clauses sociales - je voudrais rendre hommage à la Direction des Achats - les clauses d'insertion qui, dans les marchés de la Ville, permettent de recourir à des personnes en insertion, 350 équivalents emplois l'an dernier, 550 cette année. Je pense qu'il n'y a pas là de manque d'ambition.

Sur les emplois verts, je rappellerai à M. BOUTAULT que nous avons signé en 2007 une convention avec l'artisanat du bâtiment et que ceci commence à donner des fruits.

Je passe au Président BROSSAT, qui a dit beaucoup de choses positives sur lesquelles je ne reviens pas.

Je voudrais répondre à la proposition de vœu qu'il a déposée au nom de son groupe, pour dire que le cœur de notre dispositif, ce sont les services départementaux.

La couronne, ce sont les associations et elles sont très nombreuses à être mobilisées pour le retour à l'emploi des R.S.A. Il s'agit à la marge d'une expérimentation portant sur 300 titulaires du R.S.A. très éloignés de l'emploi. Le but n'est pas d'en faire des intérimaires, mais de leur trouver un emploi durable.

D'ailleurs, très honnêtement, le vœu du groupe communiste mentionne des résultats qui n'ont rien de honteux en la matière.

Ceci dit, pour répondre au souci de vigilance que M. BROSSAT a exprimé, je propose dans un vœu de l'Exécutif de réunir tous les six mois un comité de suivi de cette expérimentation.

M. GIANNESINI nous a dit d'oublier la dette de l'État. Non, Monsieur GIANNESINI, nous ne l'oublions pas. Elle est passée au titre du R.S.A. de 119 millions d'euros fin 2008 à 134 millions fin 2009.

Ce sont 15 millions d'euros qui ont été pris aux contribuables parisiens, que l'on aurait pu utiliser soit à faire de l'insertion soit à mener une politique sociale encore plus ambitieuse.

Je trouve qu'il est trop facile de jouer à l'ardoise magique avec la dette de l'État et le Maire a décidé un recours contentieux, car la Constitution impose bien de rembourser, mais le remboursement tarde vraiment.

Vous avez parlé du contrat unique d'insertion. Il est bienvenu. Paris est la première collectivité territoriale qui embauche des contrats aidés, donc des contrats uniques d'insertion, et nous allons aussi pousser les associations à le faire. On passe de 1.400 à 1.700. Nous allons encourager les associations à en recruter 1.000 et les entreprises à en recruter 300.

Je passe maintenant aux interrogations de Mme BRUNO et de M. ROGER sur les seniors. C'est vrai, peut-être, que dans la forme du P.D.I. on n'en parle pas suffisamment, mais je voudrais rappeler qu'ils constituent 19 % des demandeurs d'emploi et qu'ils sont les bénéficiaires de 30 % des dispositifs de la Ville. Ne confondez pas la forme et le fond, s'il vous plaît.

Mme BACHE, enfin, a insisté sur l'implication des Maires d'arrondissement. Je voudrais tous les remercier. Ils organisent des forums d'embauche et notamment le 20e arrondissement va bénéficier de l'extension du plan local d'insertion emploi qui couvrirait les 18e et 19e arrondissements. C'est un dispositif d'accompagnement renforcé. Je suis très heureux qu'il s'étende au 20e arrondissement.

Voilà, Monsieur le Président, des réponses brèves mais je l'espère précises aux questions qui ont été posées.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie.

Je voudrais vous faire une remarque, si vous me rassurez tout à fait en rappelant, et c'est utile, que nous consacrons des moyens considérables au réemploi des seniors.

Pour moi, la forme n'est pas indifférente. Je souhaite qu'on le dise fortement et qu'on l'écrive fortement de ce point de vue. Je trouve que l'intervention de M. ROGER peut nous être utile.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, hausse de 10 % du nombre d'allocataires du R.S.A., explosion des impayés et de situations d'endettement, augmentation sensible du recours à nos aides financières.

Depuis le début de la crise économique, les indicateurs que nous avons mis en place nous permettent d'évaluer précisément la dégradation des conditions de vie des Parisiens et des Parisiennes.

Cette situation appelle de notre part une réponse déterminée à trois niveaux : prévenir, accompagner et protéger et pas dans un petit P.D.I. mais un grand P.D.I. avec 60 millions d'euros.

Nous prévenons les situations d'exclusion en développant un bouclier social qui permet d'amoindrir les effets dévastateurs de la crise et les conséquences de la différence de l'état des démissionnaires, comme l'a rappelé M. Ian BROSSAT.

Oui, Madame BACHE, nous accompagnons les Parisiens dans la résolution de leurs difficultés par un accompagnement au plus près de leurs besoins et nous protégeons les plus fragiles.

Il ne faut pas oublier que 39 % des allocataires sont depuis plus de quatre ans au R.M.I. et au R.S.A., ils sont au cœur de notre programme départemental d'insertion.

Comme vous le savez, l'accompagnement R.S.A. fait intervenir une pluralité de services et de compétences autour des allocataires. C'est le Département qui a le rôle de chef d'orchestre, rôle que nous tenons avec la plus grande vigilance, pour que personne ne soit oublié ou maltraité par le système.

À Paris, il y a un effet de masse avec plus de 61.000 allocataires sous notre responsabilité.

Il faut donc maintenir l'exigence d'un accompagnement individualisé dès l'entrée dans le R.S.A. Nous le ferons pour le R.S.A. jeunes, Monsieur GIANNESINI, quand le décret sera paru.

Il nous faut être très réactifs pour adapter cet accompagnement à l'évolution de la situation des personnes et nous le faisons dans tous les arrondissements, je voulais le répéter pour Mme SACHS en particulier.

Ce qui fait la force de notre P.D.I., c'est qu'il propose une large palette d'outils qui sont adaptés aux besoins particuliers des allocataires. Je voulais souligner ce qu'a dit M. Jean-Pierre CAFFET, cet intérêt trop méconnu de la réforme du R.S.A. pour ce qui concerne les femmes.

Elle touchait auparavant l'allocation parents isolés et ne bénéficiait d'aucun suivi sur la durée. Maintenant ce sont 4.700 allocataires qui sont pris en charge par les services sociaux, par la C.A.F. et les associations spécialisées.

Cette prise en charge spécialisée en fonction des besoins des personnes, nous nous efforçons de la mettre en œuvre pour tous les publics, comme l'a rappelé Mme Sandrine CHARNOZ tout à l'heure.

Pour les nombreux artistes parisiens, pour les spécialistes des métiers de la communication mais aussi Monsieur le Président pour les allocataires de plus de 50 ans, contrairement à ce qu'ont dit Mme BRUNO et M. ROGER, nous sommes très soucieux de leur offrir un accompagnement adapté.

12 associations sont conventionnées pour suivre pas moins de 4.700 allocataires. Les associations, le C.A.S.-V.P. ou l'association "Choix de vie".

Nous dépensons 4,5 millions d'euros pour les allocataires de plus de 50 ans. Pour soutenir les allocataires très éloignés de l'emploi, nous multiplions les actions qui les aident à reconstruire l'estime de soi, à retrouver une place dans une communauté et à se réinsérer dans la société.

Elles sont le préalable pour envisager le retour à l'emploi. Je voulais remercier M. Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir mis en lumière ces initiatives trop peu connues.

Pour finir, Monsieur le Président, le groupe "Les Verts", avec M. BOUTAULT, souhaite que nous ayons un débat sur l'instauration du revenu parisien universel. Nous n'y sommes pas favorables car cette initiative relève de la solidarité nationale.

Nous sommes néanmoins très sensibles à ce que M. BOUTAULT dit sur le coût de la vie à Paris, notamment du logement, et sur l'insuffisant niveau des minima sociaux.

Je voulais vous rappeler que la Ville de Paris est la seule collectivité locale à s'investir autant sur des dispositifs préventifs complémentaires aux minima sociaux. Nous avons mobilisé en 2009 plus de 100 millions d'euros pour les aides directes au logement.

Nous pouvons encore progresser en incitant les personnes concernées à faire valoir leurs droits, et en rendant plus lisibles et plus visibles les aides.

Je serais heureuse de débattre avec vous, avec l'ensemble des groupes politiques, de ces sujets dont le groupe de travail proposé par le vœu de l'Exécutif.

En conclusion, je vais revenir sur la dette de l'Etat, les 134 millions d'euros qu'il nous doit au titre de l'allocation. Cette somme représente plus de deux fois le montant du P.D.I. que nous vous proposons de voter. Je vous laisse apprécier le manque à gagner pour les Parisiens et les Parisiennes.

Monsieur le Président, mes derniers mots iront aux travailleurs sociaux de la D.A.S.E.S. et du C.A.S.-V.P. qui assurent au quotidien l'accompagnement des allocataires. Le contexte économique ne leur rend pas la tâche facile, leur travail est d'autant plus précieux. Et je pense, mes chers collègues, vous associer à mes félicitations et à nos encouragements.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant mettre aux voix les différents projets de délibération, mais avant il y a d'abord la proposition de vœu n° 1 G du groupe "Les Verts", et en réponse le vœu n° 1 G bis de l'Exécutif.

Monsieur BOUTAULT, Madame FOURNIER, est-ce que le vœu n° 1 G est maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 1 G assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Qu'est-ce qui vous arrive ? On est en cours de vote. Je ne vous donne pas la parole, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - (Hors micro).

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne participez pas au vote. J'y veille, cela sera noté au B.D.O.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 1 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 12 G).

Maintenant, je passe à la proposition de vœu n° 2 G du groupe Communiste et il y aura le n° 2 G bis de l'Exécutif comme vous le savez. Le maintenez-vous ?

M. Ian BROSSAT. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 2 G du groupe Communiste assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 2 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 13 G).

Nous allons maintenant mettre aux voix les deux projets de délibération. Le premier, c'est le P.D.I. proprement dit et le deuxième, c'est la convention qui en découle de partenariat avec "Pôle emploi".

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 134 G - DDEE 25 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 134 G - DDEE 25 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 133 G - DDEE 24 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 133 G - DDEE 24 G).

2010, DA 5 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux services rattachés disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DA 5 G concernant la constitution d'un groupement de commandes.

Je donne la parole à Mme MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - L'amendement technique n° 3 G qui vous est proposé est lié à une erreur de document. Il a suffi que l'on change les documents pour rétablir l'intégrité de ce rapport.

Voilà. Merci.

(*Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence.*)

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous procédons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 5 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DA 5 G).

2010, DDEE 13 G - Mise en oeuvre du Contrat Unique d'Insertion à Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DDEE 13 G : mise en œuvre du contrat unique d'insertion à Paris.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour cinq minutes.

M. Julien BARGETON. - Madame la Présidente, chers collègues.

L'objet du projet de délibération est effectivement de traduire le nouveau dispositif de contrat unique d'insertion. Sans entrer dans une critique, il faut noter quand même que l'instabilité législative et réglementaire n'est pas toujours facile. Ce n'est pas évident de l'éviter, les solutions ne sont pas simples, mais notons que les acteurs, notamment de l'insertion, passent beaucoup de temps dans l'apprentissage de dispositifs et également dans leur mise en œuvre.

Le Département de Paris agit au titre ici de sa compétence sociale. Dix millions d'euros au titre du C.U.I. sont prévus puisque le Département verse une aide de 400 euros par mois à tout employeur de ces contrats aidés.

Deuxièmement et surtout, je voudrais insister sur ce point, le Département agit comme employeur des bénéficiaires de l'aide, des contrats aidés : 1.370 contrats fin 2009 avec un objectif à 1.700 fin 2010, soit plus 23 %.

Il faut noter que, fin 2009, la collectivité parisienne embauchait 50 % des contrats recrutés au titre de toutes les collectivités d'Ile-de-France. C'est donc un effort considérable et le budget est conséquent.

Le taux de retour à l'emploi a déjà été souligné. Il est de 40 %. Les études, notamment celles de la D.A.R.E.S., par exemple, celle de Tristan KLEIN de 2007, est un peu ancienne mais montre bien que le plus important, que ce qui est indispensable, c'est l'accompagnement : l'accompagnement notamment des mesures de formation, l'accompagnement social. C'est-à-dire que le suivi est la clé de la réussite.

Il faut donc à ce titre souligner le volontarisme parisien, puisque 400.000 euros sont prévus afin d'arriver à un taux de retour à l'emploi de 50 %. Je crois que cette façon de combiner accès à l'emploi et accompagnement social est effectivement la clé de la réussite.

Enfin, plus généralement sur les contrats aidés, je voudrais faire part aussi d'une inquiétude. Il ne faudrait pas que l'Etat privilégie, pour des raisons budgétaires, les contrats à temps partiel. Certains peuvent être de 35 heures ou de 26 heures. Il faut évidemment inciter l'Etat à préférer les contrats à temps complet et également rappeler que tout cela doit se combiner avec les politiques, comme les politiques de la ville et à ne pas éviter que les plus éloignés y échappent. Au contraire, c'est en recrutant des jeunes très éloignés de l'emploi, issus de nos quartiers politiques de la ville qu'il faut faire porter l'effort.

Nous avons dit, à l'occasion du P.D.I., que c'était une façon de mobiliser toutes les énergies pour lutter contre les inégalités. Je crois qu'effectivement ce projet de délibération en témoigne également.

Notre devoir est tout faire pour que chaque chômeur, chaque jeune puisse trouver une solution. C'est l'honneur d'une majorité de gauche de se battre pour ne laisser personne au bord de la route.

Au titre des contrats aidés, comme employeur, le Département en prend toute sa part.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

M. SAUTTER va vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, j'ai peu à dire car M. BARGETON a très, très bien expliqué que Paris est très engagé dans ce que l'on appelait autrefois des contrats aidés, qui s'appellent maintenant des contrats uniques d'insertion. Toute simplification est bienvenue, même si on a déjà inventé des sous-titres pour qualifier les différents types de contrats qui sont à l'intérieur de ce contrat unique.

Il est vrai que la Ville fait un gros effort, qu'elle verse 27,3 millions d'euros pour la rémunération des allocataires de ces contrats, ceux qui sont au sein de la Ville, dont je rappelle que le nombre va passer de près de 1.400 à 1.700. Nous versons 10 millions d'euros pour la part départementale des autres contrats uniques d'insertion, ceux qui sont proposés et par le secteur associatif et par le secteur marchand. Et, enfin, nous faisons un gros effort pour la formation des contrats aidés. Je crois que c'est un chiffre important qui va passer de 380.000 euros en 2009 à 430.000 euros en 2010. C'est la qualité de cette formation qui explique que 40 %, en 2009, des sorties se sont faites en emploi durable et notre ambition est encore plus grande, grâce au talent de la direction compétente, la DDEE, de passer à 50 % en 2010.

J'ai déposé, Madame la Présidente, un petit amendement budgétaire qui a pour but de regrouper dans le même chapitre toutes les dépenses faites au titre du R.S.A.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'amendement technique, chacun a pu en prendre connaissance ?

Dans la mesure où vous l'avez exposé, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 3 G bis.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 13 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DDEE 13 G).

2010, DDEE 15 G - Approbation et signature des marchés de prestations destinées à mettre en oeuvre un parcours vers l'emploi de 300 bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEE 15 G concernant la mise en oeuvre d'un parcours vers l'emploi pour 300 bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour 5 minutes maximum.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, je serai plus court puisque j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet dans le cadre du P.D.I.

A l'occasion de ce débat, notre groupe a pu exprimer sa défiance concernant un certain nombre de marchés passés par la Ville avec les sociétés d'intérim. En effet, dans le cadre de la politique d'insertion des personnes très éloignées de l'emploi, nous ne considérons pas que ces entreprises correspondent à nos valeurs ni qu'elles offrent une réponse adaptée et efficace. Les résultats de ces sociétés sont, quoi qu'on en dise, décevants, largement moins bons que ceux des structures publiques, quelles qu'elles soient. Cela conforte l'idée que j'exprimais tout à l'heure qu'on ne confie pas le sort des plus fragiles aux plus cupides et, de fait, c'est le cas de ces entreprises, et qu'on ne gagne rien à conforter ces entreprises qui s'enrichissent de la crise.

Ce projet de délibération concerne le placement de bénéficiaires du R.S.A. Deux des huit lots en question seraient attribués à ADECCO pour un montant de 650.000 euros environ.

En cohérence avec ce que nous avons exprimé tout à l'heure, nous voterons donc contre ce projet de délibération et, d'ailleurs, la mise en place qui était proposée, dans le cadre du vœu n° 2 bis, d'un comité chargé de vérifier les suites données à ce dispositif est une forme d'aveu. Si on a besoin de contrôler les résultats de ce dispositif, c'est bien qu'on a un doute sur son efficacité et nous, nous aurions souhaité qu'on y renonce franchement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Je vais répéter au président BROSSAT ce que je lui ai déjà dit. Il s'agit d'une expérimentation qui est tout à fait à la marge du dispositif central qui est axé sur l'intervention des services départementaux de Paris et sur l'intervention d'un très grand nombre d'associations. D'ailleurs, dans ce projet de délibération DDEE 15 G, il y a effectivement une entreprise privée mais il y a aussi quatre associations qui sont impliquées dans ce dispositif.

Je rappelle qu'il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi et je pense que le taux de réussite des expériences antérieures n'est pas magnifique mais il n'est pas non plus franchement mauvais. Donc, je crois que c'est une expérimentation qui vaut la peine d'être menée.

J'avoue être un peu surpris que, lorsque dans un vœu de l'Exécutif, je fais un geste dans le sens du groupe que préside M. BROSSAT et de tous les groupes du Conseil de Paris, en disant que nous allons regarder ensemble comment cette expérience se déroule, ce n'est pas du tout un aveu de faiblesse, c'est simplement une sorte d'instinct démocratique qui m'a poussé et dont j'espère qu'il est largement partagé.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Sylvain GAREL a demandé la parole.

M. Sylvain GAREL. - Madame la Présidente, merci.

Simplement pour vous dire que notre groupe votera contre le fait que ADECCO puisse participer à ce travail.

Je pense que ce n'est pas à une ville et à une municipalité de gauche et écologiste de s'ouvrir au privé et en particulier à des boîtes qui ont quand même très mauvaise réputation. On l'a encore vu récemment sur les questions de régularisation de travailleurs sans papiers où ces boîtes d'intérim jouent un double jeu, faisant croire qu'elles ne savent pas que leurs travailleurs sont sans papiers, alors qu'elles le savent très bien !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 15 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEE 15 G).

2010, DVD 64 G - Signature de la convention régissant les rapports entre la Ville de Paris, le Conseil Régional d'Île de France et le STIF pour la réalisation des études préalables au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et pour la concertation préalable au projet d'extension du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 64 G relatif au projet d'extension du tramway T3.

La parole est à M. Daniel VAILLANT et ensuite à M. KLUGMAN.

M. Daniel VAILLANT. - Madame la Présidente, Madame la Maire adjointe au Maire de Paris, chère Annick LEPETIT, chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le projet de délibération soumis à votre approbation aujourd'hui témoigne, je crois, de la concrétisation jour après jour de cet ambitieux projet de prolongation du T3, très attendu des habitants de notre arrondissement, le 18e, mais aussi du 19e et, je l'espère demain, du 17e.

Vous le savez, l'arrivée prochaine du T3 à la porte de la Chapelle en 2012 a été précédée d'une large concertation ayant permis en amont de développer un projet d'envergure pour nos quartiers. Tout en contribuant à diversifier l'offre de transport existante, le T3 participe aussi à l'amélioration nécessaire du cadre urbain par d'importants aménagements de voirie qui restructurent et embellissent le cadre de vie dans des secteurs de la Capitale qui en ont besoin. Son prolongement dans le 18e jusqu'à la porte de la Chapelle demain, et plus tard, nous l'espérons, jusqu'à la porte d'Asnières, permettra de se déplacer plus aisément tout en renforçant au quotidien des liens entre les arrondissements du Nord de Paris et leurs communes limitrophes.

Il est essentiel que la Ville prenne l'initiative, en accord avec la Région, pour lancer les études nécessaires à la prolongation du T3.

Je veux, à ce propos, saluer l'initiative d'Annick LEPETIT qui n'a pas ménagé ses efforts pour que des études et une concertation préalable puissent débiter pour disposer d'éléments de diagnostic indispensables à la mise en œuvre d'une telle opération, car cette opération, Mesdames et Messieurs, doit se faire au service de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, mais aussi des Franciliennes, Franciliens et combien d'autres utilisateurs du futur tramway.

C'est pourquoi, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du dernier Conseil d'arrondissement, j'affirme que pour ce tramway utilisé par plus de 50 % de non parisiens, l'État doit lui aussi concourir au financement de la prolongation. L'État doit, en effet, prendre toute sa part de responsabilité dans ce projet concret attendu de nos concitoyens, car chacun le sait quand il s'en donne les moyens dans le cadre du Grand Paris ou du fameux Grand Huit R.A.T.P., l'État est capable de financer, on verra, un métro automatique qui ne rejoindrait rien à rien en ne passant nulle part, ou simplement par des zones non urbanisées ne répondant aucunement aux besoins de nos concitoyens.

Ce projet concret d'extension du T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, doit être porté par tous pour que cette ambitieuse opération puisse débiter sans tarder, et que les habitants des arrondissements du Nord de Paris, l'ensemble des Parisiens, des Franciliens puissent bénéficier d'un nouveau mode de transport confortable, rapide et respectueux de l'environnement et des quartiers dans lesquels il s'inscrit et où il jouera un rôle essentiel.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Le projet de délibération qui nous est soumis vise à autoriser le Président du Conseil de Paris à signer une convention dont l'objet est de lancer les études d'extension du T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. Voilà pour l'aspect formel.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Au lendemain des élections régionales qui ont reconduit une majorité de Gauche en Ile-de-France comme dans 22 autres régions, comment ne pas y voir une réponse évidente et tangible à ceux de nos concitoyens qui se sont rendus aux urnes sans trop savoir pourquoi, et surtout à ceux qui ne s'y sont pas rendus.

La Droite a toujours été partagée sur le Tram, celle de cet hémicycle n'y croyait pas, tandis que celle qui ne siège pas ici mais gouverne ailleurs n'en voulait pas. C'est pourquoi elle lui a refusé soutien et financement. Qu'à cela ne tienne, avec près de 120.000 utilisateurs par jour, le T3 est un succès populaire mais également un instrument écologique et un outil de rapprochement entre notre agglomération et ses voisins.

Il est utilisé à 52 % pour des trajets Paris/banlieue, et à 8 % pour des trajets banlieue/banlieue. Grâce à un partenariat fort entre la Ville et la Région, le T3 sera d'ores et déjà prolongé en 2012 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle.

Pour autant, l'extension du T3 jusqu'à la porte d'Asnières ne relève ni de l'évidence, ni de la lubie. Il s'agit d'un engagement de solidarité et d'avenir pour notre collectivité porté avec courage par notre adjointe en charge des transports, Annick LEPETIT.

Solidarité d'abord, l'extension du T3 à la porte d'Asnières permettra de mieux desservir les quartiers du Nord des 18^e et 17^e arrondissements où les difficultés urbaines et sociales sont très sensiblement plus fortes que dans le reste du territoire parisien. Ils comptent, je vous le rappelle, davantage de foyers monoparentaux, je pense au quartier des Hauts de Malesherbes, un plus fort taux de chômage, et une plus grande proportion de population vivant sous le seuil des bas revenus.

Un pari d'avenir ensuite : cette extension assurera la desserte du futur quartier "Clichy Batignolles" et de la Cité judiciaire, qui sera implantée normalement d'ici 2014. Surtout, la desserte améliorera les interconnexions avec les réseaux existants et permettra de soulager certaines lignes des métros 4, 13 et la future 14 prolongée jusqu'à la mairie de Saint-Ouen, ainsi que les lignes de RER B et C.

Je vous encourage à adopter ce projet de délibération. Cela dit, je crois pouvoir parler en notre nom à tous en précisant que nous ne tiendrons pas rigueur à l'État d'un éventuel revirement s'il décidait de soutenir demain ce qu'il a tenté d'empêcher hier, à une condition seulement, une fois n'est pas coutume, qu'il joigne le geste à la parole.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Il nous est donc demandé d'approuver le lancement des études pour l'extension du T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. Il s'agit de 400.000 euros hors taxes, qui sont payés à 50 % par la Ville et 50 % par la Région. Cette somme figure également au contrat particulier Région-Paris pour la période 2009-2013. Nous voterons favorablement pour que ces études soient conduites.

Cependant, je vais vous proposer de faire un retour en arrière rapide à notre séance du 16 décembre 2008. En effet, Brigitte KUSTER et moi-même, au nom des élus du groupe U.M.P.P.A., avons déposé un vœu demandant qu'à l'initiative de la Ville de Paris, des études soient conduites sur le prolongement du tramway jusqu'à la porte Maillot, et que celui-ci soit intégré dès cette date dans l'étude des projets d'extension qui concernent le T3.

Nous constatons avec regret que ce n'est toujours par le cas. Pourquoi avec regret ? Notre groupe a été le premier sinon le seul à se prononcer à ce moment-là en faveur d'un prolongement jusqu'à la porte Maillot, la question se posant différemment de l'utilité d'un trajet ultérieur vers l'Ouest.

Néanmoins, concernant la porte Maillot, nous considérons qu'un terminus à la porte d'Asnières n'a pas véritablement de justification. Certes, il est indispensable de désenclaver le territoire situé au Nord-est de la Capitale où s'installera le nouveau quartier "Batignolles-Cardinet". Néanmoins, un terminus définitif à la porte d'Asnières n'ouvrira pas de desserte vers l'Ouest de Paris, ni d'intermodalité suffisante.

Par ailleurs, au regard de cette position, des faits nouveaux se sont produits, le prolongement d'Eole vers l'Ouest est en marche, et il est espéré que ce prolongement comportera une station à la porte Maillot. On voit donc d'autant plus l'intérêt d'un prolongement du T3 également à la porte Maillot, là où l'intermodalité nouvelle est vraiment intéressante.

C'est pourquoi, tout en votant favorablement, nous regrettons que cette extension à la porte Maillot ne soit pas comprise aujourd'hui dans les études.

M. Christian SAUTTER, président. - Je donne la parole au dernier intervenant inscrit, M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération qui demande que des études soient lancées pour l'extension du tramway jusqu'à la porte d'Asnières.

En revanche, j'ai tout de même quelques interrogations. Tout d'abord, pourquoi avoir attendu deux ans pour le faire, puisque nous nous étions engagés à ce que cette extension soit terminée d'ici la fin de la mandature. Je crains, en ayant perdu deux ans, que cet objectif ne soit pas atteint.

J'entends toujours, et je comprends sur le fond qu'il faudrait que l'État paie, mais tout le monde sait très bien que l'État ne paiera pas. Il n'a pas payé l'extension jusqu'à la porte de la Chapelle, vu les finances de l'État et vu la mentalité d'un Gouvernement qui renonce à toutes ses ambitions écologiques, je ne vois pas pourquoi ce Gouvernement se mettrait à financer le tramway entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières.

Je pense qu'il faut non seulement qu'on lance des études mais qui plus est, qu'on s'engage en lien avec la Région et l'excellent nouveau vice-président au transport de la Région Ile-de-France, à mettre en place ce tramway jusqu'à la porte d'Asnières, et que ce soit un engagement très ferme de notre majorité, et d'ailleurs même l'opposition est d'accord, et tant mieux, que ce soit un engagement très ferme de notre collectivité pour que cette promesse que nous avons faite aux électeurs en particulier à ceux des 18^e et 17^e arrondissements soit tenue. Ils y tiennent beaucoup et nous devons respecter cette promesse.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Je suis très heureuse de présenter ce matin un projet de délibération qui illustre le partenariat de Paris et de la Région Ile-de-France. Il s'agit, en effet, comme l'ont dit les précédents orateurs, du lancement des études préalables pour prolonger le tramway de la porte de la Chapelle où je le rappelle il arrivera fin 2012, et les estimations en nombre de voyageurs sont de 160.000 pour 2012, à la porte d'Asnières. Ce prolongement du T3, de plus de 4 kilomètres, estimé à 200 millions d'euros de travaux, permettra de desservir des quartiers enclavés de part et d'autre du périphérique. Cela a été brillamment rappelé à la fois par M. Daniel VAILLANT, maire du 18e, par M. Patrick KLUGMAN, élu du 17e, qui ont souligné l'importance pour ces quartiers de voir arriver le tramway, et bien évidemment de profiter d'une rénovation urbaine, même si cette rénovation, et je pense particulièrement à deux quartiers en politique de la ville, celui de la porte Montmartre - porte de Clignancourt et celui de la porte Pouchet dans le 17e. Il se trouve que ce sont deux quartiers qui sont sur ma circonscription.

Compte tenu des chiffres que je regardais encore hier sur la composition, la sociologie, le nombre de bénéficiaires du R.M.I. que ces quartiers comportent, je pense que la venue du tramway, entre autres, sera extrêmement bénéfique aux habitants de ces quartiers. Sans oublier bien sûr, et M. Patrick KLUGMAN y a fait allusion, le quartier de la porte d'Asnières lui-même qui, en termes de transports, doit davantage se développer.

Ce projet de délibération concerne précisément la convention de financement entre la Ville de Paris, la Région et le S.T.I.F. Il fait suite au contrat particulier entre la Région et Paris ; vous vous en souvenez : nous avons voté ce contrat particulier en octobre 2009.

Pourquoi ce projet est-il inscrit au contrat particulier ? Tout simplement parce que le tramway des Maréchaux n'est pas dans le contrat de projet Etat-Région qui couvre la période 2007-2013.

M. Sylvain GAREL avait l'air de jeter l'éponge, si je puis me permettre cette familiarité, en disant que de toute façon, c'était clair, sûr, évident : compte tenu des finances de l'Etat, nous n'aurions pas un euro pour contribuer, aux côtés des collectivités locales, au financement de projets d'ampleur comme celui du tramway des Maréchaux.

J'en profite d'ailleurs pour dire que théoriquement, ces fameux contrats de projet entre l'Etat et la Région, et les Régions d'ailleurs, doivent faire l'objet d'une renégociation en 2010. C'est prévu dans les textes. C'est le moment ou jamais, me semble-t-il, et d'ailleurs M. GAREL faisait allusion au renouvellement de l'équipe de M. Jean-Paul HUCHON et d'un brillant vice-président en charge des transports. Je pense donc que c'est le moment ou jamais de convaincre la majorité présidentielle que les tramways vont dans le sens de l'histoire, pour paraphraser en sens inverse Mme Françoise de PANAFIEU il y a quelques années.

Pourquoi parlais-je des tramways ? Et j'en finirai là, Monsieur le Président, parce que je crains que l'Etat renonce à ses engagements sur les autres projets de tramways en Ile-de-France, pourquoi ? Tout simplement parce que l'Etat va devoir financer ou en tout cas essayer de financer le grand huit porté par M. Christian BLANC dans le cadre du Grand Paris. Compte tenu du coût qui chaque jour est de plus en plus important en fonction des auditions en ce moment au Sénat, il me semble que la manière dont va être revu le contrat de projet entre l'Etat et la Région Ile-de-France risque de se faire notamment au détriment du tramway.

Pour toutes ces raisons, Madame DOUVIN, nous sommes prudents d'une certaine manière, même si nous sommes extrêmement ambitieux. Nous souhaitons ces études jusqu'à la porte d'Asnières parce que nous souhaitons, bien évidemment, qu'à la suite de ces études, il y ait une concertation et que nous puissions entamer les travaux. Nous allons continuer à faire pression auprès de l'Etat et comme vous souhaitez que le tramway aille jusqu'à la porte Maillot, je suis sûre que nous nous rejoindrons sur cette pression vis-à-vis du partenariat de l'Etat, qui me semble indispensable.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LEPETIT, pour cette réponse très claire et très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 64 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 64 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique du Département de Paris en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la 6e Commission et à l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 4 G qui est relatif à la politique en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. et défendu par M. Jérôme DUBUS en une minute.

C'est Mme CAPELLE qui lui répondra. La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, vous connaissez tous le drame qui touche les familles dont certains des proches sont touchés par cette maladie d'Alzheimer. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a lancé un grand plan, dit "Plan Alzheimer 2008 - 2012", qui a été présenté le 1er février 2008 par le Président de la République et qui comprend trois volets : un volet médico-social ; un volet sanitaire et un volet en matière de recherche.

1,6 milliard sur cinq ans sont prévus et je souhaiterais par ce vœu auquel j'associe deux de mes collègues, M. Vincent ROGER et Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, avoir premièrement un bilan de l'action entreprise par le Département de Paris en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et qu'il soit présenté devant le Conseil de Paris.

Deuxièmement, que le Département de Paris s'engage aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de ce plan Alzheimer 2008-2012.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

C'est Mme CAPELLE qui vous répond. Je lui donne la parole.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre lors de la 6e Commission que bien entendu, je présenterai un bilan très approfondi du Département de Paris en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et que je veux bien en donner là quelques exemples, puisque c'est dès 2006, et non pas 2008, avec l'adoption du Schéma gérontologique "Paris et ses aînés" que le Département de Paris s'est distingué par l'attention particulière portée à la prise en compte des problématiques liées à la maladie d'Alzheimer ou à des maladies apparentées.

Ce schéma insiste sur les centres d'accueil de jour - 300 places devront être construites d'ici la fin de la mandature et je crois que nous dépasserons cet objectif.

Il y a aussi une volonté, vraiment, à ce que tous les Parisiens puissent accéder au dispositif, quel que soit leur niveau de revenu et pour ce faire, il existe une aide extralégale différentielle qui peut permettre aux moins fortunés de payer 17 euros par jour sur un total de 63 euros. D'ailleurs, une participation de près de 2 millions d'euros a ainsi été votée par le dernier Conseil général.

Un travail de réflexion sur la qualité de prise en charge dans ces structures a également débuté afin d'expérimenter des centres d'accueil de jour orientés vers la prise en charge de jeunes malades d'Alzheimer, c'est-à-dire de moins de 60 ans.

Effectivement, la prise en charge de la maladie d'Alzheimer fait également l'objet de réponses spécifiques dans les E.H.P.A.D. puisqu'il y a une expérimentation depuis 2009 de places d'hébergement temporaire d'une durée de trois mois.

Le Département de Paris favorise également la création d'unités de vie protégées dans les E.H.P.A.D. pour que ces personnes puissent être encore mieux encadrées, mieux protégées et mieux accompagnées. Ces U.V.P., dans les E.H.P.A.D. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, représentent aujourd'hui près de 25 % de la capacité d'accueil totale.

S'agissant du partenariat avec l'État, votre vœu évidemment, je pourrais le voter, mais j'aurais bien aimé qu'on puisse rajouter à la fin que nous voulons travailler durablement avec l'État si l'État s'engage durablement à travailler avec nous, si vous voyez ce que je veux dire.

Effectivement, le Département est partenaire de l'État dans l'élaboration et la mise en place des réponses apportées. L'État participe au bon fonctionnement de la Maison pour autonomie et l'intégration des maladies d'Alzheimer - M.A.I.A. du 20e arrondissement -, un des 17 sites pilotes français retenus par la C.N.S.A. pour cette expérimentation lancée par le plan Alzheimer.

Par ailleurs, le Département et l'État travaillent de concert également sur un nouvel axe de réponse à la maladie d'Alzheimer à travers la mise en place dans les E.H.P.A.D. de pôles d'activités et de soins adaptés et des unités d'hébergement renforcées. Ces dispositifs sont prévus par le plan Alzheimer. Ces collaborations effectives entre le Département de Paris et l'État depuis plusieurs années n'ont donc pas attendu les financements de l'État qui, de surcroît, restent insuffisants. Les places d'unité renforcées d'hébergement sont prévues essentiellement pour les unités de long séjour et non pas pour les E.H.P.A.D.

Dois-je vous rappeler que nous attendons toujours le travail sur le cinquième risque annoncé en particulier depuis le plan Alzheimer ?

N'y voyez aucun esprit polémique, mais bien entendu je souhaite travailler avec l'État et je souhaite vraiment que l'État nous accompagne parce que tout seuls nous ne ferons rien.

Je crois vous avoir déjà démontré que nous avons fait beaucoup et je vous adresserai un bilan beaucoup plus détaillé au moment où vous le jugerez opportun.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Je me tourne vers M. DUBUS. L'avis de l'Exécutif serait favorable si vous acceptiez qu'à la fin on rajoute un bout de phrase : "si l'État s'engage lui-même durablement" ?

M. Jérôme DUBUS. - D'accord.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu amendée assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2010, V. 14 G).

2010, DPVI 36 G - Signature d'un avenant de prorogation pour un an du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

M. Christian SAUTTER, président. - J'ai fait une petite erreur. Nous revenons à la 5e Commission, je m'en excuse auprès des orateurs et de Mme Gisèle STIEVENARD. Il s'agit de la signature d'un avenant de prorogation pour un an du contrat urbain de cohésion sociale, qui porte sur la période 2007-2009.

Il y a trois orateurs inscrits. M. Pascal CHERKI, Mme DUBARRY et M. LHOSTIS. Mme STIEVENARD leur répondra.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI. - Comme le scout que je n'ai jamais été, je suis toujours prêt.

Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer sur un avenant de prorogation pour une année du contrat urbain de cohésion sociale ou C.U.C.S. conclu en 2007 pour une période de trois années entre notre collectivité et l'État.

Ce contrat fondé sur un projet parisien de cohésion sociale pour nos quartiers populaires concerne les 300.000 habitantes et habitants de 14 quartiers identifiés comme prioritaires.

Ce C.U.C.S. a fait l'objet à la demande de l'État lors de son renouvellement en 2007 d'une diminution préjudiciable de la géographie prioritaire, c'est-à-dire du périmètre et donc par voie de conséquence des habitantes et des habitants concernés par celui-ci.

Ce C.U.C.S. prévoyait un engagement de la collectivité parisienne de 76 millions d'euros sur trois années. Cet engagement a été tenu puisque les sommes mobilisées pour exécuter ce C.U.C.S. ont atteint la somme totale de 83 millions d'euros.

L'État, quant à lui, s'est engagé à hauteur de 63 millions d'euros dont 36 millions en provenance de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Fort heureusement, l'engagement du Département en faveur de ces quartiers est allé bien au-delà et ainsi, pour la seule année 2009, ce sont 286 millions dont 126 millions en investissements qui ont été mobilisés par notre collectivité.

Le C.U.C.S. a permis la consolidation des actions précédemment engagées et le développement d'actions nouvelles telles que la labellisation de sept régies de quartier, la création de trois nouveaux centres sociaux, le financement de 260 postes d'adultes relais répartis dans plus de 150 associations, l'ouverture de cinq points d'accès au droit, la mise en place de cinq ateliers "Santé Ville".

En outre, une impulsion forte a été conduite dans le domaine de l'amélioration de l'habitat, le logement et le cadre de vie puisque la réalisation du programme de renouvellement urbain qui concerne 11 quartiers se poursuit alors même que l'État, à travers l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, n'a retenu lui que cinq projets.

C'est pourquoi les discussions qui s'ouvrent entre l'État et le Département de Paris pour le renouvellement du C.U.C.S. sont très importantes. Madame la Présidente, je ne vous cache pas mon inquiétude. Le comité interministériel des villes n'a toujours pas été réuni depuis janvier 2009. Cela n'augure rien de bon et pourtant rien ne serait plus irresponsable de la part de l'État que de restreindre le périmètre ou les moyens alloués au C.U.C.S.

En ces temps de très forte crise sociale, caractérisée par une hausse sans précédent du chômage et une explosion des inégalités, par une augmentation vertigineuse des travailleurs précaires et pauvres, c'est au contraire d'une montée en puissance des moyens consacrés à ces quartiers dont nos habitantes et nos habitants ont plus que jamais besoin.

Ainsi, notre quartier politique de la ville, dans le 14^e arrondissement que je connais le mieux, compte 95 % de logements sociaux. Plus de 40 % des familles sont constitués de foyers monoparentaux et malheureusement le taux d'échec scolaire y est encore supérieur à la moyenne des autres quartiers "politique de la ville" parisiens, et ce malgré les efforts remarquables accomplis par les enseignants et les équipes de direction de nos écoles, collèges et lycées.

Madame la Présidente, vous le savez aussi bien que moi, dans ces quartiers nous ne trouverons pas de traders, de bénéficiaires du bouclier fiscal ou de détenteurs de parachutes dorés.

Dans ces quartiers vivent des gens normaux, un peu du cœur de cette France populaire et métissée, celle qui travaille dur pour elle et ses enfants. Dans ces quartiers, des milliers de bénévoles et leurs associations agissent au quotidien pour conforter la solidarité.

Dans ces quartiers vivent ces femmes et ces hommes dont le regretté Jean Ferrat parlait si bien dans sa belle chanson "Ma France".

Aussi, vous pouvez compter sur notre détermination pour nous mobiliser, si par hasard il prenait l'envie au Gouvernement de porter un nouveau mauvais coup à nos quartiers.

Enfin et pour conclure ma courte intervention, je forme le vœu que la brillante réélection de l'Exécutif régional soit l'occasion de remettre à plat nos excellentes relations contractuelles pour que la Région nous accompagne dans un effort supplémentaire dans la mobilisation de l'action publique en faveur des habitantes et des habitants de tous les quartiers.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CHERKI, pour votre enthousiasme.

Je donne la parole à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

M. Pascal CHERKI a dit nos inquiétudes et nos interrogations. On sera tous d'accord, sur une partie des bancs de cette Assemblée, pour rejoindre ces inquiétudes, ces interrogations et ces doutes, renforcés par deux rapports parlementaires récents qui justifient pour le Gouvernement qu'il faille faire beaucoup plus mais avec toujours beaucoup moins.

Un avis a été présenté au nom de la Commission des affaires économiques au Sénat et un rapport d'information au nom de la Commission des finances, toujours au Sénat.

Ces deux rapports donnent à voir - et nous espérons, comme M. Pascal CHERKI, que c'est une erreur ou en tout cas une approximation - une critique des zonages, une critique de l'empilement des dispositifs et une mauvaise coordination, tout cela présageant de l'avenir qu'il sera fait à la politique de la ville.

Nous sommes tous d'accord, nous l'avons dénoncé à de nombreuses reprises, il est vrai que la politique de la ville et les C.U.C.S. sont en danger. Sont en danger également les associations qui sont porteuses d'un grand nombre de projets, utiles et efficaces, contrairement à ce qui a été dit dans ces rapports, et sont en danger "in fine", parce que c'est bien cela le problème, les personnes qui bénéficient, qui profitent de ces différents dispositifs.

M. Pascal CHERKI l'a rappelé, les chiffres en matière d'échec scolaire, de taux de chômage des jeunes, il en a été question également ce matin, les chiffres en matière de pauvreté sont effrayants. Effrayants parce que tout augmente, tout est multiplié par deux, par trois ou par quatre par rapport à des zones ordinaires et, à l'inverse de M. Pascal CHERKI, j'ajoute dans les autres zones dites normales.

Nous savons que ces programmes sont efficaces. Nous savons que ces investissements de la part des personnels associatifs et des usagers eux-mêmes portent leurs fruits.

Contrairement à ce que laissent présager ces absences de réunion, ces absences de reconduction, ces rapports que je citais, nous savons qu'il faut continuer, qu'il faut faire plus parce que les écarts se creusent.

La logique qui semble prévaloir dans la refonte des C.U.C.S., cette logique de diminution drastique des moyens affectés et des outils au service de la politique de la ville doit être combattue avec force.

Nous devons continuer, et je crois que ce qui est prévu dans cette année de prolongation qui sera au moins utile à cela, à donner à voir à quel point ces actions sont efficaces et utiles pour les habitants des quartiers en politique de la ville.

Sachons profiter de cette année supplémentaire, sachons rester mobilisés, je sais que nous pouvons compter les uns sur les autres pour cela, et que nous pouvons compter bien évidemment sur Mme STIEVENARD. Cette mobilisation auprès des associations est extrêmement importante.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Le projet de délibération que nous sommes appelés à voter intervient après des mois d'atermolements de la part de l'État.

Le 5 juin 2009, le Gouvernement avait accompagné son annonce de prolonger d'une année l'application des contrats urbains de cohésion sociale d'un engagement à utiliser cette période pour préparer les nouveaux contrats et évaluer les résultats des actions de la politique de la ville.

Nous sommes à ce jour toujours en attente d'une discussion avec l'État pour essayer d'avoir un diagnostic partagé, ce qui me semble être une méthode adaptée à une politique partenariale.

Le Gouvernement préfère ne rien dire ou plutôt laisser dire ceux qui glosent sur l'échec de la politique de la ville.

Évidemment, si l'on regarde la situation des habitants de ces quartiers, cela a été souligné par le Maire du 14^e arrondissement, elle est toujours aussi difficile car le chômage et les bas revenus, les difficultés scolaires y sont toujours aussi prépondérantes et la mixité sociale y a plutôt reculé.

Mais cette situation n'est pas de la responsabilité de la politique de la ville, cela dépend directement de la politique du Gouvernement qui choisit le bouclier fiscal, favorable à des populations qui ne résident pas dans ces quartiers.

Le Gouvernement tarde à faire connaître ses véritables intentions. Un Conseil interministériel des villes, annoncé et reporté à plusieurs reprises, se tiendrait en avril ou mai, en quelque sorte à Pâques ou à la Trinité.

Mais le Gouvernement a laissé pointer ses véritables intentions, en laissant clairement entendre que les crédits seraient dorénavant réservés à quelques opérations dans les quartiers connaissant la plus grande exclusion. En clair, plus d'argent de l'État de la politique de la ville dans tous les autres quartiers. Nos quartiers parisiens les plus en difficulté ne recevraient plus aucune aide de l'État à ce titre.

Pourtant, comme le souligne M. Jacques DONZELOT, sociologue unanimement reconnu, "les résultats décevants devraient valoir remise en question, non pas tant des moyens que l'orientation trop partielle donnée à cette politique".

J'ajoute que, si je me réjouis que nous puissions renouveler pour l'année en cours le contrat pour une année, notre groupe reste très inquiet, même sur cette année. Nous ne sommes pas sûrs, à notre point de vue, d'avoir la totalité des crédits qui sont annoncés. A l'heure actuelle, les services de l'État, dans les conversations que nous pouvons avoir avec eux, sont incapables de nous donner une visibilité sur les crédits qui pourraient nous être accordés.

La politique de la ville, je le rappelle, a pour objectif de restaurer le lien social, d'aider les populations de ces quartiers à retrouver l'estime de soi, à sortir de la stigmatisation. C'est pour cela que nous sommes favorables à ce que nous nous mobilisions le plus possible pour défendre cet acquis qui a permis dans nombre de nos quartiers parisiens de pouvoir continuer à être en relation avec une partie de la population, qui sans cela serait totalement exclue de la ville à l'intérieur de laquelle elle réside.

Donc, nous serons très attentifs aux suites. Évidemment, nous sommes en pleine concordance avec les orientations de la Municipalité sous l'impulsion de Gisèle STIEVENARD et nous voterons avec lucidité ce renouvellement, même si nous avons toutes les inquiétudes que je viens de rappeler.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Madame STIEVENARD, c'est le moment de répondre avec lucidité et enthousiasme.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au nom au la 5^e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie mes collègues Mme Véronique DUBARRY, MM. Alain LHOSTIS et Pascal CHERKI pour leurs interventions en faveur des quartiers populaires parisiens et de la politique de la ville.

Nous espérons engager des discussions prochainement avec l'État. Il est donc essentiel que la voix des élus et des maires d'arrondissement se fasse entendre dès à présent.

Il faut dire et redire combien notre action est utile et doit se poursuivre en faveur des habitants de ces quartiers avec le soutien de l'État. De ce point de vue, je regrette que le Président de la République fasse l'impasse sur ce sujet majeur, absent de ses priorités 2010.

Il est juste de constater, hélas, qu'aucun Comité interministériel des villes n'a été réuni depuis plus d'un an. Or, les villes s'impatientent face à cette absence de réponse, d'autant que les taux d'abstention, très élevés enregistrés lors des élections régionales dans beaucoup de quartiers et de villes en Ile-de-France, témoignent d'un désarroi, d'une désespérance, d'une perte de confiance dans la République. Je crois que ces quartiers méritent davantage d'attention qu'ils n'en ont aujourd'hui de la part du Gouvernement.

Je veux aussi insister après vous sur les chiffres préoccupants d'explosion du chômage et du nombre de personnes aux minima sociaux. Ceci est très présent dans nos quatorze quartiers classés en politique de la ville. Nous l'avons évoqué ce matin, à l'occasion du débat et du vote sur le Programme départemental d'insertion.

Oui, les écarts se creusent et la précarité monte dangereusement.

Oui, partout dans le pays, les voyants sont au rouge et constituent une menace pour le contrat social. Or, il faut veiller à ne pas revivre des épisodes dramatiques, comme ceux des émeutes de 2005 et, pour cela, il faut que ces quartiers soient soutenus comme ils le méritent par la solidarité locale, mais également par la solidarité nationale.

Concernant Paris, nous procédons actuellement à l'évaluation du Contrat urbain de cohésion sociale. On voit bien l'utilité, la pertinence et le savoir-faire de la politique de la ville, grâce à une approche globale territorialisée, à une dynamique transversale d'acteurs, à une démarche qui associe étroitement les habitants aux transformations, aux évolutions de leurs quartiers.

Oui, nous tenons nos engagements en faveur des quartiers populaires avec des réalisations que vous avez citées, Monsieur CHERKI, Madame DUBARRY et Monsieur LHOSTIS. Ce qui accompagne aussi les opérations urbaines de grande envergure, qui sont conduites sur onze sites.

Par conséquent, il faut véritablement qu'une prise de conscience s'opère.

Là, je me tourne vers les élus de la majorité présidentielle, qui sont dans cette salle et les élus U.M.P.P.A. pour qu'ils nous aident aussi à faire entendre cette parole.

Bien sûr, la collectivité parisienne met sur les rails l'élaboration du prochain projet parisien pour ces quartiers populaires. Nous demandons à l'Etat de nous accompagner dans sa réalisation.

D'ailleurs, au plan national, les élus s'organisent pour porter une parole forte et des propositions auprès du Gouvernement sur l'avenir de la politique de la ville. J'ai participé récemment dans ce sens aux concertations des associations d'élus des grandes villes, des communautés urbaines et des villes de banlieue, et je puis vous assurer qu'ils soient de droite ou de gauche, il y a de grandes impatiences.

Je rejoins les constats déjà formulés par le Conseil national des villes sur l'aggravation objective de la situation sociale dans nos quartiers, sur ce bouleversement institutionnel et fiscal qui affaiblit les collectivités locales et sur des conditions de concertation très inégales selon les territoires.

Enfin, pour conclure, s'agissant de la Région, je prendrai contact dans les prochains jours avec le vice-président en charge de la politique de la ville, M. Abdelhak KACHOURI pour évoquer avec lui naturellement le prochain contrat urbain de cohésion sociale et la part que la Région pourra y prendre. Je remercie M. CHERKI d'y avoir fait référence.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 36 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPVI 36 G).

2010, DASES 104 G - Signature d'une convention avec l'association APTE (Autisme et Piano Thérapie Educative) (15e), pour l'attribution d'une participation pour le "Pôle Répit". - Montant : 35.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 104 G. Il s'agit d'une convention avec l'association "Apte" (Autisme et Piano Thérapie Educative) domiciliée dans le 15e arrondissement, pour une participation pour le "Pôle Répit". Le montant est de 35.000 euros.

M. Gilles ALAYRAC interroge Mme DUBARRY.

Monsieur ALAYRAC, vous avez la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président.

Je me suis rendu dans les locaux de l'association "APTE" que préside Mme Françoise DOROCQ et j'ai pu rencontrer les enfants et jeunes adultes autistes.

Je peux vous dire qu'ils semblaient métamorphosés en prenant des cours de piano qui leur apportaient du plaisir et de la sérénité. Je n'oublie pas ce que m'ont dit leurs parents, qui voient avec cette pratique leurs enfants apaisés, mais aussi le soulagement que cela leur apporte après parfois des années de recherche de soins appropriés et pour tout dire de solitude face à ce problème.

Je ne suis pas prêt non plus d'oublier cette soirée où l'association "APTE" est parvenue à faire monter, sur la scène du théâtre du Palais-Royal, ces élèves autistes qui ont surmonté leur angoisse, devant un public nombreux et ému.

Je ne suis pas un spécialiste de ces questions, mais je souhaite simplement dire que ce que j'ai vu, cette méthode qui vise à apprendre le piano à des personnes autistes développe leurs facultés de communication, leur procure du plaisir et, finalement, elle rouvre les portes de la culture.

Cette méthode est très peu développée en France mais je crois qu'elle donne aux malades - il y en a 430.000 dans notre pays - l'envie de communiquer, d'aller vers les autres et leur fournit un éveil bénéfique.

Installée depuis 2007 dans le 15e arrondissement, dans un local où l'on y enseigne le piano, "APTE" a depuis travaillé à tisser un maillage avec toutes les composantes œuvrant autour de la question de l'autisme sur l'ensemble du territoire francilien. Elle effectue un travail quotidien, en lien avec les cabinets de psychologie, les centres médicaux, les associations et les collectivités locales.

Le développement d'"APTE" se poursuit aujourd'hui par l'ouverture d'une nouvelle structure "Pôle Répit" permettant d'aider ponctuellement les familles de personnes autistes dont il faut aussi se préoccuper, par de l'assistance, de l'aide aux démarches administratives ou de l'accompagnement physique.

Au-delà du travail effectué par cette association, il reste à réaliser un vrai effort d'information et de pédagogie autour de la question de l'autisme. La Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme aura lieu cette semaine et différentes campagnes se mettent en place pour encourager les familles à faire dépister dès le plus jeune âge leurs enfants. Mais les choses, hélas, avancent trop lentement dans notre pays : accueil scolaire médiocre, détection et prise en charge précoces insuffisantes, établissements spécialisés réservés aux patients les moins atteints.

Je suis donc, mes chers collègues, très satisfait que notre Département contribue à ce combat contre l'autisme en apportant son soutien à "APTE" qui, à travers sa méthode, permet aux malades d'exprimer leur richesse intérieure et je suis très favorable à ce que Paris apporte avec ce projet de délibération une contribution intéressante à la lutte contre la discrimination dont sont victimes les personnes autistes.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Mme DUBARRY répond à vos propos si enthousiastes.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Effectivement, il est agréable d'entendre que ce travail mené par la collectivité parisienne aux côtés de différentes associations - fort heureusement, il y en a plusieurs - est ainsi salué.

Monsieur ALAYRAC, puisque vous avez apprécié ce moment que vous avez passé avec l'association, je vous invite à nouveau à voir ces artistes exprimer tout leur talent le 13 avril à l'Hôtel de Ville. Je trouve que ce sont des moments importants, vous l'avez dit, dans la vie de l'association, bien évidemment, mais aussi dans la vie des personnes autistes, le fait de pouvoir donner à voir, justement, leur talent et le travail réalisé par l'association.

D'autres associations, je le disais, travaillent dans la même logique : "les Turbulents" parmi peut-être les plus connus, le chapiteau Turbulence, installé dans le 17e arrondissement, travaille aussi sur les aspects artistiques qui sont favorables à une autonomisation des personnes autistes.

D'une façon générale, le travail mené par un certain nombre d'associations soutenues par la collectivité parisienne est très axé sur l'accès aux loisirs, l'accès à la culture et l'accès aux pratiques artistiques. J'insiste énormément auprès des associations - d'ailleurs, je n'ai pas beaucoup à le faire parce qu'elles sont extrêmement enthousiastes elles aussi - sur le fait que les personnes en situation de handicap, autistes et tous handicaps confondus - cela va de soi -, doivent pouvoir entrer dans les lieux de culture, dans les lieux de loisirs mais aussi être actrices dans ces mêmes lieux. C'est un travail de longue haleine mais qui reçoit un écho favorable, y compris de la part d'associations... ordinaires, on va dire.

Vous avez rappelé que, pour cette subvention-ci, il s'agit de la création d'un "Pôle Répit" et, là encore, c'est quelque chose que nous souhaitons développer et démultiplier, tant pour les parents d'enfants en situation de handicap que pour les fratries, le fait de pouvoir à un moment donné se reposer sur d'autres, sur un entourage, sur une association pour pouvoir souffler - et "Pôle Répit", cela veut bien dire ce que cela veut dire ! -, pour pouvoir se retrouver soit en couple, soit avec les autres membres de la fratrie. Ce sont des moments extrêmement importants.

Nous avons un autre projet avec une autre association, pour le coup, dans le 3e arrondissement, autour de l'I.M.E. de la Cour de Venise : le développement de structures en semi-internat fait partie de ces moments de répit nécessaires aux familles. Il ne faut pas se voiler la face : pour l'instant, les efforts faits en matière des personnes en situation de handicap, et singulièrement des enfants en situation de handicap, sont très insuffisants.

Nous avons de grandes craintes, d'ailleurs, sur le devenir d'un certain nombre de projets, puisque jusqu'à présent, c'étaient les D.D.A.S.S. qui portaient les projets. Le passage aux A.R.S., avec des appels à projets, va remettre en cause un certain nombre de choses. Je ne veux pas être Cassandra, mais les associations et la Municipalité parisienne s'inquiètent de la façon dont les choses vont évoluer et de quelle façon ces projets nécessaires seront accompagnés.

Un dernier mot, Monsieur le Président, sur le Plan autisme qui avait été annoncé avec pertes et fracas, avec beaucoup d'argent, en tout cas sur le papier, et dont on a pu voir que, malheureusement, cela ne suivait pas, qu'il y avait eu, certes, un effort mais je crois qu'il faut tous et toutes être bien conscients du fait que nous sommes encore très en deçà de ce qui est fait dans d'autres pays européens et que les efforts que les collectivités et les pouvoirs publics auront à faire en matière d'accueil et de création de structures pour les enfants autistes - mais je le redis, c'est beaucoup plus large que cela - sont extrêmement importants et nous sommes loin, loin du compte.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DASES 104 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 104 G).

2010, DASES 51 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 130.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 51 G. Il s'agit d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil, domiciliée dans le 16e, pour une subvention d'un montant de 130.000 euros.

C'est Mme BRUNO qui interroge Mme Myriam EL KHOMRI.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président.

La remarquable action de l'association Centre Corot et l'engagement constant de ses membres en faveur de la prévention de la marginalisation et de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans ont conduit à la création en 2008 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale Gutenberg dans le 15e. Ce centre, qui compte 31 places dont 1 destinée à l'accueil d'une personne à mobilité réduite, a accueilli 52 jeunes sur la seule année 2009 et a accompagné avec succès 10 jeunes dans leur quête d'un logement pérenne et d'un travail début 2010.

Aussi, notre inquiétude est grande, Monsieur le Président, au regard de ces jeunes désireux de sortir de l'assistanat mais qui achoppent sur les obstacles administratifs qui se dressent sur leur éprouvant et difficile chemin vers l'emploi.

Ainsi, l'attestation de couverture maladie universelle complémentaire est un préalable nécessaire à toute acquisition d'un travail ainsi qu'à l'obtention de la carte "Paris Solidarité Transport" qui permet une mobilité que sous-tend l'activité professionnelle.

Or, cette attestation doit être renouvelée chaque année après un examen lent de plusieurs mois et la fourniture de contraignants justificatifs tels les bulletins de salaire des 12 derniers mois. Cette procédure fastidieuse, peu pertinente et complexifiée à l'extrême, ralentit considérablement l'obtention d'un travail et, partant, obère l'objectif d'insertion sociale.

Ne serait-il pas envisageable, Monsieur le Président, de simplifier la procédure d'obtention d'un travail et de la carte "Paris Solidarité Transport" en les soumettant à la présentation d'une simple attestation de dépôt de dossier de C.M.U.C. et non plus à la détention effective de la couverture maladie universelle complémentaire ?

Il semble également primordial de coordonner l'action des différents acteurs de l'insertion, que ce soient la sécurité sociale, les transports, les services des bourses ou encore "Pôle emploi" pour ces jeunes, public prioritaire, de 18 à 24 ans.

La création d'un guichet unique et d'un dossier de suivi global permettrait d'encourager les démarches des jeunes, avides de sortir de l'assistanat et de s'insérer sur le marché du travail.

L'éparpillement des structures d'accueil et les différences de conditions requises selon le dispositif visé, notamment les conditions d'âge et de ressources, ne contribuent pas à la bonne visibilité des aides disponibles.

Il est impératif d'instaurer une continuité entre le premier accueil d'urgence et les bailleurs sociaux afin de privilégier une vision d'ensemble globale et ne pas perdre les jeunes dans le maquis et la diversité des logements accessibles.

Un suivi prolongé de ces jeunes par le Centre Corot constituerait un message rassurant vis-à-vis des bailleurs sociaux, à l'instar des actions menées par l'association "Aurore". La stratification et les imbrications des réseaux de logement, notamment les foyers de jeunes travailleurs, dont les places sont contingentes à la fois par la Mairie de Paris, la Préfecture, mais aussi la D.D.A.S.S., posent des problèmes en termes de coordination.

Une unique convention pourrait être instaurée afin de clarifier les voies d'accès à ces logements et de mettre en relation les différents partenaires sociaux et la collectivité publique.

Ce travail sur mesure, patient et consciencieux constitue à n'en pas douter une vocation pour les personnels encadrants. Néanmoins, avec une seule conseillère pour 19 jeunes au passif marquant, voire aux problèmes psychiques notables, la mission du Centre Gutenberg relève du véritable sacerdoce. La création d'un second poste de référent ne serait pas superflue et permettrait de renforcer l'encadrement de ces jeunes et d'être davantage à l'écoute de leurs attentes.

Préoccupés de longue date par ce problème majeur et cet enjeu capital, nous avons déposé l'année dernière un vœu qui avait été adopté, demandant que soit réalisée une étude quantitative et qualitative des jeunes sans domicile fixe parisiens et la création d'une structure supplémentaire d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiée aux jeunes. Cette promesse faite aux jeunes, vous devez la tenir ; vous vous êtes engagés à mettre en œuvre les préconisations de ce vœu. Les jeunes attendent donc aujourd'hui que vous respectiez la parole donnée ; ils attendent que nous leur apportions des réponses appropriées sur mesure, adaptées à leurs problématiques et besoins spécifiques. Nous devons adapter notre accueil, notre travail de réinsertion et permettre de redonner une forme d'intégration sociale.

Cela passe par une formation professionnelle qui permet le processus et la consolidation du projet d'insertion. Nous vous demandons une vraie réactivité face à ce problème et un geste fort vis-à-vis du Centre Corot, montrant ainsi la considération que la collectivité lui porte pour le service public qu'il remplit.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne la parole à Mme EL KHOMRI pour vous répondre, sachant qu'il est midi et que nous pourrions peut-être terminer le Conseil général avant le déjeuner si le déjeuner n'est pas trop tardif.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération est pour nous important et je remercie Mme BRUNO de son intervention. Avec Mme Olga TROSTIANSKY, nous avons toujours eu à cœur de créer ce type de structures en direction des jeunes S.D.F.

Quand nous sommes allés visiter cette structure avec Mmes Olga TROSTIANSKY, Anne HIDALGO et M. Bertrand DELANOË l'an dernier, les jeunes nous ont expliqué qu'avant de se retrouver dans cet établissement et dans ces studios, ils se posaient la question de savoir ce qu'ils allaient manger le soir et où ils allaient dormir. Ils peuvent aujourd'hui s'engager dans une voie d'insertion. C'est pour cela que nous sommes contents de présenter ce projet de délibération.

Comme Mme BRUNO, nous souhaitons, avec Mme TROSTIANSKY, améliorer l'ensemble du suivi global en direction des jeunes. Je crois que ce que nous avons voté ce matin dans le P.D.I. et lors de la dernière séance du Conseil de Paris, dans le cadre du schéma de protection de l'enfance où nous avons pointé la question de la rupture des parcours en direction des jeunes et notre volonté de faire des conventions entre les foyers de jeunes travailleurs et les structures d'aide sociale à l'enfance ou les C.H.R.S., l'ensemble de ces mesures vise à ne pas forcer les jeunes à rentrer dans des boîtes mais justement à essayer de proposer une palette de réponses coordonnées et individualisées.

Pour ce qui est relatif à l'attestation de C.M.U., je n'étais pas informée de cette problématique mais j'en prends note et nous allons essayer d'y répondre, notamment à travers une étude actuelle sur la territorialisation des services sociaux, qui pourra nous donner des réponses, mais également parce que nous avons mis en place des comités de prévention et de protection enfance famille dans tous les arrondissements. Nous en avons créé un supplémentaire à Paris, justement pour les jeunes sans domicile fixe.

Je crois que le fait de mettre autour de la table toutes les structures comme "Aux captifs la Libération", l'A.N.R.S., le Centre Corot, la P.S.A. Belleville et les services sociaux polyvalents nous permettra d'apporter de meilleures réponses, plus coordonnées, et de ne pas envoyer les uns et les autres vers des démarches administratives beaucoup trop lourdes.

Nous avons donc cette volonté de suivi global et je vous invite à voter ce projet de délibération qui est très important pour nous sachant que nous prendrons en compte l'ensemble des remarques que vous avez évoquées, Madame BRUNO.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 51 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 51 G).

2010, DASES 161 G - Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec la Fondation d'Auteuil 40, rue Jean de La Fontaine (16e) pour le fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MACS) Sainte Thérèse (16e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 161 G sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 4 G bis. Il s'agit d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec la Fondation d'Auteuil, 40, rue Jean de La Fontaine, dans le 16e pour le fonctionnement de la maison d'enfants à caractère social (M.A.C.S.) Sainte-Thérèse, dans le 16e .

Est-ce un amendement technique ?

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Tout à fait.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 4 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 161 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 161 G).

2010, DASES 147 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture de contenants vides de récupération des déchets d'activités de soins à risque infectieux, des déchets d'activité de soins dentaires et des déchets d'activité de recherche de laboratoire, l'enlèvement et le traitement des contenants pleins. - Signature du marché.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DASES 147 G qui a un titre très long. Il s'agit d'approuver le principe et les modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture de contenants vides de récupération des déchets d'activités de soins à risque infectieux, des déchets d'activité de soins dentaires et des déchets d'activité de recherche de laboratoire, l'enlèvement et le traitement des contenants pleins.

C'est M. François DAGNAUD qui souhaite prendre la parole. M. LE GUEN lui répondra.

M. François DAGNAUD. - Autrement dit, les D.A.S.R.I. : ce sera plus simple et plus rapide.

Vous le savez, plusieurs milliers de Parisiennes et de Parisiens souffrant de pathologies telles que le diabète pratiquent seuls des traitements médicaux à domicile.

Ces traitements génèrent naturellement des déchets de soins, en particulier des seringues, des aiguilles et des lames, autant de déchets qui présentent un risque infectieux potentiel.

Or, les particuliers éprouvent aujourd'hui de réelles difficultés pour s'en séparer puisque la majeure partie des pharmacies les refuse. Un dispositif généralisé à l'ensemble du territoire parisien est donc nécessaire. Il a d'ailleurs été prévu dans le projet de loi dit Grenelle 2, dans le chapitre 3 relatif aux déchets, de mettre en place une filière de collecte et de traitement des déchets d'activités de soins à risque infectieux.

Ce dispositif devait entrer en vigueur en janvier 2010. Or, le Gouvernement a hélas reporté plusieurs fois l'examen du projet de loi Grenelle 2, si bien qu'un temps précieux a été perdu puisqu'on nous annonce maintenant une mise en place au plus tôt en janvier 2011, et plus vraisemblablement à fin du printemps 2011.

Par ailleurs, il est d'ores et déjà avéré que plusieurs décrets devront être pris en Conseil d'Etat pour que cette loi, si tant est qu'elle soit votée, soit appliquée, parmi lesquels la création de l'éco-organisme spécialisé financé par les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux.

Chers collègues, je veux profiter de l'examen de ce projet de délibération pour m'inquiéter, au nom du Conseil de Paris, unanime sans doute, que le Gouvernement fasse là aussi machine arrière comme il vient de le faire sur la taxe carbone.

Le Grenelle de l'Environnement n'aura-t-il été qu'un effet d'annonce au mépris des impératifs écologiques et en l'occurrence sanitaire qu'il était censé prendre en compte ?

Cette situation devient d'autant plus préoccupante que la plupart de ces D.A.S.R.I. se retrouve dans les ordures ménagères, collectés par nos agents, ou dans les multi matériaux triés sur les chaînes de tri par les agents du SYCTOM et que ces déchets représentent un réel danger potentiel.

Aussi, nous appelons le Gouvernement à faire preuve de responsabilité et à accélérer la mise en œuvre de ce dispositif.

Mais sans attendre, je veux rappeler que les Parisiens bénéficient d'un dispositif, d'un premier réseau de proximité de points d'apport des D.A.S.R.I. mis en place à titre expérimental et temporaire dans quelques pharmacies, dispositif que la Ville accompagne avec intérêt et auquel nous apportons tout notre soutien.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

M. LE GUEN vous répond de façon aussi concise.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Plus encore.

M. François DAGNAUD a parfaitement expliqué les enjeux qui tournent autour de cette problématique. Il est tout à fait opportun évidemment que le Département de Paris mette en place des circuits pour ses propres centres mais il est encore plus opportun que les pouvoirs publics prennent conscience de la responsabilité de sécurité sanitaire liée à ces questions.

On voit bien combien, d'une façon générale, les problèmes des déchets sanitaires sont des questions tout à fait sensibles dans l'organisation d'une société. Il faut absolument que soient organisées les filières et que soient donnés les moyens qui font partie intégrante en quelque sorte de la prestation.

Il faut bien qu'il y ait une totalité et que les pouvoirs publics donnent les moyens organisationnels et financiers de récupérer les déchets sanitaires. C'est une nécessité de sécurité sanitaire, de salubrité publique qui est tout à fait essentielle.

Je félicite et j'appuie parfaitement l'intervention de M. François DAGNAUD, en même temps que je vous appelle à voter le projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je crois que M. DEBRÉ veut donner une explication de vote.

Vous avez la parole pour deux minutes.

M. Bernard DEBRÉ. - Ce sera même trop. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit.

Il est extrêmement dangereux de laisser dans la nature un certain nombre de produits, en particulier des aiguilles et des seringues, ainsi que des compresses.

Pour l'instant, peu de choses ont été mises en route pour éviter que l'on retrouve ces compresses, ces aiguilles et ces seringues dans des poubelles.

Nous avons même vu qu'un certain nombre de cliniques ou d'hôpitaux n'avaient pas de système suffisamment fiable pour la récupération de tous ces déchets.

Quand on parle de déchets, il faut savoir que derrière il y a une potentialité infectieuse extrêmement importante. Je ne parle pas seulement du Sida, on en parlera tout à l'heure avec le V.I.H., mais aussi d'autres pathologies qui existent, d'autres vecteurs infectieux.

Il est donc important que les pouvoirs publics puissent en prendre conscience. Ils sont en train d'en prendre conscience mais il est aussi important que les collectivités territoriales s'en occupent également.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour appuyer tout de suite ce souhait qui vient d'être exprimé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DEBRÉ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 147 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 147 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conséquences de la réforme de l'A.P.-H.P. sur la prise en charge des personnes séropositives.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant à un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 5 G relatif aux conséquences de la réforme de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris sur la prise en charge des personnes séropositives.

Ce vœu a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. M. LHOSTIS le présente en une minute. M. LE GUEN y répondra et M. DEBRÉ fera une explication de vote.

M. Alain LHOSTIS. - Je ne vais pas revenir maintenant sur la réforme annoncée de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris qui a déjà animé certains de nos débats.

Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les questions de la prise en charge des personnes porteuses du V.I.H.

Le collectif qui regroupe 10 associations de lutte contre le V.I.H. Sida s'appelle "TRT-5". Il a exprimé son opposition à cette partie de la réforme annoncée qui a des conséquences néfastes sur la prise en charge globale et multidisciplinaire des personnes vivant avec le V.I.H.

Il demande un moratoire sur les projets en cours de l'A.P.-H.P. mais cela va dans le sens de ce que notre groupe a demandé - d'ailleurs le Conseil de Paris l'a demandé à plusieurs reprises - la mise en place d'un calendrier de concertation permettant d'aboutir à des états généraux de la prise en charge du V.I.H. en Ile-de-France avec bien évidemment les autorités sanitaires et les associations de personnes malades.

Sur proposition de M. Ian BROSSAT, de moi-même et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous demandons au Président du Conseil de Paris d'intervenir auprès de la Ministre de la Santé pour lui demander de prendre en considération ces revendications des associations représentatives des personnes séropositives.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

M. LE GUEN nous donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je confirme à M. Alain LHOSTIS que je suis d'autant plus favorable à ce vœu qu'il est d'ores et déjà en voie d'être exaucé.

J'ai demandé à la direction de l'Assistance publique de répondre positivement aux interrogations qui étaient celles des associations de malades sur les projets de réforme qui étaient en cours, encore qu'évidemment, et vous l'avez rappelé dans votre intervention, nous sommes tous conscients que le V.I.H., et heureusement, a évolué ces dernières années vers une chronicisation et qu'il y a à réfléchir sur des nouvelles formes d'organisation, notamment la prise en charge pluridisciplinaire.

Pour aller dans le sens d'une réponse positive, je vous confirme que j'ai obtenu qu'il y ait d'ores et déjà un moratoire sur les projets de restructuration en cours, qu'il y ait l'inscription de la problématique du V.I.H. en tant que thématique spécifique dans le projet médical du plan stratégique et nous sommes demandeurs, effectivement, qu'il y ait des états généraux du V.I.H. en Ile-de-France, dont l'initiative pourrait partir plutôt de l'Agence régionale de santé dont c'est la vocation première, encore que d'autres structures pourraient sinon se mettre à l'œuvre pour essayer de mettre en place ces états généraux.

J'insiste sur un point, nous sommes bien conscients que les associations aujourd'hui ne sont pas opposées à l'idée d'une certaine forme de réforme qui prendrait en compte l'évolution des pathologies, des besoins des malades et des traitements.

Il y a bien la nécessité d'une évolution par rapport à l'existant, mais c'est sans doute la nécessité d'un plus grand dialogue et d'une meilleure explication, de garanties qui soit données, tout cela justifiant effectivement que l'on ait proposé et ce moratoire et ces propositions de dialogue avec les associations concernées.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur DEBRÉ, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Bernard DEBRÉ. - Il y a deux problèmes fondamentaux.

En Ile-de-France et en particulier à Paris, la découverte de nouveaux cas de séropositivité est importante, 2.000 cas sur l'Ile-de-France, 34,7 cas sur 100.000 à Paris, ce qui est important.

La demande des corps V.I.H. ou de la "TRT-5" est évidemment recevable. Il est fondamental que non seulement on ait des structures de dépistage, de recherche biologique, d'accompagnement et de traitement.

Il y en a pour l'instant à Paris, il y a 23 services, 164 consultations. Il est donc important que l'on puisse pérenniser cet accueil, ce diagnostic et ce traitement.

De l'autre côté, il y a un autre sujet, à savoir le réaménagement de l'Assistance publique de Paris. Personne ne peut être contre. Bien sûr, il y a un certain nombre de divergences que nous avons exprimées, il faudra que l'on fasse attention à ce que cette réorganisation ne pénalise pas l'accessibilité des patients, quels qu'ils soient, et en particulier l'accessibilité des patients atteints du V.I.H.

Des concertations ont déjà eu lieu avec le corps V.I.H. ou l'intercorps V.I.H., avec les "TRT-5", tout cela a commencé, mais il faudra être extrêmement vigilants.

On ne peut qu'être d'accord avec ces consultations. Elles doivent avoir lieu, elles doivent être importantes, d'autant plus importantes que le V.I.H. représente un problème grave pour l'Ile-de-France et pour Paris, prégnant et angoissant.

Vis-à-vis de cette proposition, nous allons simplement nous abstenir en attendant de voir et de négocier, non seulement avec les associations mais aussi avec l'Assistance publique dans sa réorganisation.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DEBRÉ.

Monsieur LHOSTIS, est-ce que vous voulez vraiment intervenir ?

Vous avez une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Je veux simplement dire que je suis heureux d'entendre ce qui est dit sur le début d'une concertation.

Si ces associations ne s'étaient pas manifestées, il n'y aurait eu aucune concertation. Les décisions étaient prises. Pour l'instant, concernant ces décisions, nous avons dit qu'il y avait un moratoire, mais il n'y a aucun écrit ni aucun engagement. Donc à ce stade, je crois que nous devons réaffirmer clairement la volonté, d'ailleurs cela a été dit par M. Bernard DEBRÉ, de poursuivre un certain nombre d'actions mises en place qui ont fait leurs preuves, et c'est sur cette question que nous devons être vigilants. Tout le monde est pour la rénovation mais pour en parler, il faut encore qu'on puisse se concerter. Si la concertation est là, nous allons la regarder, et nous apprécierons, mais je crois qu'il est plus que prudent et plus que nécessaire de montrer la détermination du Conseil à ne pas être mis devant le fait accompli.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 15 G).

2010, DASES 47 G - Signature d'une subvention avec l'association Observatoire international des Prisons (OIP) (19e) pour l'action de sa permanence juridique au service des détenus et de leurs familles. - Montant : 26.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 47 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Observatoire international des prisons" domiciliée dans le 19e, pour sa permanence juridique au service des détenus et de leur famille.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

On ne va pas rentrer maintenant, parce qu'il est trop tard, dans un débat sur ce que sont les prisons et leur utilité et vaut-il mieux qu'elles brûlent plutôt qu'elles continuent à exister. Néanmoins, je ne m'attendais pas à faire cette intervention dans le cadre d'une actualité aussi pressante. Hier, il y a eu une manifestation contre les prisons à Paris aux abords de la Santé, qui a été très sévèrement réprimée amenant une garde à vue de la quasi-totalité des participants, ce qui est un peu surréaliste. Cela valait la peine d'être dit, parce que malheureusement cela fait partie de l'arsenal de politiques sécuritaires qui ne font que remplir les prisons. L'Observatoire international des prisons a justement deux démarches rappelées dans la délibération : l'accès au droit en milieu carcéral, et le respect des personnes détenues. Elle publie également annuellement un rapport qui relève régulièrement tous les manquements à ces deux aspects pourtant extrêmement importants. Il y a eu aussi le rapport annuel récemment, puisqu'il a été rendu public le 10 mars dernier, du contrôleur général des prisons, qui dresse un bilan extrêmement négatif de l'état des prisons françaises. Il parle de vétusté, de brutalité, de pauvreté, d'indignité, etc., je crois qu'il faut également insister sur le fait que le nombre de suicides en prison est toujours important et que le kit anti suicide mis en place est tout à fait anecdotique. Un point également sur les personnes en situation de handicap qui sont "accueillies" dans les prisons, puisqu'on sait qu'il y aurait à peu près 5.000 personnes en situation de handicap dans les prisons françaises, l'administration pénitentiaire disant pouvoir en accueillir dans des conditions réelles d'accessibilité seulement 123 !

Tous ces éléments mis bout à bout, ces situations dramatiques qui sont vécues par les personnes en prison, le taux de suicides, les effectifs complètement délirants, les conditions de vétusté, mais également tout ce qui va conduire - on a beaucoup parlé de jeunes ce matin et de réinsertion - tout ce qui va conduire aussi au fait que les personnes qui passent par la prison auront beaucoup plus de difficultés à se réinsérer que les autres, et que par ailleurs elles seront beaucoup plus amenées à récidiver et avoir des conduites à risque, pour tout cela, il nous faut continuer à soutenir l'Observatoire international des prisons, cela ne ferait aucun doute. Mais je crois également que nous ne pouvons pas négliger le fait que nous devrions avoir une réflexion plus approfondie sur le devenir de la prison de La Santé, dont on nous a dit, redit, et re-redit que l'ensemble des conditions d'accueil des détenus seraient revues, améliorées, voire même qu'elle serait fermée. Tout cela n'a pas beaucoup avancé et nous devons aussi nous appuyer sur les associations qui travaillent aux côtés des détenus.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Mme TROSTIANSKY va vous répondre. Je lui donne la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Mme DUBARRY a raison de s'émouvoir de la situation à l'intérieur des prisons. La situation des anciens détenus est également très difficile, c'est pourquoi nous avons noué un actif partenariat avec l'O.I.P. Cette association est soutenue depuis 2002, au titre de la lutte contre l'exclusion et va recevoir 26.000 euros si vous votez ce projet de délibération.

J'ai rencontré l'O.I.P. au début de cette mandature, ils m'ont fait part de leur travail qui vise à rendre aux détenus leur dignité et à les restaurer dans leurs droits. En effet, la prison coupe les liens familiaux, affectifs ou professionnels et les personnes sortant de prison sont souvent mal préparées à la vie de l'extérieur. Les anciens détenus souffrent de réelles difficultés à accéder au logement et à l'emploi, et leur souffrance psychique est trop souvent mal prise en compte.

Pour finir, Monsieur le Président, l'O.I.P est membre du Conseil consultatif des solidarités, et nous espérons qu'il prendra une part active aux débats qui se mettent en place. En effet, la qualité de leur travail permet une réelle amélioration de l'accès aux droits des détenus et facilite l'insertion des anciens détenus. Je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous le proposez, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 47 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 47 G).

2010, DASES 50 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Compagnie du Lierre (13e) fixant la participation du Département de Paris au budget des ateliers. - Montant : 23.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 50 G. Il s'agit d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Compagnie du Lierre", dans le 13e arrondissement, fixant la participation du Département de Paris au budget des ateliers. Le montant est de 23.000 euros.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'attribuer 23.000 euros de subvention à l'association "Compagnie du Lierre" installée dans le 13e, au titre de ses activités à destination notamment d'allocationnaires du R.S.A.

C'est pour nous l'occasion de saluer le travail remarquable mené par cette compagnie en faveur de la création et du lien social. Elle s'est inscrite dans la vie locale et culturelle de Paris et du 13e avec l'accueil de 2 compagnies en résidence, 10 spectacles par an, des partenariats avec les établissements du primaire et du secondaire, et avec des associations. Avec le Département, elle contribue à redynamiser et à sortir de leur isolement des allocataires parisiens du R.S.A. qu'elle fait travailler chaque samedi avec des professionnels dans le cadre de cours de théâtre gratuits et amateurs. Pourtant, comme d'autres théâtres, je pense à celui de l'Est parisien, la Compagnie du Lierre est dans une situation préoccupante. La D.R.A.C. a ainsi décidé de déconventionner le théâtre, ce qui lui fait perdre 60.000 euros de subvention en 2010, et 130.000 en 2011.

Une décision aussi dramatique que scandaleuse pour une compagnie qui emploie 8 permanents, 20 intermittents du spectacle, qui est soutenue par des représentants éminents de la création théâtrale et qui s'engage en faveur des personnes les plus en difficulté.

Cette situation nous donnera probablement l'occasion de reparler du théâtre et de la Compagnie du Lierre qui va emménager dans de nouveaux locaux. En tout cas, cette subvention accordée par le Département est un geste de notre collectivité en faveur du théâtre si menacé. Pour cette raison, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Mme TROSTIANSKY a la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, comme l'a souligné Mme BECKER, cette association est avant tout un centre de recherche sur la création théâtrale et musicale. Elle développe également depuis 1997 une activité de formation en direction des personnes défavorisées principalement des allocataires parisiens du R.S.A. autour d'ateliers de théâtre et à ce titre le Département soutient ces actions depuis 2002 par une subvention de 23.000 euros.

Ce qui est intéressant, c'est que ces ateliers théâtre ont lieu au sein même du théâtre du Lierre et la situation qu'a décrite Mme BECKER quant à cette situation de théâtre indépendant est préoccupante.

Dans le cadre de ces ateliers de théâtre, des groupes sont constitués, et ce qui est intéressant, c'est la mixité des situations sociales des participants et leur trajectoire personnelle. Le cadre de ces activités et l'attention particulière portée aux participants qui sont éloignés de l'emploi, constituent vraiment un soutien indispensable pour que, de nouveau, des allocataires se projettent dans un projet professionnel et puissent retrouver une place dans notre société.

Je l'ai dit tout à l'heure, ces actions de soutien de remobilisation et de redynamisation sont très méconnues. Je voulais remercier Mme BECKER pour son intervention, parce que c'est l'occasion effectivement de connaître ces actions envers les plus fragiles.

Je vous propose que l'on vote ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 50 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 50 G).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de carrés aux biffins dans tout Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'extension des marchés sauvages dans l'Est parisien.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Il y a deux vœux. Soyez très attentifs. Un vœu n° 6 G qui a été déposé pour le groupe "Les Verts" et un vœu n° 6 G bis qui a deux versions. La bonne version est celle où il est écrit à la deuxième ligne cette phrase très forte : "La crise est passée par là".

Je vais donc donner la parole à M. Sylvain GAREL, et Mme TROSTIANSKY défendra le vœu de l'Exécutif, avec "La crise est passée par là" et Mme NAMY-CAULIER donnera une explication de vote.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet important, qui est celui de ces marchés de la misère qui se sont développés ces dernières années dans Paris. Cela existait, mais c'était jusqu'il y a trois ou quatre ans assez marginal et cela a pris des proportions tout à fait importantes.

Nous avons été dans le 18e arrondissement confrontés à cette difficulté, autour des Puces au départ. Trois jours par semaine, les samedi, dimanche et lundi, c'est la présence de personnes souvent en grande marginalité qui vendent des produits récupérés dans les poubelles, dans les déchets, des produits cassés, des produits qu'on leur donne, des vêtements usagés.

On s'est aperçu qu'il y avait non seulement de plus en plus de vendeurs mais aussi de plus en plus d'acheteurs. Cette phrase "La crise est passée par là" est un constat, c'est que l'on voit effectivement les effets concrets de la crise. On voit qu'il y a de plus en plus de gens qui, pour survivre, sont obligés de vendre des produits usagés et des acheteurs qui n'ont pas d'autres moyens pour acquérir ces objets que d'acheter sur ces marchés de la misère.

Au départ, il y a eu une volonté dans la Municipalité du 18e arrondissement, avec laquelle nous n'étions pas d'accord, de régler la question par des moyens policiers. Cela ne fonctionne pas. D'abord, car dès que la police est partie, les gens reviennent, et c'est moralement inacceptable pour une Municipalité de gauche et écologiste de s'attaquer à des gens qui sont en très grande marginalité, qui sont pauvres et qui font tout de même un travail social, puisqu'ils permettent à des gens de racheter des objets moins chers et aussi un travail écologique parce qu'ils recyclent des objets qui finiraient dans nos décharges.

Nous avons eu cette idée de dire : au lieu de laisser ce marché, qui gênait beaucoup de gens, qui posait beaucoup de difficultés avec les riverains, pourquoi ne pas essayer de l'organiser ? Nous avons un modèle, qui était à la fois fort différent mais qui fonctionnait, qui est celui des artistes peintres de la place Montmartre, qui sont aussi au départ des gens qui peignaient d'une façon sauvage et un marché a été organisé. Sur ce modèle, avec une association d'insertion, nous avons organisé ce Carré des Biffins à la porte Montmartre.

Depuis, et même un peu avant, d'autres lieux de marchés de la misère se sont développés, à Belleville, à Montreuil et peut-être dans d'autres endroits. Là aussi, j'ai cru sentir chez un certain nombre d'élus la volonté de régler la question par la répression.

Je pense que la répression n'est pas la solution, encore une fois, et qu'elle est moralement inacceptable pour nous. Il faut trouver d'autres solutions. Bien sûr, il n'est pas question d'appliquer stricto sensu ce qu'on a fait à la porte Montmartre, parce qu'il y a des conditions tout à fait particulières, qui sont pas forcément les mêmes à Belleville ou à la porte de Montreuil.

Mais on peut partir de cet exemple et essayer, en l'adaptant, de trouver des solutions qui permettent, non pas de régler tous les problèmes mais qui permettent de rendre la situation beaucoup plus supportable pour les riverains, et aussi la réinsertion d'un certain nombre de ces vendeurs, qui sans doute aimeraient faire un autre métier qui leur apporterait peut-être un peu plus de revenus que celui-là.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GAREL, je vous ai laissé parler, alors que normalement la durée est d'une minute. Cependant, c'est un sujet important.

Mme TROSTIANSKY vous répond. Je lui donne la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, M. GAREL présente un vœu portant sur l'extension de ce que nous pouvons qualifier de marché de la misère.

Au sein de l'Exécutif, nous partageons la même inquiétude sur le développement de cette activité qui génère de nombreuses nuisances, mais qui est aussi malheureusement, comme il l'a dit, révélatrice de la paupérisation d'une partie de la population.

Au-delà de ce constat partagé, nous différons un peu sur la réponse immédiate à apporter. Multiplier maintenant des Carrés aux Biffins semble prématuré. Je crois qu'il ne faut pas que l'on oublie que la création du Carré aux Biffins de la porte Montmartre n'a été effective qu'après un long travail de collaboration, tant avec les Biffins eux-mêmes, M. GAREL l'a dit, qu'avec les riverains, les associations et les élus de terrain.

C'est donc un dispositif totalement expérimental, que nous avons confié à l'association "Aurore" et qui doit donner lieu à un bilan au bout d'un an de fonctionnement, comme il est précisé dans la délibération que nous avons votée en septembre 2009.

Avant d'envisager l'organisation de nouveaux carrés, nous devons impérativement avoir un diagnostic social des personnes présentes et examiner les conséquences d'une éventuelle implantation sur les territoires concernés. Nous savons déjà que, dans les 19e et 20e arrondissements, nous sommes face à des publics et des territoires différents de ceux de la porte Montmartre et que, comme le précise le vœu de l'Exécutif, le dispositif confié à "Aurore" dans le 18e arrondissement, n'est pas duplicable à toutes les situations.

Je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif, retravaillé avec le groupe "Les Verts", de manière à ce que l'on puisse organiser ce diagnostic social et que l'on puisse, à l'issue de cette étape, étudier les possibilités de prise en charge et de régulation de l'activité de ces vendeurs.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

La parole est à Mme NAMY-CAULIER pour une explication de vote.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Président.

En réponse à ce vœu n° 6 G demandant la création de Carrés aux Biffins dans tout Paris, nous rappelons que chaque arrondissement de Paris a sa spécificité. C'est d'ailleurs une des richesses de la Capitale d'offrir une telle diversité : diversité économique, diversité culturelle, diversité sociologique, diversité patrimoniale.

Cette originalité de Paris, cette place à part, conditionne la nécessité de mettre ou de ne pas mettre en place des Carrés aux Biffins. Si la Mairie du 18e arrondissement a mis en place un Carré aux Biffins près du marché aux Puces, très bien. Mais laissons aux élus de proximité, aux maires d'arrondissement, la possibilité de choisir de créer ou de ne pas créer de tels lieux.

Cette décision relève de la responsabilité de chaque mairie d'arrondissement, en liaison avec la mairie centrale et en concertation avec les riverains, et ne doit en aucun cas être prise pour l'ensemble de Paris de manière unilatérale.

Cette réflexion amène donc le groupe U.M.P.P.A. à voter contre ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame NAMY-CAULIER.

Je me tourne vers M. GAREL. Est-ce que vous avez été convaincu par Mme TROSTIANSKY et est-ce que vous retirez votre proposition de vœu n° 6 G ?

M. Sylvain GAREL. - J'ai été totalement convaincu par ce qu'a dit Mme TROSTIANSKY. Je suis d'accord et je vais retirer mon vœu.

Je vais juste répondre un peu, en revanche, à l'intervention de l'U.M.P.P.A. Ce que vous proposez en fin de compte, revient à dire que chaque maire d'arrondissement fait ce qu'il veut et on voit bien la conséquence : le maire va demander à la police de chasser les Biffins, qui iront dans l'arrondissement d'à côté ou dans la ville d'à côté. Et vous, simplement, vous repoussez le problème à côté.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GAREL, le temps du déjeuner arrive. On reste bien calme !

La proposition de vœu n° 6 G est retirée et je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 16 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation sans concertation d'un dispositif "Coeur de Paris" 11, rue Maleville (8e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous continuons nos travaux avec le vœu n° 7 G relatif à l'implantation d'un dispositif "Coeur de Paris" dans le 8e arrondissement, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. C'est M. François LEBEL qui va le présenter. Mme TROSTIANSKY répondra.

Monsieur LEBEL, vous avez la parole.

M. François LEBEL. - Monsieur le Président, c'est Mme MÉRIGOT de TREIGNY qui va le présenter.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous donne la parole. Allez-y, Madame !

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Merci, Monsieur le Président.

La Direction du C.A.S.-V.P. envisage d'installer - et je le souligne : sans concertation - un nouveau dispositif "Cœur de Paris" au restaurant Émeraude, situé 11, rue Maleville, dans le 8e, tous les soirs de la semaine de 17 heures 30 à 19 heures. Ce dispositif "Coeur de Paris" devra cohabiter avec les locaux d'une des deux haltes-garderies municipales, dont les horaires coïncideront avec les allées et venues des personnes accueillies.

C'est pourquoi, considérant les exigences sanitaires et d'hygiène de la DFPE, nous demandons que la direction du C.A.S.-V.P. réétudie, en concertation avec la DFPE et les élus du 8e, son projet d'ouverture de ce dispositif. Il pourrait être envisagé d'étudier un autre lieu dans le 8e, comme le centre d'hébergement Emmaüs qui se trouve 127, rue du Faubourg Saint-Honoré, centre d'accueil pour des personnes en grande précarité. Ainsi, le dispositif "Coeur de Paris" pourrait profiter aussi à ces personnes démunies.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MÉRIGOT de TREIGNY.

Mme TROSTIANSKY vous répond. Je lui donne la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises devant notre Assemblée la question de l'aide alimentaire à Paris en soulignant non seulement l'effort financier de la Ville, mais aussi notre volonté d'offrir une restauration de qualité, dans des conditions dignes, aux milliers de personnes qui fréquentent chaque jour les distributions.

Les premiers résultats de l'étude sur l'aide alimentaire nous ont confortés dans nos choix et amenés à repenser la distribution alimentaire qui est assurée chaque soir par "Coeur de Paris" devant le Père-Lachaise. Le projet en cours de finalisation consiste à accueillir les personnes dans des restaurants Émeraude qui ne sont ouverts que le midi aux personnes âgées. Cinq d'entre eux ont été retenus et on a travaillé avec les maires des arrondissements concernés, 5e, 8e, 10e, 14e et 20e arrondissements, dès le début janvier.

Je ne sais pas si les élus du 8e arrondissement sont prêts à accueillir dans leur arrondissement ce type de restauration. C'est vrai que l'offre en matière d'accompagnement social est l'une des plus faibles de Paris, donc un restaurant social permettrait effectivement un accueil des personnes les plus précaires.

Je voulais, en fait, rassurer les élus du 8e quant aux conditions d'utilisation de ce lieu. Lorsque nous avons pris contact avec la mairie du 8e arrondissement en janvier dernier, nous avons, bien entendu, évoqué les conditions de cohabitation de deux publics : les personnes venant dîner et les parents et enfants fréquentant la halte-garderie qui est à côté.

C'est pour cela que nous avons prévu un battement d'une demi-heure entre la fermeture de la halte-garderie et l'ouverture du restaurant, afin de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans les lieux.

Je voulais dire qu'il y aura un soin tout particulier qui sera apporté à l'entretien des locaux, qui seront nettoyés chaque jour par une entreprise extérieure.

Monsieur LEBEL, Madame MÉRIGOT de TREIGNY, nous vous informons des modalités de cette ouverture, comme nous l'avons fait déjà avec les mairies d'arrondissement qui en ont fait directement la demande et sans passer par le Conseil de Paris. Donc, nous allons travailler évidemment ensemble sur la finalisation de ce projet dans le 8e arrondissement.

Je vous propose, dans ces conditions, de rejeter le vœu présenté par les élus du 8e arrondissement.

M. François LEBEL. - Monsieur le Président, en tant que maire du 8e arrondissement, je souhaite répondre.

M. Christian SAUTTER, président. - Mais c'est de droit.

Je vous donne la parole avec plaisir, Monsieur LEBEL.

M. François LEBEL. - Quelques instants. Pour dire à Mme TROSTIANSKY que la concertation à laquelle elle a fait allusion en janvier n'a jamais eu lieu et qu'en tant que président du Centre d'action sociale, je n'ai pas non plus été consulté.

Le problème n'est pas du tout celui que vous soulevez, Madame TROSTIANSKY. Le problème, c'est une cohabitation sur le plan de l'hygiène, des règlements d'hygiène, etc., entre une halte-garderie et un restaurant destiné à accueillir des adultes.

N'essayez pas d'éluder la question : qu'est-ce que nous faisons avec cette cohabitation ? Si vous ne voulez pas entendre la voix de la raison, nous verrons bien avec la direction des crèches si c'est conforme aux règles d'hygiène.

Mme MÉRIGOT de TREIGNY vient de vous proposer d'installer cet accueil dans le local de la rue du Faubourg Saint-Honoré, ce qui aurait le double avantage, d'une part, de nourrir les personnes que vous voulez accueillir et, en plus, celles qui sont déjà dans le local Emmaüs et qui n'ont rien pour déjeuner ni pour dîner.

Ce serait logique et il n'y aurait pas de confusion de genre entre l'accueil de la petite enfance et l'accueil des sans-abri.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur le Président.

Voulez-vous rajouter un mot, Madame TROSTIANSKY ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Je crois simplement qu'en termes de vocabulaire, la confusion de genre, je ne la comprends pas très bien. Ce que je pense, c'est que les uns et les autres dans cette Assemblée, on est solidaires par rapport à l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. Le travail a été mené avec la DFPE avec les services du C.A.S.-V.P. et de la DASES, de manière que cette cohabitation puisse se passer dans les meilleures conditions possibles.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 7 G, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

2010, DFPE 9 G - DASES 97 G - Signature d'une convention avec l'association Horizons (10e) pour le fonctionnement du centre de soins de suite périnataux Hôpital Mère Enfants de l'Est parisien (11e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 9 G - DASES 97 G. Il s'agit d'une convention avec l'association "Horizons", basée dans le 10e arrondissement, pour le fonctionnement du centre de soins de suite périnataux de l'hôpital Mère-Enfants de l'Est parisien.

M. Daniel ASSOULINE a la parole.

M. Daniel ASSOULINE. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues, si vous le permettez, j'interviendrai sur les deux projets de délibération qui concernent un conventionnement avec l'association "Horizons" pour des activités de soins et de planification familiale au sein de l'hôpital Mère-Enfants de l'Est parisien.

Par une délibération d'octobre 2009, notre Conseil a décidé d'ouvrir en 2010 une structure hospitalière de 40 lits pour de jeunes mères toxicomanes et leur bébé dans l'ancienne maternité des Bluets Pierre Rouquès, située dans le 11e arrondissement, de façon à leur offrir un suivi pluridisciplinaire durant le dernier trimestre de grossesse et la première année de l'enfant.

Cette nouvelle structure hospitalière, l'hôpital Mère-Enfants de l'Est parisien, fonctionne depuis février 2010. Sa gestion a été confiée à l'association "Horizons" dont la compétence en matière de soutien aux familles affectées par la toxicomanie est éprouvée. Je rappelle que cette association assure depuis 20 ans une mission de soins, de prévention et d'aide à la réinsertion dans le cadre de son centre de soins spécialisé aux toxicomanies et d'un lieu d'accueil parents-enfants ouvert en 2006.

Ainsi, cet hôpital Mère-Enfants de l'Est parisien comporte 6 lits pour femmes enceintes, 17 lits pour femmes et 17 berceaux pour enfants de la naissance jusqu'à 1 an. Il s'agit d'un établissement hospitalier de moyen séjour, avec une durée moyenne prévue de deux mois. Il pourrait donc accueillir environ 35 femmes enceintes, 96 femmes en post-natal et 96 bébés par an. Il assure, outre les soins médicaux, une prise en charge globale des situations de vulnérabilité. Ces soins s'inscrivent dans une perspective de prévention de la maltraitance et pour éviter toute rupture des liens parent-enfant. Il s'agit en particulier d'aider les pères et les mères dans l'apprentissage de leur fonction parentale qui est loin d'être innée, surtout dans ce type de situation d'urgence sociale.

Une équipe de soins, associée à une équipe psychosociale, accueillera toute l'année, 24 heures sur 24, le public concerné, majoritairement parisien. Les prises en charge des patientes se feront en collaboration avec les partenaires locaux : maternités et centres de protection infantile. L'objectif est en particulier d'assurer une continuité avec les soins initiés par ces équipes, notamment en matière de préparation à l'accouchement, de lien mère-enfant et de qualité des soins primaires aux bébés.

Le séjour hospitalier a aussi pour vocation de préparer la sortie et l'intégration de la famille et surtout de l'enfant dans les structures éducatives et soignantes appropriées : P.M.I., service de la protection de l'enfance, mode de garde.

Ce projet répond à une forte demande et à de vrais besoins, pour lesquels il n'existe malheureusement qu'une seule autre structure en Région parisienne, l'hôpital du Vésinet dans les Yvelines, qui est elle-même saturée.

Dans un contexte où la qualité des soins de l'hôpital public est menacée par les projets de restriction du Gouvernement, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est fier d'apporter son soutien à la signature de cette convention avec l'association "Horizons" pour lui attribuer une aide de 240.000 euros pour le fonctionnement de l'hôpital Mère-Enfants de l'Est parisien, pour l'exercice 2010.

L'association "Horizons" a également accepté de maintenir une activité de planification familiale dans le cadre de cet hôpital et d'en assurer la gestion. En effet, le centre de planification et d'éducation familiale, géré par l'association "Ambroise Croizat" au sein de l'ancienne maternité des Bluets a déménagé avec celle-ci sur le site de l'hôpital Trousseau en février 2007.

Le Département de Paris souhaite créer de nouveaux centres de planification et d'éducation familiale de proximité. Il est donc indispensable de maintenir un tel service au sein de ce quartier du 11e arrondissement, à proximité des 19e et 20e arrondissements.

Le projet de délibération concerne donc la réouverture d'un centre de planification au sein de l'hôpital Mère-Enfants de l'Est parisien, en particulier à travers une convention triennale de fonctionnement qui doit fixer les conditions de fonctionnement avec l'association "Horizons".

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souligne l'importance de ce projet alors que ces activités, qui ont fait la preuve de leur utilité pour les familles fragilisées, sont également fortement menacées par le faible soutien que leur apporte le Gouvernement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ASSOULINE. Il y a deux orateurs pour vous répondre.

Il est 12 heures 50, après on aura un très beau projet de délibération qui touche à la carte scolaire. Si vous avez faim, je vous incite à répondre avec concision.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Cela pour apprécier l'intervention de notre collègue M. Daniel ASSOULINE qui a bien saisi les enjeux de cette innovation en matière médicale et médicosociale.

Il faut comprendre évidemment de ce projet de délibération qu'il y a dans cette innovation quelque chose de parfaitement nouveau, à savoir la prise en charge de la mère et de l'enfant dans leur globalité, d'abord en termes de besoins médicaux, y compris de soutien psychologique, mais aussi médicosociaux avec tout ce qui doit accompagner évidemment la sortie de la maman et de l'enfant ainsi que le suivi social qui va avec.

Cette globalité est encore plus grande puisqu'est promue l'idée de renouer ou de consolider le lien avec le père dans cette problématique et également de faire en sorte qu'il y ait, au-delà des aspects liés à la maternité et à la maladie de la maman et peut-être du couple d'ailleurs, la capacité de penser au-delà. Je pense notamment à ce qui concerne la régulation de la contraception et de la sexualité.

Ce qui amène évidemment à ce que l'on rassemble dans le même lieu des institutions qui ont l'habitude de fonctionner en parallèle. C'est quelque chose qui devrait nous inspirer. Le temps où il fallait absolument des institutions différentes entre le soin, la prévention, l'éducation, la contraception, la médecine, etc. est un temps un peu dépassé.

Les personnes ont besoin d'une approche globale et veulent trouver dans un lieu global la réponse à leurs questions. Le temps n'est plus à ce que nous nous interrogeons ou que nous ayons une offre de prestations sanitaires et sociales qui soit la projection de nos administrations respectives, mais que nous ayons la capacité de nous organiser autour de la demande sociale, en l'occurrence de la mère et de l'enfant dans la globalité.

Ce qu'il y a d'innovant, c'est non seulement la nature de la prise en charge mais aussi la manière dont est assumée la prise en charge, en ayant une capacité à rassembler sur le même lieu différentes administrations et prestations sociales.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Madame LALEM, vous avez la parole.

Mme Fatima LALEM. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais également remercier M. Daniel ASSOULINE pour la présentation qu'il a faite de cet équipement et du centre de planification, en mettant en avant cette logique d'améliorer les prestations sur ce bassin de population, des prestations en direction des femmes et des jeunes, de planification familiale, cela dans une logique de proximité.

Je voudrais rappeler que cette ouverture s'inscrit dans un schéma départemental, qui vise à renforcer cette activité de planification avec un maillage territorial qui s'organise.

Nous avons déjà ouvert trois centres de planification nouveaux, celui-ci vient donc confirmer cette démarche. Je suis d'accord avec M. Jean-Marie LE GUEN sur cette logique pour une approche globale et les complémentarités qui peuvent être trouvées de manière intéressante dans de tels espaces.

Je voudrais tout de même souligner que, dans cet espace, il est prévu à terme dans les deux années à venir le développement d'une activité d'I.V.G. médicamenteuse.

Je souligne cette question parce que c'est une problématique qui est toujours en débat. Malgré les déclarations de la Ministre de la Santé, assurant qu'elle ferait des efforts nécessaires pour permettre à l'I.V.G. d'être une activité maintenue, nous sommes toujours mobilisés avec les associations et les collectifs qui se sont organisés pour le maintien de l'activité I.V.G. à Tenon et nous sommes également inquiets sur le devenir de la structure Saint-Antoine.

Voilà ce que je souhaitais dire de manière courte.

M. Christian SAUTTER, président. - Courte mais forte. Merci, Madame LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 9 G - DASES 97 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DFPE 9 G - DASES 97 G).

2010, DASCO 7 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2010-2011.

M. Christian SAUTTER, président. - Chers collègues, on est devant un choix. Il y a un très beau projet de délibération, le DASCO 7 G, portant sur les secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2010-2011. Il y a quatre orateurs et oratrices inscrits.

Je suis prêt à ce que l'on examine ce texte ce matin, sauf si certains objectent.

La première oratrice est Mme Frédérique CALANDRA.

Chacun a cinq minutes, dont il n'est pas obligé de faire un usage complet.

La parole est à Mme CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Chers collègues, M. Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale affirmait en novembre dernier vouloir assouplir la carte scolaire afin, je le cite, de mettre fin à un système qui aboutit à une ghettoïsation.

Sur la forme tout d'abord, il me semble que M. CHATEL confond carte scolaire et sectorisation. Les mesures de carte scolaire correspondent en effet aux ouvertures et fermetures de postes proposées par l'Académie. La sectorisation correspond, elle, à la définition du secteur de recrutement des établissements scolaires.

Je lui accorde que les termes employés ne sont pas de nature à éclairer le débat pour le plus grand nombre, mais il est Ministre de l'Éducation nationale, qu'il n'hésite pas à changer le vocabulaire !

Sur le fond, je dois vous avouer que cette déclaration m'a profondément scandalisée et choquée. Ce n'est en effet pas la sectorisation qui conduit à la formation de ce que M. CHATEL appelle les ghettos mais ce sont précisément les contournements et évitements de celle-ci qui aboutissent à de telles situations.

Ces contournements et évitements ont été organisés sciemment depuis plusieurs années par le Ministère de l'Éducation nationale lui-même. Je prends un exemple que je connais bien dans le 20e arrondissement, mais je crois que tous mes collègues maires d'arrondissement de l'Est parisien ont le même type d'exemple à fournir dans leur territoire.

Le collège Hélène Boucher, l'un des établissements du 20e arrondissement qualifiés de plus attractifs, draine depuis bien longtemps de trop nombreux dérogataires.

À la rentrée 2009, pas moins de 44 élèves, soit une classe et demie, ont vu leur demande de dérogation acceptée par l'Académie pour cet établissement. Lorsque l'on sait que ce collège compte 18 % de boursiers seulement et 72 % de ses élèves issus des catégories les plus favorisées - ce sont les chiffres I.N.S.E.E. 2008-2009 - le constat est sans appel.

Le contournement de la sectorisation ne favorise pas la mixité sociale, bien au contraire. Il y a donc derrière ces contournements et ces soi-disant assouplissements un autre projet pour les collèges et M. Luc CHATEL tient bien un double langage.

C'est au nom de cette mixité sociale que je défends aujourd'hui le principe de sectorisation des collèges et c'est toujours au nom de cette mixité que je défends le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui.

Bien sûr, le périmètre de recrutement des établissements n'est pas à lui tout seul la solution miracle à tous les problèmes que rencontrent les plus fragiles de nos élèves. C'est l'un seulement, parmi de nombreux outils, qui est à notre disposition. Charge ensuite à l'État d'augmenter les dotations horaires globales de ces établissements et de les soutenir en y proposant des options attractives.

Ce n'est malheureusement pas le chemin que semble suivre l'Éducation nationale aujourd'hui. Les propositions en matière de D.H.G. pour la rentrée à venir sont pour la plupart parfaitement inacceptables pour les collèges du 20e arrondissement.

Je me réjouis cependant de constater que face à la mobilisation des parents d'élèves et de la collectivité, le Rectorat a fait quelque peu machine arrière dans certains cas. Je cite le collège Jean Perrin, qui est en très grande difficulté.

Le Département de Paris ne dispose que de quelques modestes outils pour aider les collèges, et la sectorisation est l'un d'entre eux. Je me félicite que les contours de cette nouvelle carte aient été dessinés en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux tout au long de l'année 2009, et je remercie particulièrement Mme Colombe BROSSEL et son équipe pour le remarquable travail d'échange d'informations et de transparence auquel elle s'est livrée. Les principaux et parents d'élèves ont en effet été invités à s'exprimer régulièrement sur le sujet.

Je crois donc, chers collègues, que nous pouvons nous satisfaire du fruit de ce travail, tant dans mon arrondissement que dans les autres.

Pour ce qui concerne l'arrondissement que je connais le plus, ces nouveaux secteurs mettent fin à une aberration, une survivance anachronique du début des années 1980. En effet, les populations les plus aisées du quartier Gambetta et du Cours de Vincennes se retrouvaient dans les salles de classe du collège Maurice Ravel. En revanche, les collégiens de ce secteur géographique en étaient pour un certain nombre exclus. Désormais, ceci est modifié. C'est une décision courageuse qu'il nous faudra expliquer politiquement sur le terrain, mais Colombe et moi sommes prêtes à aller au devant des parents.

Évidemment, la balle est désormais dans le camp du Rectorat.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CALANDRA.

Je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN, qui pourrait s'exprimer plus brièvement, n'étant pas maire d'arrondissement... mais, je lui donne la parole.

M. Patrick KLUGMAN. - Cela ne saurait tarder, Monsieur le Président, mais je serai très bref.

Mes chers collègues, du maintien de la sectorisation, dépendent la possibilité de fabriquer de la mixité sociale et culturelle, de conserver des effectifs harmonieux dans les établissements et un équilibre entre les différents collèges parisiens.

Ce matin, nous nous félicitons d'une sectorisation largement revue en parfaite concertation avec les autorités et personnes concernées dans les 7e, 9e, 10e, et 20e arrondissements pour l'essentiel.

Cependant, ce lent, long et nécessaire travail de réflexion n'est pas achevé, loin s'en faut. Nous l'attendons et l'espérons dans le 17e. L'avenir est en effet plein de promesses scolaires pour notre arrondissement : livraison d'un nouveau collège dans la Z.A.C. "Cardinet" pour la rentrée 2012 et pourquoi pas, ouverture de nouvelles classes internationales ailleurs qu'à Honoré de Balzac, comme nous en avons émis le vœu en Conseil d'arrondissement.

Je sais que nous pouvons compter, Madame l'Adjointe, sur votre mobilisation et votre enthousiasme pour mener à bien sur tout le territoire parisien, y compris le 17e, le chemin que vous avez déjà entamé avec succès pour certains arrondissements.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Excellent !

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY pour cinq minutes au maximum.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous pouvons enfin échanger sur le thème de la carte scolaire. Mme CALANDRA me pardonnera cette trivialité de confusion des termes, mais c'est ainsi que tout le monde le comprend le mieux.

Je suis assez effaré de constater à chaque fois avec quelle délectation la gauche parisienne souhaite opposer d'un côté la Ville ou le Département et de l'autre l'Académie et l'État, et les outils qui sont utilisés.

Il n'est pas bon, je le crois, d'opposer comme vous le faites une sectorisation que vous défendez de manière un peu rigoriste, disons le, et la volonté d'assouplir la carte scolaire.

Mes chers collègues, ce système de sectorisation, que j'appelle de carte scolaire, a plus de 45 ans. Ce système a été créé justement dans le but de développer la mixité sociale et scolaire. Qui peut dire aujourd'hui qu'un outil de mixité sociale qui date de 45 ans est encore utile et efficace ? En toute objectivité, personne ne saurait dire une telle aberration.

Oui, l'assouplissement de la carte scolaire est une bonne chose parce que nous devons faire preuve de pragmatisme et ne pas ériger comme simple principe le fait de maintenir contre leur gré des familles dans des établissements scolaires.

Un quotidien parisien en a fait l'écho vendredi dernier : quelle est la réalité de la plupart des familles parisiennes ? Elles sont confrontées à un dilemme. Elles disent d'un côté : "nous sommes pour la mixité sociale, mais celle qui réussit et non celle qui enferme". Les familles parisiennes disent : "Nous sommes pour une égalité de traitement des établissements mais également, nous voulons avant tout l'excellence pour nos enfants".

Est-ce que l'assouplissement de la carte scolaire est la réelle coupable ? Je ne le crois pas. En effet, si l'on prend la réalité des chiffres, et Mme BROSSEL dénonce à l'envi des dérogations attribuées de façon complaisante par le Rectorat, 22 % des dérogations accordées le sont pour des motifs médico-sociaux, 38 % pour des motifs pédagogiques - classes à horaires aménagés par exemple -, et 40 % pour des raisons familiales, rapprochement de fratrie, proximité, etc. Est-ce que vous trouvez qu'il y a là des motifs de complaisance ?

Nous avons parlé du cas du 20^e arrondissement. Eh bien, rappelons qu'entre 2007 et 2009, le nombre de dérogations reste à peu près stable, entre 77 et 84 accordées par le Rectorat.

Je tiens d'ailleurs à préciser que pour cette nouvelle carte de secteur présentée aujourd'hui, le Rectorat a également participé à ces concertations, et c'est un peu trop simple de lui opposer une fin de non-recevoir.

Vous le voyez, le nombre de dérogations dans le 20^e est à peu près stable alors que le nombre de demandes de dérogations a quant à lui triplé en deux ans. Cela veut dire que l'Académie a en matière de dérogation une politique de stabilité raisonnée, notamment en fonction des capacités d'accueil des établissements : tout n'est pas qu'une logique comptable.

Cela veut dire que notre choix d'assouplissement de la carte scolaire et des secteurs n'est pas qu'un effet d'annonce, mais vise à donner plus de chances aux familles, à leur laisser le choix.

Cela veut dire que si le nombre de demandes a quant à lui triplé, c'est que le malaise ne se situe pas dans la politique de l'enseignement et de réforme, mais bien parce que les familles du 20^e refusent la politique rigide en matière de secteurs, qui ne mène plus à une meilleure mixité sociale mais à une véritable ghettoïsation sociale.

Cela veut dire enfin que votre vision de la mixité sociale a 45 ans de retard et que votre mixité scolaire est un échec cuisant. Les secteurs doivent rester un moyen, c'est en tout cas la politique que nous défendons, une variable d'adaptation, mais c'est avant tout l'intérêt des familles, des enfants, et le libre choix des familles qu'il faut défendre, et pas une finalité idéologique et hésitante.

Les réglages qui sont apportés de façon accessoire ou importante en fonction des arrondissements de ce projet de délibération, je le crois, ne doivent pas être accompagnés de façon idéologique mais plutôt volontariste parce que ces variables doivent défendre l'intérêt des familles.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Le dernier orateur est M. Alexis CORBIÈRE auquel je donne la parole pour cinq minutes ou moins.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je vous remercie.

Des choses fortes ont été dites par les deux premiers orateurs. L'exercice qui a été fait, cette fois sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, est positif. Je n'y reviendrai pas.

Toutefois, j'entends être la voix des fédérations de parents d'élèves, et notamment de la première d'entre elles, la F.C.P.E., qui, tout en se félicitant du travail réalisé, souhaite qu'à l'avenir elle soit mieux associée à ce travail.

C'est important afin que les parents d'élèves, je pense notamment aux fédérations de parents d'élèves que constituent les parents qui ont le plus au cœur l'intérêt général, puissent donner une opinion pour travailler là-dessus, et que ce ne soit pas seulement parfois les principaux qui, tout en faisant un travail de qualité, défendent des intérêts qui n'ont pas toujours une vision globale mais plutôt la défense de leur établissement.

J'insiste et j'espère que le message soit entendu pour que, l'année prochaine, ce travail régulier soit fait plus en amont avec les fédérations de parents d'élèves.

Deuxièmement, pour le dire rapidement, bien entendu les périmètres scolaires des établissements sont quelque chose d'important. Ils sont parfois aussi la reproduction d'inégalités urbaines qui existent, sur lesquelles il faut travailler. La ségrégation existe aussi par quartiers. C'est indispensable afin que le recrutement des collèges reflète une réelle mixité sociale.

Il faut, j'y reviens bien que cela ait été dit, qu'il n'y ait pas de possibilité de contournement de ces règles. C'est la condition "sine qua non" afin que l'égalité républicaine soit respectée.

Là encore aujourd'hui, je regrette, à l'occasion de ce débat, l'emploi d'un critère. Bien qu'en pourcentage notre collègue Jean-Baptiste MENGUY ait donné des chiffres, que signifie "raisons familiales" ? Qui défend l'intérêt général dans le choix et les décisions de dérogation ?

Je n'ai aucune visibilité quant aux raisons pour lesquelles le Rectorat accorde ou refuse une demande. C'est là où se situe, me semble-t-il, un des effets pervers après des effets d'annonce disant qu'il faut assouplir la carte scolaire ; en réalité il y a encore aujourd'hui, on le sait, trop de raisons obscures qui amènent à ce que certaines familles puissent obtenir une inscription dans un établissement et d'autres se la voient refusée.

Nous devons être porteurs de l'intérêt général, et les choix qui sont faits aujourd'hui, sans incriminer le Rectorat, mais c'est lui qui en porte la responsabilité, tournent trop le dos à une politique claire reflétant des critères respectés par tous.

Il y a là un sujet de fond, si l'on n'y prend pas garde, on risque d'avoir derrière les mots une réalité contradictoire avec le but recherché.

Cela a été dit, tout cela a pour toile de fond des suppressions de postes, une absence de moyens qui ne frappe pas de la même façon les établissements selon les arrondissements dans lesquels ils sont situés.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Merci à tous de vos interventions. Quelques mots rapides en réaction, ou en réponse. Oui, la sectorisation des établissements du second degré est une responsabilité du Département, et nous l'assumons, et nous assumons effectivement la difficulté, parce que c'en est une, de faire en sorte que "mixité sociale" ne soit pas que des mots, mais quelque chose dont la mise en œuvre avance.

Merci à Mme Frédérique CALANDRA d'avoir été présente en tant que maire d'arrondissement entourée de son équipe pour faire ce travail, qui dans le 20e aura un impact important dans les années qui viennent.

Vous l'avez dit, ce travail de sectorisation ne peut réellement avoir d'impact que s'il est accompagné de deux choses. Tout d'abord, c'est à l'évidence un travail de la part du Ministère de l'Education nationale et, par délégation, du Rectorat de Paris dans la mise à disposition de moyens dans les établissements du second degré. Je suis extrêmement inquiète de la situation dans les collèges parisiens, car un certain nombre sont en train "d'exploser", à cause des baisses de D.H.G. accumulées depuis plusieurs années, qui s'additionnent à la disparition de la présence humaine, à des non-renouvellements de postes d'infirmières, de conseillères d'orientation, ainsi qu'à une carte des options et à des choix pédagogiques orientés de fait par les moyens mis à disposition qui ne garantissent pas l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire, oui Monsieur MENGUY, c'est bien cette absence de moyens qui est responsable de l'inégalité de traitement comme vous le disiez sur le territoire, et c'est sur ce point qu'il faut que nous nous battions. Il y a un vrai point d'inquiétude dans les collèges parisiens, et ce ne sont pas les soubresauts médiatiques autour des questions de sécurité sur la mise en œuvre de portiques et de caméras qui régleront les difficultés à l'intérieur des collèges. C'est bien la présence et les moyens humains et une carte de formation qui permette l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire.

Deuxième point, c'est la question des dérogations. Non, Monsieur MENGUY, sur les 1.500 dérogations accordées par le Rectorat de Paris, la moitié, vous le savez, vous siégez dans le même C.D.E.N. que moi, a pour motif "autre". De mémoire, il existe 10 catégories pour expliquer pourquoi on peut se voir accorder une dérogation, et celle qui remporte le plus grand nombre, c'est la catégorie "autre". Ne nous voilons pas la face, c'est de la dérogation de complaisance. Cela ne peut être que cela.

Oui, la question des dérogations est fondamentale à Paris, sur les 1.532 dérogations, une grande partie, voire même l'ensemble est de la dérogation de trop, et oui il est absolument nécessaire de continuer à se battre sur le sujet. Pourquoi ? Parce que c'est une question idéologique. Vous avez dit, il faut laisser la question du libre choix aux familles, c'est là que nous ne sommes pas d'accord. Le libre choix des familles, c'est une orientation idéologique du Gouvernement, et c'est cette orientation que je conteste car comme mes collègues, je crois que la construction de la justice sociale, de l'égalité territoriale et de l'égalité des droits, c'est aussi à l'école qu'elle se construit et pas dans le libre choix des familles et c'est un choix que nous assumons.

Deux derniers points pour répondre à des interrogations qui ont pu être posées. Oui je suis assez persuadée, Monsieur KLUGMAN, que dans le 17e arrondissement, je l'ai dit ainsi au C.D.E.N., c'est un travail qui n'a pas pu aller à son terme, mais un travail qu'il faudra que nous poursuivions, parce qu'il y a là nécessairement une question de sectorisation qu'il nous faudra reprendre en lien avec les moyens mis dans un certain nombre d'établissements, je pense en particulier à Boris Vian sur lequel je reste extrêmement attentive.

Sur la méthode, c'était une première pour moi cette façon de faire des modifications de sectorisation, j'en tire deux leçons sur la méthode. Tout d'abord, le calendrier doit être revu et donc c'est quelque chose auquel nous sommes en train de travailler et du coup découlant de la question du calendrier, le moment où l'on associe l'ensemble des partenaires aux modifications de sectorisation. C'est une discussion que j'ai eue avec le Rectorat, les fédérations de parents d'élèves, les élus d'arrondissements, et les représentants de principaux de collèges, et les remarques dont vous vous êtes fait l'écho, Monsieur CORBIÈRE, me paraissent tout à fait fondées, on est en train de retravailler à la façon dont on pourrait, en réorganisant le calendrier de concertation, répondre à cela et avoir un processus qui se perfectionne en avançant.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL.

M. MENGUY souhaite réagir. Je lui donne la parole pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Président, merci.

Si c'était à faire en tout cas c'est fait, Mme BROSSEL vient de faire la démonstration de ce qu'était votre politique éducative à Paris. C'est-à-dire opposer votre politique à celle du Rectorat, opposer votre politique aux choix des familles, opposer votre politique à une envie d'accompagner les enfants au mieux ; nous ne pouvons que regretter ce manichéisme systématique que vous faites en considérant que la voix que vous portez est la meilleure, parce que c'est celle que vous portez.

Ce n'est pas notre approche, nous sommes conscients que les secteurs doivent être des variables qui méritent d'être adaptées, nous nous en sommes déjà expliqués. Nous voterons pour ce projet de délibération, mais je crois que vous faites preuve d'un sectarisme qui ne défend que votre vision des choses, et on ne peut que le regretter pour les familles parisiennes.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 7 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASCO 7 G).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

2010, DASCO 11 G - Transfert au Département de Paris de la propriété des biens immobiliers des collègues appartenant à l'Etat et signature des actes correspondants.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 11 G relatif au transfert au Département des biens immobiliers des collègues appartenant à l'Etat.

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Président.

A la lecture de ce projet de délibération, quelle ne fut pas ma grande surprise de découvrir l'indifférence de l'Etat face au problème épineux de l'amiante ! En effet, on transfère des propriétés, deux collègues, par ce projet et ces deux collègues, comme le précise le projet de délibération, n'ont pas fait l'objet de diagnostic amiante.

Nous sommes en 2010 ; je vous rappelle que l'ensemble des diagnostics amiante devaient être réalisés avant la fin 2005. Le projet de délibération va même jusqu'à préciser, effectivement : "Le cédant déclare n'avoir pas procédé aux recherches préconisées par les dispositions du Code de la santé publique." Un aveu de l'Etat d'une incapacité à mettre en œuvre les lois qui concernent l'amiante !

Ces deux collègues, le collègue Condorcet dans le 8e arrondissement et le collègue Stéphane Mallarmé dans le 17e, fonctionnent actuellement et accueillent des enfants tous les jours, le matin, l'après-midi, le soir, qui sont peut-être confrontés à une pollution amiantée, peut-être, je le dis, car on ne sait pas ! Ce qui est complètement fou aujourd'hui, alors que l'on sait que l'amiante est responsable de 3 à 4.000 morts par an, que les prévisions à venir sont au nombre de 100.000 morts d'ici 2030, directement victimes de l'amiante ! Et pourtant, dans ces deux collègues, rien n'a été fait.

Je m'interroge sur le rôle de la cellule amiante de la Préfecture. Cette cellule amiante - le Préfet nous l'avait rappelé en séance lors de l'intervention de Mme DATI - de la Préfecture avait fait toutes les vérifications nécessaires et avait parfaitement fait son travail. Aujourd'hui, grâce à ce projet de délibération, on sait que non : il y a deux collègues, et ce qui m'inquiète le plus, puisqu'il n'y a certainement pas que ces deux collègues, c'est que ces deux collègues sont passés à travers les mailles du filet ; les diagnostics n'ont pas été réalisés, aucun des dispositifs légaux, la cellule de prévention de l'amiante n'a été mis en œuvre, aucune alerte ne s'est allumée. Tout ceci est très inquiétant pour l'avenir.

J'imagine que le Département de Paris va s'empresser de réaliser ces diagnostics amiante dès qu'elle sera propriétaire de ces collèges !

Mais je finirai par là : j'ai bien peur que ces collègues ne soient pas des cas uniques et que d'autres cas existent encore de bâtiments aujourd'hui à Paris dans lesquels un diagnostic amiante, c'est-à-dire seulement le repérage de la présence, n'ait pas été réalisé.

Je vous remercie.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup.

Je tiens tout de suite à rassurer M. René DUTREY : c'est le Département qui a assuré les diagnostics amiante de ces deux établissements et qui ont des résultats différents. Il n'y a pas d'amiante friable au collège Condorcet et, à Mallarmé, il y a des travaux en cours de désamiantage sur une période qui va durer jusqu'en 2014, si ma mémoire est bonne, mais je pourrai vous le confirmer par écrit. Les diagnostics ont été réalisés par une autorité qui était le Département, donc nous ne sommes pas dans l'incertitude sur ces deux établissements.

Voilà ce que je pouvais répondre pour rassurer M. René DUTREY et les communautés éducatives concernées.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 11 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 11 G).

2010, DASCO 13 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers lycées collèges publics parisiens. Montant total : 25.950 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 13 G pour lequel un amendement n° 8 G a été déposé par l'Exécutif.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - C'est une erreur de formulation, c'est un amendement technique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Amendement technique, sans commentaire particulier.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 8 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 13 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DASCO 13 G).

2010, DLH 1 G - Signature d'un avenant n° 11 à la convention passée avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 1 G concernant un avenant à la convention passée avec l'Etat, relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aide au logement.

J'ai deux inscriptions.

Tout d'abord, M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, le logement est la priorité du nouveau mandat. En effet, se loger à Paris est un droit pour les Parisiens et les Parisiennes, et c'est un enjeu majeur pour le Département de Paris.

Cet objectif se situe dans le contexte d'une crise nationale. La fondation Abbé Pierre nous rappelait récemment que plus de 3 millions de personnes sont sans logement ou mal logées dans notre pays. A Paris, les effets de cette crise sont plus particulièrement marqués.

Dans ce cadre, la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement et plus particulièrement pour le logement social, qui a été signée en avril 2005 entre l'Etat et le Département de Paris, a permis au Département de Paris de financer le développement de l'offre de logements locaux sociaux et d'améliorer le parc social existant.

Cette convention, qui mobilise une enveloppe de crédits déléguée par l'Etat et des financements propres du Département de Paris, avait fixé initialement un objectif annuel de 3.700 logements sociaux nouveaux dans le cadre de la délégation de compétence, auxquels se rajoutaient 300 logements dans le cadre de l'A.N.R.U., soit au total 4.000 logements.

Le Département de Paris qui a, vous le savez, la volonté politique d'atteindre le seuil de 20 % de logement sociaux d'ici 2014, a souhaité par un nouvel avenant en décembre 2007 porter l'objectif à 6.000 logements sociaux au total, avec une prévision de 400 logements par an à financer par l'A.N.R.U.

Je tiens à préciser que les objectifs fixés par la convention de délégation de compétence ont été largement dépassés, puisque ce sont 1.876 logements de plus qui ont été financés, soit plus de 8 %, sur la période 2005-2009.

Il est, par ailleurs, important de souligner que ce dépassement a permis de compenser des financements A.N.R.U. qui était finalement en retrait par rapport aux prévisions de 2008.

Enfin, plus de la moitié de la production totale a été réalisée par des constructions neuves dans un contexte de pénurie foncière indéniable. Il serait d'ailleurs intéressant de regarder les efforts qui ont été prodigués en matière de financement du logement social par les collectivités avoisinantes du Département de Paris.

Pour 2010, afin de poursuivre sur la dernière année de la convention l'objectif des trois années précédentes, le Département de Paris a sollicité l'Etat pour qu'il accepte à nouveau d'accorder les moyens financiers nécessaires au financement de 6.000 logements sociaux supplémentaires en 2010.

L'Etat a donné une réponse favorable à cette demande, en accordant 120 millions d'euros pour l'année 2010, une somme à peu près égale aux années précédentes, puisque les crédits sont recentrés sur les zones les plus tendues.

Le Préfet de Région a demandé que l'objectif soit porté à 6.084 logements, contre 5.600 en 2009, en contrepartie du maintien de l'effort financier de l'Etat sur Paris, dans un contexte budgétaire national peu favorable pour le logement social, à savoir une diminution de l'enveloppe nationale des aides à la pierre de 15 % par rapport à 2009.

Conséquence de cette proposition, la contribution moyenne de l'Etat par logement diminuera en 2010 : de 20.400 euros par logement produit en 2009 à 19.700 euros en 2010. Cette diminution est certes légère, mais elle contribue une fois de plus à déséquilibrer de manière croissante les contributions respectives de l'Etat et du Département de Paris.

De plus, je tiens à souligner que la part de logements sociaux intermédiaires de type P.L.S. sera, en revanche, en diminution sensible par rapport aux années précédentes pour des objectifs réévalués à la hausse. Somme toute, on nous demande de faire pareil avec moins.

On ne peut que regretter cette réduction imposée par l'Etat qui souhaite en effet affecter prioritairement l'enveloppe des 16.900 P.L.S. pour l'ensemble de la Région Ile-de-France aux 12.650 logements provenant du patrimoine Icade, 500 logements P.L.S. à Paris.

Cette décision devrait conduire M. APPARU à faire preuve de plus de modestie lorsqu'il annonce de manière tonitruante un accroissement spectaculaire de la production de logements sociaux en Ile-de-France en 2010.

L'écart de l'objectif régional pour 2010 par rapport à 2009 s'expliquant à plus de 80 % par l'opération de rachat des logements d'Icade.

Et que penser dans ce contexte des attaques répétées de M. APPARU contre la politique d'acquisition immobilières d'habitation engagée par le Département depuis 2001, quand plus du tiers des objectifs régionaux de production de logements sociaux sera uniquement lié à l'opération de vente du patrimoine Icade ?

La relative faiblesse du contingent de logements sociaux pour 2010, de logements sociaux P.L.S. pose un véritable problème pour les classes moyennes et intermédiaires qui peinent à se loger à Paris et pour la diversification de l'offre de logement social sur les arrondissements déjà fortement pourvus en logement.

Pour autant, le logement des classes moyennes reste un véritable engagement du Maire de Paris qui souhaite à cet effet consacrer en moyenne un tiers de la production du logement social familial à du locatif social type P.L.S.

Espérons que des avenants à négocier en cours d'année permettront d'accroître la dotation sur Paris de P.L.S. En dépit de ces difficultés, le Département de Paris entend bien s'engager par ce projet de délibération à financer en 2010 un nombre plus important de logements qu'en 2009.

Dans cette période de crise du logement, les efforts du Département de Paris pour permettre au plus grand nombre de pouvoir se loger sont conséquents, nous voyons ici à quel point c'est une priorité absolue pour notre collectivité qui consacra encore en 2010 près de 450 millions d'euros sur son budget propre à cet enjeu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Par ce projet de délibération, nous examinons le 11e avenant qui sera signé par le Département et l'État dans le cadre de la convention qui a délégué au Département de Paris la compétence en matière d'aide au logement.

Je rappelle que cette convention signée en 2005 pour six ans vient à échéance cette année et que nous serons particulièrement vigilants sur la renégociation de cette convention, qui fixera jusqu'en 2015 les engagements de l'État et du Département en matière de financement du logement social.

Je voudrais à l'occasion de ce projet de délibération rappeler trois éléments essentiels.

D'abord, le premier élément, c'est qu'en matière de logement social, l'État depuis 2005 a toujours respecté ses engagements à Paris et a toujours répondu présent.

Il a même augmenté d'environ 40 % son enveloppe financière en faveur de notre Capitale. Le montant consacré à Paris sera d'environ 120 millions d'euros pour 2010, soit 20 % de l'ensemble des crédits nationaux d'aide à la pierre, alors que notre Département ne représente que 3,5 % de la population française.

Je souhaiterais ici que, sur certains bancs où l'on passe son temps à critiquer le Gouvernement, on ait bien conscience de cet effort sans précédent.

Il est d'ailleurs conforme à l'évolution du nombre de logements sociaux financés dans notre pays. 40.000 par an sous le Gouvernement Jospin, 120.000 en 2009, soit un triplement en dix ans, un effort considérable.

Alors, bien évidemment, il y a ceux qui agissent comme le fait le Gouvernement en matière de logement social et il y a ceux qui glosent.

Le second élément est le résultat enregistré en matière de production de logements sociaux par le Département de Paris. Bien sûr, il y a eu une montée en puissance du financement des logements sociaux depuis la signature de la convention en 2005.

3.700 en 2005, un peu plus de 6.000 pour 2010. Cette progression n'a pas modifié ou à peine la répartition entre logements neufs et logements réalisés en acquisition, soit en acquisition réhabilitation soit en acquisition conventionnement.

Cela explique le décalage important entre les logements financés et les logements livrés et, par voie de conséquence, la montée en puissance du nombre de demandeurs de logement dans notre Capitale, 120.000 actuellement.

Le neuf a représenté 46 % des logements sociaux pour la période 2005-2007, 43 % en 2008, 51 % pour la première fois en 2009, ce qui est largement inférieur au taux moyen des quatre départements de la petite couronne, 58 % sur la même période.

Je note également que Paris, en 2009, n'a pas tiré profit de la montée en puissance des financements A.N.R.U.

En 2009, sur l'Ile-de-France, 7.927 logements ont été financés dans le cadre de la rénovation urbaine, soit une augmentation de 93 % par rapport à 2008. Paris a au contraire connu une chute de près de 50 % du nombre de logements financiers, faute de projets aboutis.

A force de tergiverser et de revoir sans cesse les programmes G.P.R.U., d'autres villes ont tout naturellement été servies avant la nôtre au titre des financements A.N.R.U. Tant mieux pour elles, mais les Parisiens les plus modestes, qui vivent dans ces quartiers à rénover, devront encore attendre.

Enfin et ce sera le troisième et dernier élément que je voudrais souligner, je voudrais attirer l'attention de notre Assemblée sur la répartition par catégories de logements locatifs sociaux en 2010.

On voudrait nous faire croire que la diminution du nombre de P.L.S. destinés aux classes moyennes serait imposée par l'État. Il s'agit en réalité d'un manque de volonté de la part de l'Exécutif parisien, pour réaliser du logement destiné aux classes moyennes dans notre Capitale, ce qui n'a jamais été votre priorité.

Car enfin, qui choisit dans ces opérations d'acquisition de reconventionner systématiquement les logements PLUS ou P.L.A.-I. alors qu'il s'agit souvent de logements intermédiaires, si ce n'est votre majorité ?

Vous auriez pu montrer l'exemple, comme le fait l'État avec Icade qui reconventionne 500 logements en logements P.L.S.

Qui, par ce choix, contraint toute une population d'actifs à quitter Paris et donc un caractère insupportable aux surloyers, si ce n'est votre majorité. ?

Qui n'utilise pas la possibilité donnée par le plan de relance de réaliser des P.L.S. privés, si ce n'est votre majorité ?

Qui refuse depuis 2001 de réaliser de l'accession sociale à la propriété, chaînon indispensable au rétablissement d'un vrai parcours résidentiel, si ce n'est votre majorité ?

Qui a enfin obligé 42 % des jeunes Parisiens de moins de 35 ans voulant acquérir un logement à quitter Paris, faute d'une offre financièrement accessible, si ce n'est votre majorité ?

Oui, dans les grands débats qui s'annoncent sur le logement, révision du P.L.H., renégociation de cette convention d'aide à la pierre, notre groupe fera entendre sa voix pour une offre abondante mais équilibrée, car il en va du maintien de la mixité dans notre Capitale.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour répondre aux deux orateurs.

M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission. - Aux deux orateurs, avec plaisir, Madame la Présidente.

M. Gauthier CARON-THIBAUT a fait une analyse assez complète de la réalité. D'un autre côté, M. Jérôme DUBUS a imaginé, rêvé ce qu'il souhaitait dire si l'État était totalement parfait dans la politique du logement menée dans ce pays. Hélas, ce n'est pas le cas et je vais avoir l'occasion d'y répondre.

D'abord un point essentiel. Nous avons un avenant à la convention de délégation d'aide à la pierre, un avenant partiel. A l'heure où je vous parle, nous n'avons pas les chiffres de la participation de l'État sur la part du logement privé à travers l'A.N.A.H. comme nous n'avons pas non plus l'enveloppe financière liée au développement du logement d'urgence. L'État est dans l'incapacité, nous sommes fins mars, de répondre exactement quant aux crédits qu'il mettra à notre disposition.

Oui, globalement parlant, il y a l'illusion d'avoir un effort de l'État qui est équivalent à celui de l'an dernier, nous avons 120 millions, sauf que ce n'est pas pour le même objectif quantitatif.

120 millions finançaient 5.600 logements au cours de 2009, 120 millions financeront cette année 6.000 logements financés par le Département de Paris.

C'est donc un recul de fait du budget de l'ordre de 7 %, consacré au Département de Paris en matière d'effort de logement. Ceci n'est pas une surprise puisque le budget de l'État est en baisse de 15 % au niveau national, malgré les efforts annoncés par M. APPARU de concentration, là où il y a des besoins que je reconnais, il y a un petit effet.

Néanmoins, il y aura là aussi, qu'on le veuille ou non, un effort complémentaire à fournir par les bailleurs sociaux et dans le déficit dans les programmes pour les bailleurs sociaux pour construire autant de logements.

Parlons d'Icade, oui, il y aura un objectif global de 500 logements Icade supplémentaires en P.L.S.

Pourquoi en P.L.S. ? Tout simplement parce que l'État s'est engagé à ce que ce soit sans financement aucun, ni subvention aucune. Ce sont 14.000 logements sur l'Ile-de-France qui sont gratuits pour l'État.

On a un affichage de 31.000 logements avec 14.000 logements qui ne coûteront pas un centime à l'État. Voilà la réalité, ce qui me permet de faire une allusion par rapport à votre remarque sur les P.L.S.

La demande initiale du Département de Paris dans le cadre de la délégation de compétences était de 1.300 P.L.S. hors Icade.

Nous nous retrouvons avec un engagement de l'État vis-à-vis de Paris de 534 P.L.S. C'est de la responsabilité de l'État, uniquement de la responsabilité de l'État.

J'ai pu, lors de notre entretien avec M. CANÉPA pour le fait des régions lui faire une remarque, en disant que j'étais surpris d'un tel arbitrage. Je l'ai d'ailleurs invité aux réunions publiques, y compris dans le 17e arrondissement - lorsqu'il faudra expliquer que sur Batignolles par exemple nous avons une demande de 50 % de P.L.S., nous disons 30 %, et que je n'aurai pas la possibilité de répondre favorablement aux 30 % de P.L.S. - parce que l'État, M. CANÉPA viendra j'imagine avec moi expliquer aux habitants du 17e, à la Maire du 17e arrondissement que s'il n'y a pas de P.L.S. c'est de la responsabilité de l'État, qui le regrette sans doute mais que c'est comme cela.

Ce sont les faits.

Je voudrais faire remarquer également de façon complémentaire les efforts spécifiques du Département de Paris en matière de logements P.L.A.-I., si vous permettez quelques comparaisons par rapport aux départements voisins.

L'État nous demande d'augmenter notre pourcentage de P.L.A.-I. et de passer à un chiffre extrêmement important de 2.294 P.L.A.-I. pour l'année 2010 contre 1.634 en 2009.

Bien évidemment, nous allons répondre positivement, mais nous constatons une fois de plus que le Département de Paris, sur son territoire, va faire plus de 50 % de l'effort global demandé à l'Ile-de-France en matière de P.L.A.-I.

Un chiffre : les Hauts-de-Seine, sur l'année 2009, ont réalisé 258 P.L.A.-I., par rapport à une production globale de 3.270. Il faut dire que, parmi ces 3.270, il y avait 2.400 logements Icade déjà conventionnés.

La production réelle, pour abonder l'offre de logement social dans le Département des Hauts-de-Seine, n'est en fait que de 1.300 sur l'année. De nombreux Maires de communes des Hauts-de-Seine se sont étonnés au Conseil régional de l'habitat, car ils ne comprenaient pas pourquoi l'État n'avait pas pu agréer leur programme de PLUS et de P.L.A.-I. car il n'y avait, paraît-il, plus d'enveloppe pour le Département des Hauts-de-Seine qui a une population équivalente à 60 % de celle de Paris.

Il y a constamment un déséquilibre des efforts faits. Le Département de Paris continue de faire des efforts extraordinaires en matière de financement de logements sociaux, pour atteindre l'objectif de 20 % en 2014.

Ils passeront donc par le financement réel de plus de 6.000 logements par an. Je ferai une petite remarque : en 2005, la contribution de l'État représentait 50 % des subventions. En 2010, la contribution de l'État ne représente plus que 25 % des subventions nécessaires à la construction de logements sociaux.

Voilà la réalité des faits ! Bien évidemment, nous prenons ces 120 millions avec tous les efforts indispensables nécessaires pour les bailleurs sociaux et le Département de Paris. Nous aurons l'occasion en cours d'année si nécessaire d'avoir des demandes complémentaires en O.P.L.S. car, que vous le vouliez ou non, le Département de Paris que nous représentons aujourd'hui défend les couches moyennes et la majorité nationale s'attaque aux couches moyennes.

Vous nous critiquez d'ailleurs par le fait que nous n'acceptons pas volontiers les P.L.S. privés sur le territoire parisien. Effectivement, nous ne les acceptons pas volontiers, parce que c'est du logement social éphémère dans le temps.

Je sais que vous avez donné des moyens pour que les investisseurs privés s'y retrouvent. C'est l'État qui a accepté d'augmenter le loyer P.L.S. de plus de 25 %. C'est l'État qui a baissé les plafonds de ressources pour y accéder de 10 %.

C'est donc une attaque complémentaire contre les couches moyennes. Je ne parle pas de l'État qui a massacré les couches moyennes à travers le surloyer.

Où sont les intérêts ? Le Département de Paris aujourd'hui défend les couches moyennes. L'État les attaque, la majorité à laquelle vous faites partie au niveau national, Monsieur DUBUS, les attaque. C'est un fait. Ce ne sont pas vos discours qui changeront la donne.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la volonté du Département de Paris de continuer à agir de façon forte, conformément aux engagements de Bertrand DELANOË pour réaliser plus de 6.000 logements sociaux à Paris au cours de l'année 2010.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 1 G).

2010, DAC 38 G - Signature d'une convention d'objectifs avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CentQuatre (19e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.000.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 38 G.

J'ai deux inscriptions : Mme Danielle FOURNIER puis M. Jean-Marie CAVADA.

Vous avez la parole, Madame FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Madame la Présidente.

Le "104" a entamé sa deuxième année et nous sommes nombreux à attendre qu'une nouvelle direction se mette en place, qui pourra, je l'espère, faire du lieu un lieu vivant, un lieu dans lequel tous les Parisiens auront plaisir à aller.

Aussi cette subvention s'inscrit-elle dans la continuité de l'aide du Département au fonctionnement de cet équipement.

Nous avons voté lors de l'avant-dernier Conseil en décembre une aide exceptionnelle et j'espère que la nouvelle équipe pourra partir sur des bases saines et rassurantes, puisque notre vote garantit en quelque sorte l'assurance d'une subvention constante, en tout cas le montant de la première année d'exercice.

Cette subvention, ceci dit, est très importante et je remarque que dans le cadre d'un exercice budgétaire serré, les gros équipements de manière générale voient leur subvention maintenue et que ce sont plutôt les petits équipements et les petites structures qui voient leur subvention diminuée.

J'aurais l'occasion d'ailleurs d'y revenir à propos d'un vœu concernant la Maison d'Europe et d'Orient en Conseil municipal.

C'est un choix que nous ne partageons pas. Je pense que les économies d'échelle sont plus faciles à réaliser dans les structures importantes.

Par exemple, la maîtrise des dépenses de gardiennage ou de chauffage, plus largement d'énergie, permet de faire de vraies économies sans diminuer la part artistique, au contraire.

C'est dans cette direction que le "104" à mon avis devrait s'investir plutôt que dans la multiplication des locations commerciales et l'installation d'espaces de vente qui continuent à brouiller l'image du lieu.

Enfin, je souhaite rappeler que l'équipe du "104" est constituée de salariés qui, au quotidien, portent le projet global de l'équipement et le concrétisent par leurs activités avec énergie et détermination.

Je voudrais avoir l'assurance que tout sera fait pour que les emplois créés soient maintenus.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Madame le Président. Je vais être très rapide.

La principale question qui se pose est toujours celle de la nomination d'une nouvelle direction.

Parmi les nombreuses candidatures reçues, une dizaine vont être sélectionnées puis étudiées. M. Christophe GIRARD nous a d'ailleurs indiqué vouloir faire une large concertation avec les administrateurs, les élus du 19e et la 9e Commission du Conseil de Paris, présidée par notre collègue Mme Geneviève BERTRAND.

De tout cela, je n'ai rien de négatif à redire, sinon que nous n'avons à mon avis plus droit à l'erreur vue la taille des lieux et vu le coût de fonctionnement annuel du "104". La convention d'objectifs que nous devons approuver aujourd'hui, et que nous soutiendrons pour notre groupe d'ailleurs, atteint par exemple, vous l'avez souligné, Madame FOURNIER, la somme de quatre millions d'euros, ce qui naturellement n'est pas rien et on peut en vous écoutant partager plusieurs de vos réserves concernant les petites structures, en effet.

Il faudra donc que la nouvelle direction ait une vision claire à moyen et long terme des différentes utilisations artistiques et sociales du "104" et qu'elle fasse également preuve de vraie capacité de gestion de ce lieu, ce qui est nécessaire, dont la taille est évidemment un atout, mais qui peut également s'avérer être, c'est le cas, un piège parfait.

Il faudra surtout que le Département, et j'y insiste, Madame le Président, que l'Exécutif fasse un choix.

Il dispose d'un certain nombre d'instruments culturels de tailles et de sites différents pour sa politique culturelle. Qu'il dise clairement si il le sait maintenant la mission qu'il assigne au dirigeant du "104".

Quoi qu'il en soit, nous soutiendrons l'étape ultérieure, celle qui est à venir, afin d'essayer d'asseoir, dans l'espace du Nord-est parisien, un ensemble culturel et social qui ait de l'allure, une bonne activité et soit utile à tous.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup à Danielle FOURNIER et à Jean-Marie CAVADA. Comme tous les deux sont membres du Conseil d'administration, ils ont activement participé et voté d'ailleurs le nouveau cahier des charges que nous avons établi pour le "104" lors d'un précédent Conseil d'administration.

Ensuite, comme ils l'ont vu dans leur agenda, ils ont avec moi un rendez-vous, une réunion de travail pour regarder de plus près les candidatures, tout comme la présidente de la 9e Commission, Mme Geneviève BERTRAND, a également rendez-vous avec moi pour regarder quels sont les premiers choix.

Je vous vois individuellement, c'est beaucoup plus efficace.

Ensuite, je suis évidemment tout à fait d'accord sur l'obligation que l'argent public confère aux élus et à l'Exécutif, lorsqu'ils prennent des décisions budgétaires, et en effet nous n'avons avec l'argent public jamais le droit à l'erreur. Si seulement l'Etat pouvait nous entendre et s'appliquer ce même discours à lui-même, on ferait beaucoup d'économies au plus haut niveau, au sommet de l'Etat, me semble-t-il, et partout dans les Ministères.

Alors, sur les petites structures, je partage tout à fait l'analyse de Mme FOURNIER, c'est en effet là qu'il faut être très prudent. C'est en effet là qu'il y a à la fois un vivier d'expérimentation, un vivier d'essai, de démesure, de prise de risque, et ces petites structures ont besoin d'être soutenues de façon attentive.

Alors, l'effort qui est demandé aux grandes structures d'une façon générale est de faire une économie d'environ 1,5 % et il est vrai qu'une seule structure importante, mais qui est un lieu d'excellence en particulier, le Théâtre de la Ville verra une sorte de rectificatif puisque nous avons bloqué la subvention depuis plusieurs exercices.

D'une façon générale, les grands établissements qui ont des charges fixes lourdes voient leurs charges augmenter, une sorte de rouleau compresseur et qu'en effet sans réactualisation de la subvention, ce sont des baisses qu'ils enregistrent.

Nous demandons à chacun de faire des efforts, et les grosses structures font aussi, contrairement à ce qu'il paraît, des efforts pour mieux gérer.

Vos messages sont entendus, vous êtes tous les deux, Madame FOURNIER et Monsieur CAVADA, partie prenante, et j'apprécie que vous vous sentiez concernés et responsables avec moi dans ce Conseil d'administration pour l'avenir du "104".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 38 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 38 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein du jury d'architecture ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre social associatif, Z.A.C. de la Porte de Rungis, rue des Longues-Raies (13e) (R. 3 G) :

Titulaires :

- M. Jérôme COUMET,
- Mme Myriam EL KHOMRI,
- Mme Emmanuelle BECKER,
- M. Patrick TRÉMÈGE,
- Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Suppléants :

- Mme Anne-Christine LANG,
- Mme Annick OLIVIER,
- M. Yves CONTASSOT,
- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE,
- Mme Marie-Chantal BACH.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre social associatif, Z.A.C. de la Porte de Rungis, rue des Longues-Raies (13e) (R. 3 G) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Pour : 39

Les candidatures proposées sont adoptées (2010 R. 3 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose ensuite de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris (R. 4 G) :

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (R. 5 G) :

- Mme Seybah DAGOMA.

Association pour la gestion des oeuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.) (Assemblées générales) (R. 6 G) :

- Mme Laurence DREYFUSS, titulaire en remplacement de Mme Claude-Annick TISSOT, désignée le 21 avril 2008.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 4 G à R. 6 G).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président).

2010, DASES 134 G - DDEE 25 G - Approbation du Programme Départemental d'Insertion pour 2010. (suite).

M. Christian SAUTTER, président. - Ce matin, dans le cadre du Plan départemental d'insertion, nous avons oublié, c'est une erreur technique que j'assume au nom de l'Exécutif, de mentionner le Fonds social européen.

Ce Fonds social européen est très susceptible. S'il n'est pas mentionné dans le Plan départemental d'insertion, il n'apporte pas de financements et ses financements sont tout à fait les bienvenus !

On vous a distribué un amendement technique n° 2 ter G qui ne change rien d'un point de vue budgétaire et rien sur le fond. Je le soumetts à votre approbation.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 2 ter G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 2 ter G est adopté.

Je mets de nouveau aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 134 G - DDEE 25 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DASES 134 G - DDEE 25 G).

Je vous remercie de terminer ces travaux sur une belle unanimité.

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous avons terminé l'examen des projets de délibération sur lesquels nos collègues étaient inscrits.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures).

Votes spécifiques.

M. Pierre AIDENBAUM, **Mmes Danièle POURTAUD**, **Marie-Pierre de LA GONTRIE**, **Dominique BERTINOTTI**, **Frédérique CALANDRA**, **Sandrine CHARNOZ**, **MM. Jean-Yves MANO**, **René DUTREY**, **Jean-François LEGARET** et **Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 37 G - Signature d'une convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (7e) pour l'attribution d'une subvention pour la domotisation des Unités de Logements Spécialisés Goix (19e). - Montant : 72.622 euros.

Mmes Anne-Christine LANG, **Marie-Annick BARTHE**, **MM. Philippe MOINE**, **Jean VUILLERMOZ**, **Jean-Pierre LECOQ** et **Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DJS 1 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs, Créteil (Val de Marne). Montant : 548.085 euros.

M. Julien BARGETON, **Mme Pascale BOISTARD**, **M. Hamou BOUAKKAZ** et **Mme Geneviève BERTRAND** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DJS 4 G - Subvention à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, 11, boulevard des Alliés, Champigny sur Marne (Val de Marne). Montant : 470.000 euros.

M. Pierre MANSAT, **Mme Claude-Annick TISSOT** et **M. Pierre CHARON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SG 2 G - Subvention à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2010. - Montant : 10.739 euros.

M. Christophe GIRARD, Mmes Firmine RICHARD, Danielle FOURNIER, M. Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 38 G - Signature d'une convention d'objectifs avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CentQuatre (19e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.000.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DASCO 8 G - Subventions aux collègues (1ère tranche d'équipement). Montant total : 900.650 euros.

2010, DASCO 9 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens - Montant total : 31.308 euros.

2010, DASCO 10 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant total : 54.489 euros.

2010, DASCO 17 G - Financement de voyages scolaires organisés par les collègues (1ère tranche 2010) - Montant total : 6.450 euros

2010, DPA 6 G - Indemnisation de la société BTNR CONSTRUCTIONS, au titre des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre des travaux de réfection et de mise aux normes des salles de technologie du collège Stéphane Mallarmé (4e et 5e étages) (17e) et signature du contrat de transaction correspondant.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010, DASES 24 G - Signature d'une convention avec l'association de gestion des fonds du CODERPA de Paris - Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées de Paris (2e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 18.250 euros.

2010, DASES 38 G - Subvention à l'association Le Club Saint Denys au Marais (3e) au titre de 2010. - Montant : 1.000 euros.

2010, DASES 39 G - Signature d'une convention avec l'association Oeuvre de Secours aux Enfants (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010, DASES 43 G - Bilan pour l'année 2009 et programmation pour l'année 2010 des conventions tripartites pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes.

2010, DASES 52 G - Subvention à l'association Le Club Canarep (16e) au titre de 2010. - Montant : 600 euros.

2010, DASES 54 G - Subvention à l'association Ressac Volontariat (15e). - Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 86 G - Subvention à la Compagnie Bouche à Bouche Catherine Hubeau (14e) au titre de 2010. - Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 87 G - Subvention à l'association L'âge d'Or de France (11e) au titre de 2010. - Montant : 2.500 euros.

2010, DASES 88 G - Subvention à l'Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités (12e) au titre de 2010. - Montant : 4.500 euros.

2010, DASES 89 G - Subvention à l'association La Compagnie des Hommes (10e) au titre de 2010. - Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 94 G - Versement du solde d'une participation pour 11 associations et 3 fondations privées, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale.

2010, DASES 98 G - Subvention à l'association Cercle du 3e âge Saint-Paul Saint-Gervais (4e) au titre de 2010. - Montant : 1.000 euros.

2010, DASES 148 G - Subvention à l'association Le foyer Saint-Laurent (10e) au titre de 2010. - Montant : 2.300 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010, DASES 42 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une participation et d'une subvention dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation des Equipes Mobiles Gériatriques Externes (EMGE) auprès des EHPAD en 2010. - Montant total : 55.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2010, SGCP 1 G - Délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général au Président du Conseil de Paris sur les nouvelles matières visées aux articles L. 3211-2 et L. 3221-10 du code général des collectivités territoriales.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010, DDEE 9 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2010, DASES 37 G - Signature d'une convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (7e) pour l'attribution d'une subvention pour la domotisation des Unités de Logements Spécialisés Goix (19e). - Montant : 72.622 euros.

2010, DASES 44 G - Subvention à l'Association d'Entraide aux Malades Traumatisés Crâniens et autres cérébro-lésés et aux familles (62600 Berck/Mer) pour le fonctionnement courant et le soutien et l'assistance des victimes et de leur famille. - Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 53 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Bernard et Philippe Lafay pour la Promotion des Centres pour Handicapés Mentaux, autorisant une extension de trois places de la capacité d'accueil de son Centre d'Activités de Jour situé 11 rue Jacquemont (17e).

2010, DASES 83 G - Signature d'une convention avec l'association ADIAM (9e) pour l'attribution d'une subvention pour le financement de l'Unité de Logements Spécialisés (ULS) "Austerlitz" située 5 quai d'Austerlitz et 2 rue Giffard (13e). - Montant total : 51.967 euros.

2010, DASES 84 G - Signature d'un avenant n° 1 aux conventions passées avec trois associations pour l'attribution d'un complément à la participation du Département au financement de leurs services d'auxiliaires de vie en 2009. - Montant total : 37.833,31 euros.

2010, DASES 105 G - Signature d'une convention avec l'association "Le Futur Composé" (3e) pour l'attribution d'une participation pour l'organisation du 6e festival artistique et culturel avec de jeunes autistes. - Montant : 50.000 euros.

2010, DASES 107 G - Signature d'une convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (l'EPOC) (19e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de ses deux Points d'Appui et d'Accueil de Jour et son Point d'Appui Psychologique à Domicile. - Montant : 26.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010, DASES 36 G - Subventions à 69 associations dans le cadre du Programme d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2009/2010. - Montant total : 259.300 euros.

2010, DASES 85 G - Signature d'une convention avec l'association Centre Français de Protection de l'Enfance - C.F.P.E. (94270 Le Kremlin Bicêtre) pour la gestion d'actions de prévention spécialisée.

2010, DASES 99 G - Signature de conventions avec trois associations en charge de la gestion des trois Espaces Dynamique Insertion parisiens pour l'attribution d'une participation. - Montant : 457.500 euros.

2010, DASES 163 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de fourniture de denrées alimentaires, prestations de conseil et d'assistance technique pour le service de restauration du Centre Michelet, établissement départemental de l'ASE.

2010, DASES 166 G - Signature d'une convention avec l'association Sauvegarde de l'Adolescence à Paris (10e) pour le fonctionnement d'un accueil d'urgence destiné aux adolescents dénommé Paris Ados Service.

2010, DPA 4 G - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la restructuration de l'immeuble 163 avenue d'Italie (13e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010, DALIAT 5 G - Constitution d'un groupement de commandes pour des marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires sur catalogue destinés aux agents de la Ville de Paris, du Département de Paris, des mairies d'arrondissement et des services disposant d'un budget annexe, en 3 lots séparés.

2010, DRH 1 G - Proposition du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes : évolution du barème des allocations annuelles d'éducation attribuées aux orphelins d'agents du Département de Paris décédés du fait du service et majoration de 2 % du montant de ces allocations.

2010, DSTI 10 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés ou accords-cadres concernant la réalisation d'une tierce maintenance applicative et de prestations annexes.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2010, DF 1 G - Décision modificative n° 1 du budget d'investissement du département de Paris pour l'exercice 2010.

2010, DF 2 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2010.

2010, DF 3 G - Fixation du taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département pour 2010.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DFPE 6 G - Signature d'une convention avec l'association Horizons pour le fonctionnement d'un nouveau centre de planification et d'éducation familiale au 11, rue des Bluets (11e). Montant : 108.750 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010, DASES 16 G - Subvention à l'association Médecins de l'Imaginaire (16e) pour le programme d'art thérapie dans les hôpitaux parisiens au titre de l'année 2010. - Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 25 G - Subventions à trois associations dans le cadre de conventions pour deux d'entre elles et d'un avenant conventionnel pour une autre d'entre elles, afin de soutenir leurs actions d'accompagnement à l'insertion des publics ayant des problèmes d'addictions. - Montant total : 65.000 euros.

2010, DASES 26 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Espoir Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 52.000 euros.

2010, DASES 34 G - Subvention à l'association Comité de Paris contre les maladies respiratoires (4e) au titre de l'année 2010. - Montant : 20.000 euros.

2010, DASES 135 G - Signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales (ANRS) et l'association AIDES dans le cadre du Dépistage Rapide Auprès des Gays.

2010, DASES 136 G - Signature une convention avec l'Institut Alfred Fournier et la Croix-Rouge Française (14e).

2010, DFPE 1 G - Signature de conventions avec quatre associations de médiation socioculturelle pour l'attribution de subventions. - Montant total : 49.625 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, SG 2 G - Subvention à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2010. - Montant : 10.739 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010, DDEE 12 G - Signature d'une convention avec l'association Le laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution d'une subvention. Montant : 500.000 euros.

2010, DDEE 14 G - Signature d'une convention avec l'association CAP DIGITAL Paris Région pour l'attribution d'une subvention. Montant : 180.000 euros.

2010, DDEE 19 G - Signature d'une convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour l'accès des projets incubés par Sciences Po Entrepreneurs au Fonds Paris Innovation Amorçage.

2010, DDEE 23 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation Voir et Entendre et l'Université Pierre et Marie Curie, relative à la création d'un incubateur de sociétés innovantes et l'attribution d'une subvention. Montant : 81.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010, DA 1 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels son et image et la fourniture, l'installation et la maintenance de matériels de diffusion du son destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement, en 4 lots séparés.

2010, DA 3 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels électroménagers grand public, de matériels de blanchisserie et de cuisine semi-professionnels, et la maintenance de matériels électroménagers grand public et semi-professionnels destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris.

2010, DAJ 6 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres du 23 février 2010. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre présenté à la commission d'appel d'offres le 23 février 2010.

2010, DAJ 8 G - Code des marchés publics - Détermination du niveau auquel les besoins sont évalués - Actualisation de la liste des entités érigées en niveaux de définition des besoins.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DDEE 1 G - Signature d'une convention avec l'association Psychoform pour l'attribution d'une subvention. Montant : 11.000 euros.

2010, DDEE 3 G - Signature d'une convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi pour l'organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi" et "Paris pour l'Emploi 2010". Montant : 190.000 euros.

2010, DDEE 7 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la société Oséo Garantie Régions pour l'attribution d'une dotation relative au fonds de garantie "Paris Finance Plus". Montant 600.000 euros.

2010, DDEE 21 G - Signature d'une convention 2010-2012 avec l'association Incubateur au Féminin pour l'attribution d'une subvention. Montant : 210.000 euros.

2010, DU 1 G - Signature du bail commercial concernant des locaux à usage de bureaux situés 209-213 rue La Fayette - 37-39 rue Louis Blanc (10e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, DASES 2 G - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la mise à disposition du Département de Paris de locaux pour l'Equipe départementale du logement situés au 173 avenue du Maine (14e).

2010, DASES 100 G - Subvention à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action d'intégration des familles migrantes. - Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 101 G - Subvention à l'association Les Ateliers du Chaudron (11e) pour l'action Théâtre Moteur. - Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 132 G - PDI - Signature d'une convention avec l'association Agence Nouvelle des Solidarités Actives relative à la poursuite de l'animation du réseau de parrainage pour les allocataires du RSA en recherche d'emploi dans le secteur de la communication pour l'attribution d'une participation de 45.000 euros.

2010, DASES 146 G - Signature d'une convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) relative à une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). - Montant : 40.000 euros.

2010, DASES 164 G - PDI - Signature d'une convention avec l'association Acthéâtre relative à une action d'information et de sensibilisation à la problématique de l'alcool et des addictions, à l'attention des référents sociaux en charge de l'insertion des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). - Montant : 23.280 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010, DJS 5 G - Signature d'un contrat de transaction de Paris-Habitat avec la société Bouygues Bâtiments dans le cadre du réaménagement du quartier Vignoles-Est (20e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2010, DPA 1 G - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et approbation du principe de construction d'un gymnase, TEP, espace jeunes, et d'un CAPP, ZAC de la Porte des Lilas (20e).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Bruno JULLIARD et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2010, DJS 1 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs, Créteil (Val de Marne). Montant : 548.085 euros.

2010, DJS 4 G - Subvention à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, 11, boulevard des Alliés, Champigny sur Marne (Val de Marne). Montant : 470.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010, DAJ 7 G - Communication de la liste des marchés attribués du 16 décembre 2009 au 15 février 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mmes Emmanuelle BECKER, Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Héléne BIDARD, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Héléne MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Hervé BENESSIANO, Patrick BLOCHE, Jean-Bernard BROS, Mmes Delphine BURKLI, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Seybah DAGOMA, Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mmes Léa FILOCHE, Isabelle GACHET, M. Philippe GOUJON, Mmes Christine LAGARDE, Anne-Christine LANG, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, MM. Roger MADEC, Daniel MARCOVITCH, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Jean TIBÉRI, Philippe TORRETON, François VAUGLIN, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Annexe n° 1 - Tableau des votes du groupe U.M.P.P.A.

CONSEIL GENERAL		Pour	Contre	Abstention
DASES 134-G - DDEE 25-G	Approbation du Programme Départemental d'insertion pour 2010.	X		
V1 G	Voeu rattaché à la délibération DASES 134G, relatif à la mise en place du Revenu Parisien Universel. (Les Verts)		X	
V1 G BIS	Voeu de l'exécutif relatif à la constitution d'un groupe de travail sur le bouclier social parisien.		X	
V2 G	Voeu rattaché à la délibération DASES 134G/DDEES 25G, relatif au recours aux sociétés d'intérim pour le placement direct en emploi. (PCF/PG)	X		
V2 G BIS	Voeu de l'exécutif relatif aux programmes d'accès direct à l'emploi	X		
A2 G TER	Amendement de l'exécutif relatif à la délibération DASES 134G-DDEES 25 G	X		
DASES 133-G - DDEE 24-G	Signature d'une convention entre Pôle emploi et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris.	X		
DA 5-G	Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris. du Département de	X		
A3 G	Amendement technique à la délibération DA 5 G	X		
DDEE 12-G	Signature d'une convention avec l'association Le laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution d'une subvention. Montant : 500.000 euros.	X		
DDEE 13-G	Mise en oeuvre du Contrat Unique d'insertion à Paris.	X		
A3G BIS	Mise en oeuvre du Contrat Unique d'insertion à Paris.	X		
DDEE 15-G	Approbation et signature des marchés de prestations destinées à mettre en oeuvre un parcours vers l'emploi de 300 bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification.	X		
DVD 64-G	Signature de la convention régissant les rapports entre la Ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France et le STIF pour la réalisation des études préalables au Dossier d'Objets et de Caractéristiques Principales (DOCP) et pour la concertation.	X		
DPVI 36-G	Signature d'un avenant de prorogation pour un an du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.	X		
V4 G	Voeu relatif à la politique en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. (UMPPA)	X		

		Pour	Contre	Absention
DASES 104-G	Signature d'une convention avec l'association APTÉ (Autisme et Piano Thérapie Educative) (15e), pour l'attribution d'une participation pour le "Pôle Répétit"... - Montant : 35.000 euros.	X		
DASES 51-G	Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (10e) pour l'attribution d'une subvention. 6 Montant : 130.000 euros.	X		
A4G BIS	Amendement de l'exécutoif à la délibération DASES 161 G.	X		
DASES 147-G	Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture de contenants vides de récupération des déchets d'activités de soins à risque infectieux, des déchets d'activité de soins dentaires et des déchets d'activité de	X		
V5 G	Voeu relatif aux conséquences de la réforme de l'AP-HP sur la prise en charge des personnes séropositives. (PCF/PG)			X
DASES 47-G	Signature d'une subvention avec l'association Observatoire International des Prisons (OIP) (19e) pour l'action de sa permanence juridique au service des détenus et de leurs familles. - Montant : 26.000 euros.	X		
DASES 50-G	Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Compagnie du Lièvre (13e) fixant la participation du Département de Paris au budget des ateliers. 6 Montant : 23.000 euros.	X		
V6 G	Voeu demandant la création de carrés aux biffins dans tout Paris. (Les Verts)			X
V6 G BIS	Voeu de l'exécutoif relatif à l'extension des marchés sauvages dans l'est parisien en réponse au voeu 6 G			X
V7 G	Voeu relatif à l'implantation d'un dispositif "Coeur de Paris" dans le 8e. (UMPPA)	X		
DFPE 9-G - DASES 97-G	Signature d'une convention avec l'association Horizons (10e) pour le fonctionnement du centre de soins de suite périnatale Hôpital Mère Enfants de l'Est parisien (11e).	X		
DASCO 7-G	Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2010-2011.	X		
DASCO 11-G	Transfert au Département de Paris de la propriété des biens immobiliers des collèges appartenant à l'Etat et signature des actes correspondants.	X		
DASCO 13-G	Dotations pour travaux d'entretien à divers lycées collèges publics parisiens. Montant total : 25.950 euros.	X		
A8 G	Amendement technique à la délibération DASCO 13G.	X		
DLH 1-G	Signature d'un avenant n° 11 à la convention passée avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.			X
DAC 36-G	Signature d'une convention d'objectifs avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CentQuatre (19e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.000.000 euros.			X

Sommaire

Ouverture de la séance.	42	2010, DASES 161 G - Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec la Fondation d'Auteuil 40, rue Jean de La Fontaine (16e) pour le fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MACS) Sainte Thérèse (16e).	70
Adoption de comptes rendus.	42	2010, DASES 147 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture de contenants vides de récupération des déchets d'activités de soins à risque infectieux, des déchets d'activité de soins dentaires et des déchets d'activité de recherche de laboratoire, l'enlèvement et le traitement des contenants pleins. - Signature du marché.	70
2010, DASES 134 G - DDEE 25 G - Approbation du Programme Départemental d'Insertion pour 2010. <u>2010, DASES 133 G - DDEE 24 G</u> - Signature d'une convention entre "Pôle emploi" et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en place du Revenu Parisien Universel. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif à la constitution d'un groupe de travail sur le bouclier social parisien. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au recours aux sociétés d'intérim pour le placement direct en emploi. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif aux programmes d'accès direct à l'emploi.	42	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conséquences de la réforme de l'A.P.-H.P. sur la prise en charge des personnes séropositives.	71
2010, DA 5 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux services rattachés disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.	59	2010, DASES 47 G - Signature d'une subvention avec l'association Observatoire international des Prisons (OIP) (19e) pour l'action de sa permanence juridique au service des détenus et de leurs familles. - Montant : 26.000 euros.	73
2010, DDEE 13 G - Mise en oeuvre du Contrat Unique d'Insertion à Paris.	59	2010, DASES 50 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Compagnie du Lierre (13e) fixant la participation du Département de Paris au budget des ateliers. - Montant : 23.000 euros.	73
2010, DDEE 15 G - Approbation et signature des marchés de prestations destinées à mettre en oeuvre un parcours vers l'emploi de 300 bénéficiaires du RSA de bas niveau de qualification.	60	Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de carrés aux biffins dans tout Paris. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif à l'extension des marchés sauvages dans l'Est parisien.	74
2010, DVD 64 G - Signature de la convention régissant les rapports entre la Ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France et le STIF pour la réalisation des études préalables au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et pour la concertation préalable au projet d'extension du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières.	61	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation sans concertation d'un dispositif "Coeur de Paris" 11, rue Maleville (8e).	76
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique du Département de Paris en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.	63	2010, DFPE 9 G - DASES 97 G - Signature d'une convention avec l'association Horizons (10e) pour le fonctionnement du centre de soins de suite périnataux Hôpital Mère Enfants de l'Est parisien (11e).	77
2010, DPVI 36 G - Signature d'un avenant de prorogation pour un an du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.	64	2010, DASCO 7 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2010-2011.	78
2010, DASES 104 G - Signature d'une convention avec l'association APTE (Autisme et Piano Thérapie Educative) (15e), pour l'attribution d'une participation pour le "Pôle Répit". - Montant : 35.000 euros.	67	Suspension et reprise de la séance.	82
2010, DASES 51 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 130.000 euros.	68	2010, DASCO 11 G - Transfert au Département de Paris de la propriété des biens immobiliers des collèges appartenant à l'Etat et signature des actes correspondants.	82
		2010, DASCO 13 G - Dotations pour travaux d'entretien de divers lycées collèges publics parisiens. Montant total : 25.950 euros.	82

2010, DLH 1 G - Signature d'un avenant n° 11 à la convention passée avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.83

2010, DAC 38 G - Signature d'une convention d'objectifs avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CentQuatre (19e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.000.000 euros.86

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture.87

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. ...88

Suspension et reprise de la séance.88

2010, DASES 134 G - DDEE 25 G - Approbation du Programme Départemental d'Insertion pour 2010. (suite). ...88

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.88

Clôture de la séance.88

Votes spécifiques.88

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.89

Liste des membres présents.92

Annexe n° 1 - Tableau des votes du groupe U.M.P.P.A.93

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT